

2022

ASSAINISSEMENT

Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



Cartographie des activités du Département de l'eau

● Eau potable ● Assainissement ● Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Belledonne

Massif des Écrins



Sommaire

- 02 Édito**
 - 03 Fiche d'identité du service public assainissement intercommunal**
 - 04 Les missions et les statuts
 - 04 Les règles décisionnelles en matière d'assainissement et le territoire
 - 07 Les ouvrages gérés par la Métropole
 - 10 Présentation du service**
 - 11 Les instances de représentation du personnel
 - 12 Présentation des instances
 - 12 Le personnel
 - 16 La mise en œuvre des services publics d'assainissement collectif et d'eaux pluviales
 - 19 l'exploitation des réseaux**
 - 20 Le patrimoine
 - 21 Indicateurs et suivis réglementaires
 - 23 Bilan des activités
 - 30 Projets et perspectives
 - 32 Maîtrise des rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques**
 - 33 La réglementation
 - 35 Le suivi des pollutions
 - 37 L'unité de traitement des eaux usées Aquapole**
 - 38 Le fonctionnement de la station
 - 39 Les indicateurs réglementaires
 - 40 Les faits marquants
 - 41 Les performances de l'année
 - 42 Le service public d'assainissement non collectif**
 - 43 Présentation de l'activité
 - 44 La réglementation et les missions du SPANC
 - 45 La tarification et les perspectives
 - 46 Les aides financières
 - 46 Les perspectives 2023
 - 47 Études et travaux 2022 programme 2023**
 - 49 Les travaux réalisés sur les réseaux en 2022
 - 51 Synthèse des investissements 2022 sur les réseaux d'assainissement
 - 53 Les projets 2023
 - 54 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement**
 - 55 La redevance assainissement stable depuis 2019...
 - 56 Et son utilité
 - 57 La santé financière du service public d'assainissement
 - 59 La Régie assainissement en quelques chiffres**
 - 61 Annexes**
-

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux (PRGTP)

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'invest.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

● Eau potable

● Assainissement

● Gestion territoriale de l'eau

● Pilotage et support mutualisés

Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice Présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public de l’assainissement,

Cette année encore nous vivons des sécheresses importantes qui exigent de prendre au sérieux le dérèglement climatique dont nous subissons les effets. De plus en plus importantes et prolongées, elles fragilisent plusieurs sources d’eau potable, ce qui nous a amenés à établir les priorités nécessaires pour améliorer davantage encore notre maîtrise de la ressource en eau pour permettre durablement un accès à une eau de qualité pour toutes et tous.

Si la fin du petit cycle de l’eau, c’est à dire la collecte des effluents, a bénéficié du niveau exceptionnellement bas des nappes qui a fortement limité les volumes collectés par le système d’assainissement, les épisodes pluvieux aux fréquences et intensités aléatoires ont des conséquences tout à fait délétères.

Malgré cela, le système d’assainissement reste conforme tant sur la collecte que sur le traitement des eaux usées à la station d’épuration d’Aquapole, grâce à la qualité remarquable du travail réalisé par les équipes des services de la régie, que je tiens à remercier pour leur implication quotidienne, mais aussi grâce aux moyens investis à la fois sur le réseau et la station d’épuration pour maintenir notre patrimoine dans un état général très satisfaisant mais aussi pour améliorer nos performances en déclinant progressivement l’ensemble des actions définies dans le schéma directeur et la délibération cadre du mandat politique.

Les compétences et l’implication des hommes et des femmes qui forment les services de nos régies sont des atouts précieux pour notre territoire, les situations de crise qu’ils ont eu à surmonter en 2022 sont de beaux exemples, révélateurs de nos capacités internes qui n’ont rien à envier à des groupes privés internationaux.

Entre juillet et octobre 2022, les services ont dû faire face à deux incidents majeurs sur le réseau de collecte, la casse de la vis de relevage de Fontenay II, et la casse

d’une canalisation difficilement accessible sur la station d’épuration d’Aquapole. Les services ont su organiser, avec l’aide du réseau national des collectivités en régie, le réseau local d’entreprises spécialisées et nos partenaires contractuels des remises en service en un temps maîtrisé tout en assurant la continuité du service et en limitant très significativement l’impact sur le milieu naturel.

C’est donc cette coordination tripartite de nos équipes qui me rassure sur nos capacités à gérer tout type de situation de crise à l’avenir.

Conscients des défis à relever en matière d’adaptation de notre système d’assainissement au dérèglement climatique, nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre nos actions en faveur de la préservation de notre environnement si précieux. La Métropole, par ses régies eau et assainissement, mobilise l’ensemble de ses compétences et de ses ressources pour faire face aux enjeux actuels et futurs.

Bonne lecture.



PARTIE 1

Fiche d'identité du service public d'assainissement intercommunal



LA MISSION ET LES STATUTS

Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale regroupant 49 communes, assure l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, du point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement à la station d'épuration dite « Aquapole ».

Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

La compétence « collecte des eaux pluviales », c'est-à-dire la gestion des ouvrages canalisés (hors fossés qui relèvent de la voirie et ouvrages de protection contre les crues) est également assurée par la Métropole depuis 2000.

Cette compétence ne fait pas partie intégrante de la présentation du rapport annuel assainissement. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre, notamment en cas de réseaux unitaires, certaines parties du présent rapport concernent les deux compétences.

LES RÈGLES DÉCISIONNELLES EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT ET LE TERRITOIRE

Le conseil métropolitain délibère sur tout acte relatif à la compétence assainissement.

La Métropole est chargée de la collecte, du transit et du traitement des eaux usées en provenance des communes membres mais également d'autres communes non membres, seules ou en groupement.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Métropole exerce la compétence assainissement sur 49 communes. 41 d'entre-elles sont raccordées à la station d'épuration « Aquapole ». Des mini stations d'épu-



ration, d'une capacité de 350 équivalents habitants maximum, desservent le hameau de Prelenfrey du Gua, les communes de

Miribel Lanchâtre, une partie de Quaix en Chartreuse et la commune de Notre Dame de Commiers.

La station d'épuration Aquapole traite également les effluents de 14 communes extérieures au périmètre de l'agglomération. Outre les communes d'Engins et de Saint Nizier du Moucherotte, 3 d'entre elles

sont membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet et 9 sont membres de la communauté de communes du Grésivaudan.

Au total, Aquapole traite les effluents de 41 communes

de la Métropole et de 14 communes extérieures, soit 55 communes représentant 477 425 habitants (source INSEE dernier recensement connu).

	ABONNÉS	POPULATION
Périmètre de Grenoble Alpes Métropole 2022	172 652	447 634
Communauté de communes du Grésivaudan	12 088	29 877
SIALLP	973	1 413
Autres communes non membres	648	1 597
Total abonnés et population de la zone propre d'Aquapole	186 361	480 521

SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet
Source : INSEE (dernier recensement) pour la population

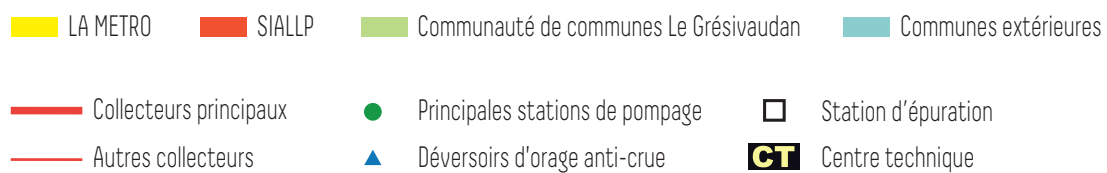
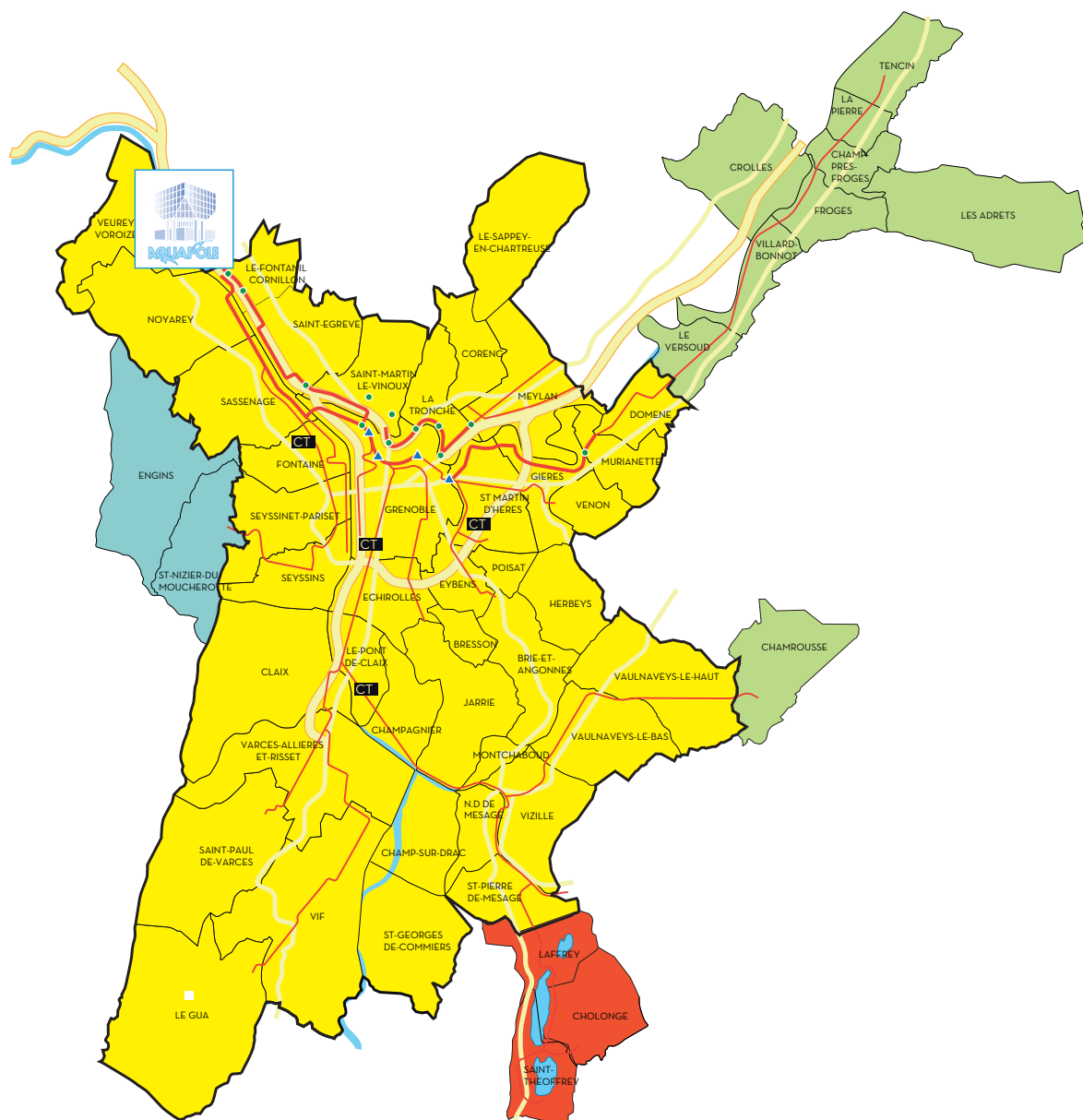
La carte page suivante « zone propre d'Aquapole » présente l'assainissement de l'agglomération de la région grenobloise et les pages 8 et 9 la liste des communes dont le réseau assainissement est raccordé à la station d'épuration Aquapole. Sur le territoire métropolitain, 95 % des abonnés à l'eau sont raccordés à l'assainissement (180 997 abonnés à l'eau).

Par application des dispositions de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel imposent aux collectivités, depuis 2009, la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance. Ces indicateurs à caractère technique ou financier sont

présentés tout au long du présent rapport dans chacune des parties thématiques auxquelles ils se rattachent.

Parmi eux, figure le nombre d'abonnés domestiques et assimilés (identifiés comme redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement) qui s'établit pour 2022 sur le périmètre Métropolitain à **172 652 abonnés**.

ZONE PROPRE AQUAPOLE



SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

LES OUVRAGES GÉRÉS PAR LA MÉTROPOLE

La Métropole assure la gestion:

- d'un réseau de gros collecteurs intercommunaux de jonction d'une longueur d'environ 40 kilomètres, d'un diamètre allant jusqu'à 2,20 mètres et de leurs ouvrages annexes, soit 39 stations de pompage (refoulement et relevage) destinées à acheminer les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration,
- d'une station d'épuration dénommée Aquapole, mise en service en 1989, qui traite les eaux usées de l'ensemble de l'agglomération grenobloise, soit environ 500 000 équivalents habitants (EH),
- d'une station d'épuration de 350 équivalents habitants (EH) dénommée "Prélenfrey", située sur la commune du Gua qui traite les eaux usées d'une partie de la commune,
- d'une station d'épuration de 350 EH située sur la commune de Miribel Lanchâtre qui traite les effluents de la commune,
- de deux stations d'épuration sur la commune de Quaix en Chartreuse, une station dénommée « Le Bourg » et une station de type filtre plantée de roseaux dénommée « La Frette » qui traitent les eaux usées d'une partie de la commune,
- d'une station d'épuration située sur la commune de Notre Dame de Commiers qui reçoit les eaux usées des habitants de la commune.

LA RÉALISATION DE PRESTATIONS ANNEXES À LA COMPÉTENCE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement, la Métropole assure un certain nombre de prestations pour le compte de l'Etat, de collectivités, d'entreprises, du secteur privé et de particuliers. Ces prestations, dont les prix sont fixés par délibération, comprennent principalement les entretiens de bacs à graisses qui font l'objet de conventions (écoles, lycées, restaurants municipaux,...), les travaux de branchements sous domaine public et les nettoyages de réseaux privés réalisés à la demande en cas d'insalubrité avérée. En 2022, 238 prestations de services ont été facturées



RÉCAPITULATIF DES OUVRAGES GÉRÉS PAR LA METRO

Ouvrages	Linéaires ou caractéristiques principales	Mode de gestion
Réseaux gérés par la régie	2 081 Km de réseaux publics eaux usées, unitaires et eaux pluviales (primaires)	régie à autonomie financière créée au 1 ^{er} janvier 2001
Ouvrages annexes	156 stations de pompages et de relèvement	
Stations d'épuration du Gua, de Miribel Lanchâtre, de Quaix en Chartreuse et de Notre Dame de Commiers	350 équivalents habitants chacune	
Station d'épuration Aquapole	500 000 équivalents habitant	Gestion en régie depuis le 1 ^{er} juillet 2014

COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION

COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
Bresson (Métro)	756	738	664
Brie et Angonnes (Métro)	1 623	1 828	2 533
Champ sur Drac (Métro)	3 060	3 262	3 255
Champagnier (Métro)	902	961	1 306
Claix (Métro)	7 181	7 389	7 827
Corenc (Métro)	3 457	3 842	4 101
Domene (Métro)	5 801	6 413	6 670
Echirrolles (Métro)	34 646	32 752	36 970
Eybens (Métro)	8 586	9 473	10 112
Fontaine (Métro)	23 089	23 142	23 049
Le Fontanil-Cornillon (Métro)	2 079	2 454	3 404
Gières (Métro)	4 990	6 131	7 140
Grenoble (Métro)	153 973	151 847	158 240
Le Gua (Métro)	1 508	1 716	1 794
Herbeys (Métro)	1 088	1 168	1 370
Jarrie (Métro)	3 819	4 010	3 797
Meylan (Métro)	17 938	18 718	18 221
Miribel Lanchâtre (Métro)	218	254	454
Montchaboud (Métro)	297	335	337
Murianette (Métro)	542	617	859
Notre Dame de Mesage (Métro)	1 297	1 203	1 121
Noyarey (Métro)	2 056	2 103	2 242
Poisat (Métro)	2 147	2 079	2 120
Pont de Claix (Métro)	11 980	11 610	10 879
St Égrève (Métro)	15 891	15 517	16 015
St Georges de Commiers (Métro)	1 683	1 886	2 592
St Martin d'Hères (Métro)	34 501	35 693	38 188
St Martin le Vinoux (Métro)	5 139	5 187	5 851
St Paul de Varces (Métro)	1 534	1 845	2 235
St Pierre de Mesage (Métro)	660	674	784
Le Sappey en Chartreuse (Métro)	763	941	1 133
Sassenage (Métro)	10 097	9 726	11 339
Seyssinet Pariset (Métro)	13 292	13 070	11 792
Seyssins (Métro)	7 058	6 844	7 907
La Tronche (Métro)	6 670	6 452	6 559

Varces Allières et Risset (Métro)	6 383	5 342	8 329
Vaulnaveys le bas (Métro)	867	1 075	1 341
Vaulnaveys le haut (Métro)	2 674	3 098	3 983
Notre Dame de Commiers	518	536	543
Quaix en Chartreuse	918	900	901
Saint Barthélémy de Séchilienne	484	439	428
Séchilienne	986	1 038	1 043
Venon (Métro)	552	677	767
Veurey Voroize (Métro)	1 109	1 316	1 420
Vif (Métro)	5 852	6 478	8 614
Vizille (Métro)	7 268	7 442	7 305
Population totale du périmètre de la Métropole au 1^{er} janvier 2022 :	415 026	417 308	447 634

St Theoffrey + Cholonge + Laffrey	1 038	882	1 413
Population totale du périmètre du SIALLP au 1^{er} janvier 2022 :	1 043	1 400	1 413

Chamrousse	544	518	416
Crolles	5 874	8 253	8 448
Frogès	2 335	3 090	3 418
La Pierre	376	390	589
Le Champ Près Frogès	1 008	1 158	1 246
Le Versoud	3 018	3 814	5 057
Les Adrets	481	648	1 094
Tencin	860	897	2 178
Villard Bonnot	6 395	6 955	7 431
Population des communes de la communauté de communes du Grésivaudan déversant à Aquapole au 1^{er} janvier 2022 :	20 347	25 205	29 877

St Nizier du Moucherotte (Commune extérieure)	643	807	1 135
Engins (Commune extérieure)	352	420	462
Population totale des communes extérieures au 1^{er} janvier 2022 :	995	1 227	1 597

POPULATION RACCORDÉE À AQUAPOLE AU 1^{ER} JANVIER 2022 :	437 606	445 140	480 521
---	----------------	----------------	----------------

Lexique :

LA MÉTROPOLE : Grenoble Alpes Métropole

SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Communauté de communes du Grésivaudan

Commune extérieure: commune non membre de la Métro ni d'un syndicat



PARTIE 2

Présentation du service

.....

Le service public d'assainissement fait partie des services publics industriels et commerciaux (SPIC). Il est financé à titre principal par une redevance perçue auprès des usagers de l'eau et est doté d'un budget distinct et équilibré.

Pour gérer ce service, le conseil métropolitain a opté pour la régie dotée de la seule autonomie financière, mise en place au 1er janvier 2001. Cette formule a été choisie pour traiter dans les meilleures conditions le transfert des personnels concernés, en offrant notamment la possibilité d'intégrer des agents de statuts public et privé, tout en laissant à Grenoble Alpes Métropole la maîtrise complète du prix et de la qualité du service.

LA RÉGIE ASSAINISSEMENT AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

L'objet de la régie est d'assurer l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées de la métropole grenobloise. Les statuts de la régie assainissement fixent les règles gé-

nérales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social composée de représentants du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et le fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation, etc.

En 2022, les actualités propres aux régies sont les suivantes :

- Rapport sur le temps de travail dans le pôle abonnés, régie de l'eau
- Rapport sur la réorganisation du service « grand cycle territorial de l'eau » création d'unités
- Rapport sur la réorganisation du service études planification gestion patrimoniale suivi de travaux
- Rapport sur la réorganisation du service d'exploitation des réseaux assainissement.

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2022, les actualités propres aux régies sont les suivantes :

- Astreintes
- Organisation des services
- Temps de travail
- Rémunération et éléments annexes
- Situations individuelles
- Demandes de mise en détachement

PRÉSENTATION DES INSTANCES

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement. Le Conseil métropolitain a voté 16 délibérations dédiées à la compétence assainissement en 2022 (pour 13 en 2021).

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies eau potable et assainissement. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole. Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil métropolitain et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 8 séances en 2022.

LE COMITÉ DES USAGERS

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collège ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 6 séances en 2022.

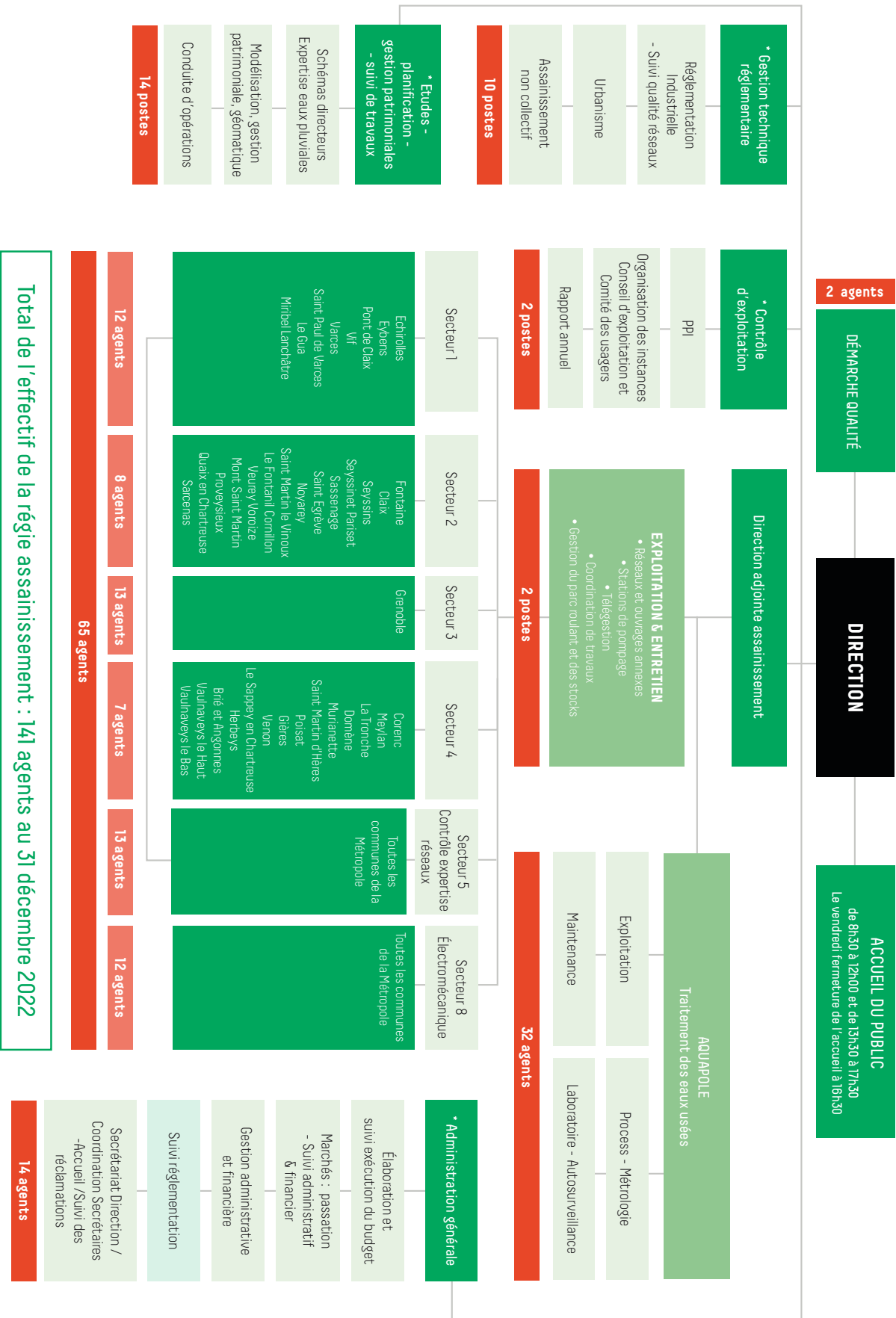
LE PERSONNEL

Conformément aux compétences transférées et compte tenu de l'étroite imbrication des services publics d'assainissement (eaux

usées, eaux pluviales), le personnel de la régie assure la mise en œuvre de ces deux activités.

Au 31 décembre 2022 la régie comptait 144 agents, répartis sur 7 sites géographiques (voir l'organigramme).

RÉGIE ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE - ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2022



Total de l'effectif de la régie assainissement : 141 agents au 31 décembre 2022

pour les services mutualisés (*), l'effectif pris en compte correspond à celui porté par le budget assainissement

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	EAU POTABLE et DECI (métiers terrain)	ASSAINISSEMENT (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico- administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	68	102	80	250
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.2022	36	24	43	103
Stagiaires de la FP au 31.12.2022	3	0	5	8
Agents de droit public CDI au 31.12.2022	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.2022	0	Non concerné	Non concerné	0
Détachés au 31.12.2022	12	39	15	66
Agents de droit privé CDI au 31.12.2022	7	33	11	51
Agents de droit privé CDD au 31.12.2022	5	5	5	15
Apprentis au 31.12.2022	5	1	1	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	1	0	1
Sexe des agents				
Femmes	4	7	54	65
Hommes	64	95	26	185
Tranches d'âge des agents				
Âge < 20 ans	2	0	0	2
Âge : [20 - 30]	16	10	6	32
Âge : [30 - 40]	8	17	15	40
Âge : [40 - 50]	19	28	27	74
Âge : [50 - 60]	21	37	25	83
Âge : [60 - 70]	2	10	7	19
Mouvements				
Arrivées, renforts, remplacements, réinté-grations	11	8	12	31
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	9	7	8	24
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	11,38%	13,91%	10,78%	12,27% + 2,53 pts / 2021
Effectif moyen à l'année	64,9	104,39	75,48	244,77

	EAU POTABLE et DECI (métiers terrain)	ASSAINISSEMENT (métiers terrains - dont EIT)	Services Mutualisés technico- administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	3	8	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	1	1	2
Taux de fréquence	29,31	48,6	8,4	31,09 + 18,05 / 2021
Taux de gravité	2,95	1,76	0,32	1,63 + 0,08 / 2021
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	40	81	63	184
Nombre total de jours de formation	107	253	201	561
Dont nombre de jours dédiés à l'hygiène et la sécurité au travail	43	115	15	173



Dans ce tableau, les colonnes EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT regroupent le personnel travaillant **exclusivement** sur une unique compétence. Il s'agit essentiellement des métiers d'exploitation de réseau ou de station d'épuration.

250 personnes sont employées dans les deux régies. Les métiers font appel à des compétences

techniques et administratives. La grande majorité est pourvue par des emplois permanents (agents titulaires et contrats de droit privé), et concernent **en majorité des postes de catégorie C**, du moins pour les titulaires (plus de 50%). Les postes de catégorie B et A prédominent dans les services mutualisés exigeant une expertise (travaux, connaissance patrimo-

niale, marchés publics, administration et finances).

Le personnel des régies eau et assainissement est majoritairement masculin (73%), eu égard à la prédominance des métiers d'exploitation. Le personnel féminin assure principalement des postes d'expertise, de gestion et d'administration au sein des services mutualisés.

LA MISE EN ŒUVRE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAUX PLUVIALES

L'ORGANISATION DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

Sous l'autorité du directeur, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales au sein des services Exploitation réseau et Aquapole et des cinq pôles mutualisés avec l'eau potable.

- **L'administration générale** : suivi administratif de la régie (conseils d'exploitation, budgets, délibérations, facturations, ...), réglementation, contact avec les usagers, veille juridique, suivi de la redevance assainissement non collectif, passation et suivi des marchés publics, facturation des prestations extérieures, de la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif).
- **Contrôle d'exploitation** : prospective financière et rapport annuel, instances consultatives, suivi des encaissements de la recette assainissement.
- **Planification et suivi des travaux-gestion du patrimoine : études, programmation et suivi des travaux**, schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales, modélisation, système d'information géographique (SIG), cartographie, gestion patrimoniale. La cellule maîtrise d'ouvrage assure le suivi des études et la direction des travaux d'une partie du programme d'investissement.
- **la gestion technique et réglementaire** : réglementation des rejets issus des établissements industriels et suivi qualité des réseaux (convention avec les industriels, suivi des pollutions...), urbanisme (avis sur les documents d'urbanisme), service public d'assainissement non collectif (SPANC) et auto-surveillance des réseaux.
- **Le suivi de la démarche Qualité** : (description ci-dessous)
- **l'exploitation réseau** : exploitation et entretien des réseaux et ouvrages (intercommunaux et transférés à la Métropole), réalisation de prestations de service pour le compte de tiers et contrôle des travaux extérieurs à la régie. Fin 2020, 2 services d'exploitation des régies eau et assainissement ont fusionné (GTC et secteur Electros) pour former le premier secteur mutualisé en exploitation : secteur EIT (Electromécanique informatique Technique).
- **Aquapole**, traitement des eaux usées : ce service, créé lors de la reprise en régie de la station d'épuration Aquapole, regroupe les personnels en charge de l'exploitation, de la maintenance, de la métrologie et du laboratoire depuis le 1^{er} juillet 2014.

Depuis 2015, les services supports de la régie assainissement (administration générale, contrôle d'exploitation, planification, suivi des travaux, gestion du patrimoine et gestion technique réglementaire) ont été mutualisés avec l'eau potable, de même que la gestion centralisée de la démarche Qualité depuis 2019.

Les postes identifiés dans

l'organigramme précédent correspondent aux postes financés par le budget annexe de l'assainissement.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent, pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, logistique, ressources humaines...). Ces prestations

sont facturées forfaitairement à la régie assainissement par le budget général de la Métropole. Les charges d'exploitation de la régie assainissement liées à la mise en œuvre de la compétence eaux pluviales sont à l'inverse remboursées forfaitairement par le budget général de la Métropole au budget annexe assainissement.

DÉMARCHE QUALITÉ & CERTIFICATION ISO

La régie assainissement est certifiée ISO9001 depuis 2007 pour l'ensemble de ses activités.

Cette certification, délivrée pour 3 ans et contrôlée annuellement par l'AFNOR, a été maintenue avec succès depuis 2007.

La vie de la régie assainissement au sein de la Métropole a considérablement évolué depuis sa création, voyant arriver de nouvelles communes sur lesquelles son activité s'est étendue, la reprise en régie des activités de dépollution des eaux résiduaires urbaines de la station Aquapole et de nouvelles compétences à mettre en place, notamment celle de l'eau potable, compétence de par sa nature, intimement liée à celle de l'assainissement, qui a conduit à la création du Département Eau regroupant les 2 compétences techniques eau potable et assainissement ainsi que des services technico-administratifs communs.

Dans ce contexte d'évolutions importantes, la régie assainissement a toujours su évoluer et s'adapter et avec elle, le système de management de la qualité a permis de maintenir la certification ISO9001 de ses activités depuis 15 ans.

En 2017, deux projets ont été lancés : la mise en place d'un système de management environnemental à Aquapole en vue d'obtenir la certification ISO14001 et l'élargissement de la certification ISO9001 à l'ensemble des activités de l'eau potable.

Tous deux ont abouti avec l'obtention de la certification ISO14001 pour Aquapole fin 2018 et de la certification ISO9001 pour l'ensemble des activités eau potable fin 2019.

Fin 2021, les activités liées à la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) ont également été certifiées ISO9001.

Extrait de la Politique Qualité du 13 aout 2021 :

La vice-Présidence et la Direction s'engagent à organiser le service public dans la réalisation des objectifs suivants :

- Garantir la permanence d'un service de qualité à l'utilisateur, notamment en matière de réactivité
- Améliorer la préservation de la qualité des ressources en eau potable du territoire
- Protéger le milieu naturel
- Gérer durablement le patrimoine et privilégier le préventif au curatif
- Maîtriser le coût et les recettes
- Associer l'utilisateur à la gouvernance du service
- Homogénéiser et partager les pratiques de travail, assurer la continuité de service et la sécurité des interventions
- Assurer le bon fonctionnement de la démarche d'amélioration continue

LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES ET AUTRES SERVICES DE LA MÉTROPOLE

Les services de la régie assainissement travaillent en coordination avec les services concernés de l'agglomération (urbanisme, voirie,...) sur différentes thématiques. En premier lieu, l'instruction des dossiers d'urbanisme (demande de permis de construire, déclaration de travaux,...) ainsi que l'instruction des dossiers de demande d'exploitation d'une ICPE (installation Classée pour la Protection de l'Environnement), pour la formulation

d'un avis par la régie sur la partie « assainissement » des projets. Ces avis sont produits après transmission des dossiers par les services concernés.

La régie participe également, sur les aspects assainissement, au montage et au suivi des dossiers de création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), de PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) et autres grands projets d'équipement. La régie émet aussi des avis

sur les projets de révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) afin de s'assurer de la mise en cohérence des prescriptions avec le règlement du service public d'assainissement collectif métropolitain et la définition des zonages d'assainissement.

Enfin, la régie intègre, lors de l'établissement de sa programmation de renouvellement de réseaux, la coordination avec les travaux de voirie et d'aménagement.

LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Les informations et les interventions

La structuration de la régie assainissement permet la mise en relation directe des usagers avec le service public d'assainissement métropolitain.

Concourent notamment à cette démarche de proximité entre la Métropole et les usagers :

- 5 sites d'exploitation « services techniques assainissement » répartis sur l'agglomération pour l'exploitation des réseaux ;
- L'établissement d'un service d'astreinte sur l'ensemble des communs membres disponibles 24 heures sur 24 ;
- L'instruction des dossiers de permis de construire et d'autorisation de déversement des industriels et autres rejets non domestiques ;
- La réalisation de prestations pour le compte de tiers ;
- Le contrôle des branchements privés ;
- Le service public d'assainissement non collectif.
- Le comité des usagers de l'eau et de l'assainissement

Les services de la régie sont par ailleurs sollicités régulièrement par les usagers du service d'assainissement pour des demandes d'information, pour des conseils juridiques, ainsi que pour des demandes d'intervention à la suite de problèmes variés (obstructions, fuites, etc.).

La commission consultative des usagers des services publics locaux de la Métropole, composée d'élus et d'associations représentatives des différentes catégories d'usagers du service public, est convoquée annuellement pour être informée du présent rapport et du fonctionnement du service.

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tout document public relatif à la compétence assainissement (budgets, délibérations, conventions, textes juridiques et réglementaires) est disponible sur simple demande au siège de Grenoble Alpes Métropole («Le Forum», 3 rue Malakoff, CS 50053 – 38031 Grenoble cedex).

LE RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF INTERCOMMUNAL

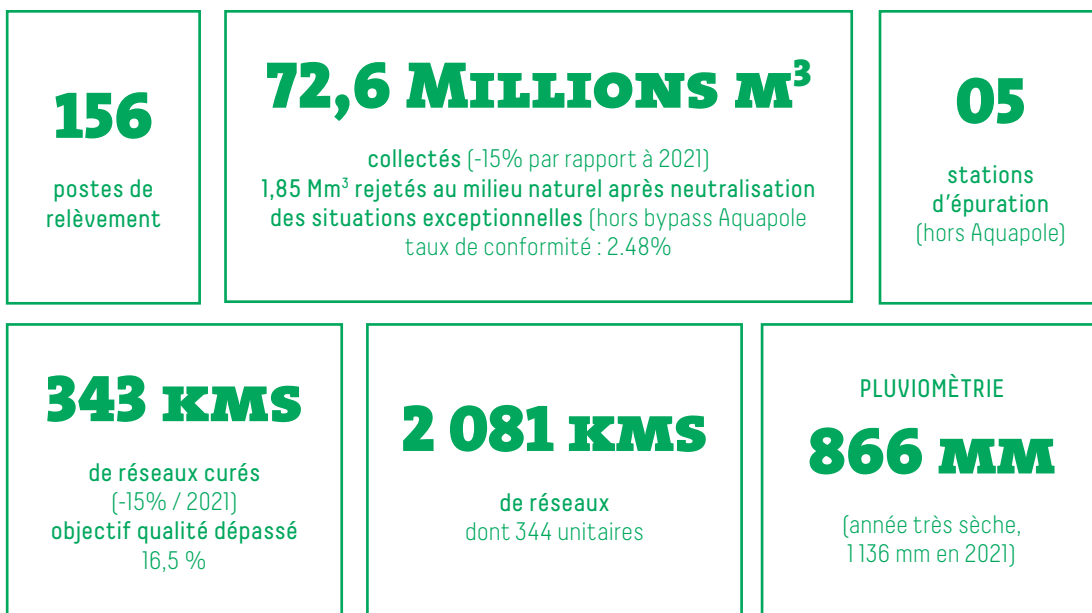
Ce document, définissant les droits et obligations des usagers et de la collectivité, est disponible auprès des services de la Métropole et des mairies concernées, ainsi que sur le site de la Métropole. <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>



PARTIE 3

L'exploitation des réseaux

Données 2022



LE PATRIMOINE

PATRIMOINE TECHNIQUE EXPLOITÉ :



L'activité du service exploitation

L'activité du service exploitation se concentre sur des travaux essentiellement curatifs, préventifs et d'amélioration du fonctionnement des ouvrages de collecte, de transit et de pompage.

Les ouvrages

Une campagne intensive de recensement du patrimoine initiée par la Métropole grenobloise a été finalisée en 2020 dans l'optique d'établir les procès-verbaux de remise d'ouvrages entre les collectivités et la Métropole. Cette campagne génère une évolution des linéaires de réseaux en exploitation d'une année sur l'autre ce qui devrait être stabilisé à l'avenir. L'année 2021 a permis de faire aboutir le projet de calage de la domanialité des réseaux ce qui stabilise aujourd'hui le linéaire exploité par la régie assainissement même si certains ajustements sont encore possibles.

Les relèvements

La régie assainissement exploite également :

- 162 postes de relevages, d'injection ou de refoulement
- 4 grappes de mesures en collecteurs
- 14 pluviomètres
- 4 débitmètres situés en entrée d'agglomération pour les communes extérieures
- 4 débitmètres pour la surveillance des réseaux
- Des déversoirs d'orage (23) et surverses de sécurité (30)
- un parc de piézomètres (mesure de la nappe phréatique)
- Le réseau d'Exhaure sur la Presqu'île scientifique (pour le compte de la Direction de la Transition Energétique de la Métropole)
- 5 stations d'épuration de 350 équivalents habitants chacune

Desserte et collecte :

Mesurées par un indicateur réglementaire appelé le taux de desserte à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis} \times 100}{\text{nombre d'abonnés potentiels}}$$

Le recueil des données relatives aux communes ayant intégré la Métropole s'est poursuivi en 2022. Un travail de mise à jour des 49 zonages a été initié en 2016 et s'est achevé en 2019 suite à l'enquête publique et avec la délibération d'adoption du 20 décembre 2019.

Pour l'année 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,8 % ce qui est supérieur à la moyenne nationale (95,5% en 2012)

Ce taux très élevé rend compte d'un réseau de collecte étendu.

LINÉAIRE ET TYPOLOGIE DES RÉSEAUX-PRIMAIRE DE COLLECTE : 2081 KM DE RESEAUX PUBLICS

Nature du réseau	Linéaires en Km
Réseaux d'eau usées	932
Réseaux d'eau pluviales	805
Réseaux unitaires	344
Total	2 081

INDICATEURS ET SUIVIS RÉGLEMENTAIRES

Conformité de la collecte des effluents

Pour mener à bien l'exploitation des réseaux et de l'ensemble du patrimoine, la régie assainissement veille au respect de la réglementation et suit son activité via divers indicateurs dont certains sont réglementaires.

La conformité réglementaire de la collecte des effluents, est un indicateur binaire (0 = non conforme ou 100 = conforme) qui s'obtient pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) en vérifiant la collecte par temps sec de la charge polluante émise sur le territoire, l'existence d'une surveillance des ouvrages de déversement et la capacité des ouvrages à transiter aux stations d'épuration d'au moins 95% des flux collectés à l'année, temps de pluie inclus (arrêté ministériel du 21/07/15 et note technique du 07/09/15). Pour l'année 2022, l'indice global de conformité est de 100, sous réserve de l'avis du service de la Police des Eaux non connu à la date d'établissement de ce rapport.

Les réseaux d'assainissement des 49 communes membres de la Métropole, comptent un indice de connaissance de rejets de 100 sur 120 au milieu naturel.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel relatif au réseau de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Cette valeur d'indice résulte de sommes de cotations binaires correspondant aux connaissances ou à l'absence d'éléments de connaissance sur divers éléments :

- Localisation des points de rejet
- Population raccordée et charges polluantes individuelles
- Enquêtes de terrain et témoins de rejet
- Mesures de débit et de pollution
- Rapport relatif aux dispositions prises par la surveillance
- Connaissance qualité des milieux récepteurs
- Evaluation des pollutions déversées par les réseaux pluviaux
- Mise en place d'un suivi de pluviométrie

Les déversoirs d'orages (tableaux en annexe)

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une

marge d'incertitude importante.

On retrouve en annexe le tableau de synthèse annuel des rejets quantifiés (jours, volumes, charges de pollution) sur les principaux points de déversement.

Prise en compte des situations inhabituelles :

Les situations inhabituelles sont définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 : ce sont « des cas de déversements imputables à des pannes ou dysfonctionnements non liés à un défaut de conception ou d'entretien ». La réglementation permet, sous réserve de l'acceptation par le service de la police des eaux, de neutraliser ces déversements pour établir la conformité du système.

Au titre de l'année 2022, certains événements relèvent des situations inhabituelles, dont les principales sont :

Juillet 2022 à décembre 2022 :

- FONTENAY 2 : Rupture de la VIS N°2 de relevage

Les situations inhabituelles représentent au total un volume important de 1 317 769 m³ (133 438 m³ en 2021 - 8 212 m³ en 2020 : valeurs très dépendantes de la météo et des incidents

techniques sur ouvrages) rejetés en milieu naturel soit 42 % des volumes annuels rejetés par les déversoirs d'orages.

Le volume d'effluents déversés au milieu naturel correspond à **4.18 % des volumes mesurés** au total en entrée de l'usine de dépollution Aquapole (72.6 millions de m³) – prise en compte des DO > 2 000 Equivalents Habitants (EH). **Ce pourcentage est de 2.48 % en ne prenant pas en compte les situations exceptionnelles.**

Pluviométrie

L'année 2022 est une année particulièrement sèche avec en moyenne 866mm par rapport à 2021 (1 136mm). Il s'agit de l'année la plus sèche depuis 9 ans.

Bilan global du système de collecte :

Les volumes déversés en milieu naturel sont inférieurs aux valeurs enregistrées en 2021, avec 3.2 millions de m³ rejetés (3.5 Mm³ en 2021) par les principaux déversoirs d'orages (DO) notamment sur le DO de Fontenay et La Mogne qui représentent à eux seuls 86% des volumes déversés (73% en 2021, 82% en 2020, année « sèche »).

Pour rappel la valeur 2018 était de l'ordre de 5 millions de m³ déversés avec une partie significative due à un incident mécanique sur la VIS de relevage de Fontenay II.

En excluant les événements exceptionnels, les volumes déversés sont conformes aux objectifs, de l'ordre de 1.8 million de m³ soit 2.48% des volumes entrée station d'épuration.

L'estimation des charges déversées, établie en prenant en compte les concentrations moyennes des neuf campagnes de mesures issues du schéma directeur, fait apparaître un rejet annuel d'environ 201 tonnes de Matières En Suspension (MES) (1 000 en 2019, 260 en 2020, 294 tonnes en 2021).

Ce rejet est très faible rapporté au transit naturel Drac/Isère estimé à 1 500 000 tonnes (données Laboratoire d'Etudes de Transfert en Hydrologie et Environnement (LTHE)).

En se basant sur cette valeur, les rejets des 4 déversoirs d'orages représentent moins de 0,02% des matières en suspension transitant dans la rivière. Les mesures de qualité du milieu récepteur faites dans

le cadre de l'étude de schéma directeur ont montré le faible impact de ces rejets, n'induisant pas de déclassement de la rivière.

Le coefficient de collecte du réseau, rapport du volume admis à Aquapole sur ce volume augmenté des rejets des déversoirs d'orages principaux, s'établit à 97.5 % en 2022 (en prenant en compte les situations inhabituelles) : valeur conforme à la réglementation.

La demande de prise en compte des situations inhabituelles a été transmise au service de la Police de l'Eau.

BILAN DES ACTIVITÉS :

LE BILAN DE TRAITEMENT DES INTERVENTIONS : (SYNTHÈSE ET DETAILS DES INTERVENTIONS EN ANNEXE)



Les interventions curatives sont réalisées à la suite des demandes d'interventions enregistrées par le service d'accueil de la régie assainissement situé au 24 bis boulevard de la Chantourne à la Tronche ainsi que sur les cinq sites d'exploitation.

En 2022, 1 386 demandes d'interventions (hors astreinte) ont été enregistrées. Ce résultat est en légère baisse par rapport à 2021 : 1 472 soit -6%.

On peut noter que 26% de ces demandes d'interventions ne concernent pas la régie assainissement (interventions sur autres ouvrages, domaine privé ...), 28% en 2021 soit une légère amélioration. Néanmoins suite à un changement d'organisation, **90% de ces déplacements sans intervention sont réalisés avec un véhicule léger d'intervention rapide** en mono-opérateur ce qui permet d'éviter le déplacement de camion poids-lourd.

Remarque : Il est important de rappeler que les interventions qualifiées d'urgentes sont traitées dans 99% en moins de 3 heures conformément à l'objectif de la démarche qualité (100% des interventions non urgentes sont traitées en moins de 7 jours).

TAUX DE DÉBOREMENT DES EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS :

Cet indicateur réglementaire est défini de la manière suivante : « le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnité au millier d'habitants desservis ».

Années	Taux de débordement
2022	0.031
2021	0.044
2020	0.033
2019	0.051
2018	0.044
2014	0.04

En 2022, ce taux s'établit à 14/450 soit 0.031 soit une valeur en baisse par rapport à 2021 (0,044). On retrouve le niveau de 2020 : 0,033. Ce taux est assez proportionnel à la pluviométrie observée chaque année.

LES INTERVENTIONS COURANTES

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Sur les interventions courantes du service exploitation réseau on peut noter les observations suivantes :

- Un niveau de curage préventif des réseaux au-delà de l'objectif avec 16.5% du patrimoine
- Un impact fort sur le taux de désobstruction qui progresse toujours avec une valeur 2022 à 9.1 (11 en 2021, 24 en 2020, 33 en 2019) ce qui montre les efforts payants des équipes de la régie pour maintenir en bon état de fonctionnement les réseaux de collecte (Nombre de désobstructions sur réseaux publics / 100 km de réseaux).
- Une maîtrise des nettoyages des baches de postes de relèvement permettant de garder de la disponibilité des agents pour le curage préventif.
- Une rapidité d'intervention en astreinte ou en heures ouvrées avec une intervention en moins de 3 heures 97% du temps.

- Une stabilité de l'activité d'inspection TV des réseaux autour de 1.5% du linéaire total dont 57% réalisés par nos propres équipes.
- Une activité de maçonnerie conforme aux objectifs et qui a pu se redévelopper suite aux contraintes de la crise sanitaire.

On constate également un niveau de curage préventif des réseaux assainissement en augmentation significative de +37% (404 kms) en 2021 soit plus de 19% du linéaire total des réseaux métropolitains. Ce ratio, au-delà de l'objectif Qualité affiché est très supérieur aux ratios nationaux, en moyenne aux alentours de 9% du linéaire de réseaux. Ce résultat n'a jamais été observé depuis 2001, l'encadrement des équipes des régies a décidé de réduire légèrement ce taux en 2022 pour dédier du temps à d'autres activités. Ce taux atteint donc 16.5% en 2022 ce qui reste tout à fait satisfaisant.

Ces valeurs élevées s'expliquent par :

- La mise en place de changements d'horaires de manière définitive depuis juillet 2022. Les équipes de curage réseaux sont désormais en journée continue avec une amélioration des performances opérationnelles.
- La mise en service de 2 véhicules mono-opérateurs de type Baroclean pour les premières interventions et les désobstructions afin de moins perturber le planning des camions hydrocureurs impliquant de réels gains.

INDICES DE POINTS NOIRS – POINTS DE CURAGE FRÉQUENT :

Cet indice correspond au nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 kms de réseau.

Ont été recensés dans les demandes d'intervention (y compris en astreinte), les points noirs de réseaux unitaires et d'eaux usées nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative) annuelles. Ce nombre est réglementairement

rapporté à 100 kms de réseau de collecte des eaux usées et unitaires hors branchement.

L'indice de points noirs de réseaux ainsi recensé s'établit pour 2022 à 2,6 (1,6 en 2021, 9,7 en 2020, 2,55 en 2019 ; 2,68 en 2018) : seuls 54 points noirs ont été recensés en 2022. La valeur moyenne nationale fait état d'un ratio de 7.

On observe pour cet indicateur une forte variabilité expliquée par la complexe fiabilisation de la donnée. La mise en place du suivi de l'activité sous GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) à l'horizon 2024 le permettra avec des demandes d'intervention saisies sur adresses formatées. On peut tout de même avancer que les valeurs de ces dernières années sont très faibles et probablement à mettre en corrélation avec les efforts réalisés par les équipes d'exploitation sur la thématique préventive réalisée en 2022.

SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS (TABLEAU EN ANNEXE)

Chaque année, les services de la régie contrôlent les opérations réalisées par la maîtrise d'ouvrage externe, soit des travaux d'autres concessionnaires, de communes, d'autres services de la Métropole et les demandes et réalisations de branchements neufs.

En 2022, à l'exclusion des zones d'aménagement, des viabilisations de terrains construc-

tibles et des extensions de réseaux et branchements dans le cadre du zonage assainissement, 362 branchements neufs ont été réalisés sur le territoire intercommunal dont aucun par le biais des marchés à bons de commande de la Métropole refacturés aux usagers : cela représente une augmentation de +12% du nombre de branchements réalisés par rapport à l'année précédente.

L'ACTIVITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE (TABLEAU STATIONS DE POMPAGE EN ANNEXE)

Le pôle des électromécaniciens est chargé du suivi technique :

En annexe, se trouve le tableau de suivi de l'ensemble des postes de relevage exploités.

Ce tableau de bord permet d'analyser le fonctionnement des postes et de repérer d'éventuelles usures ou dysfonctionnements selon les évolutions des temps de pompage, des volumes pompés ou bien des ratios de consommation électrique par mètre cube pompé. Le suivi régulier des techniciens de la régie a pour objectif d'anticiper les pannes et d'éviter les

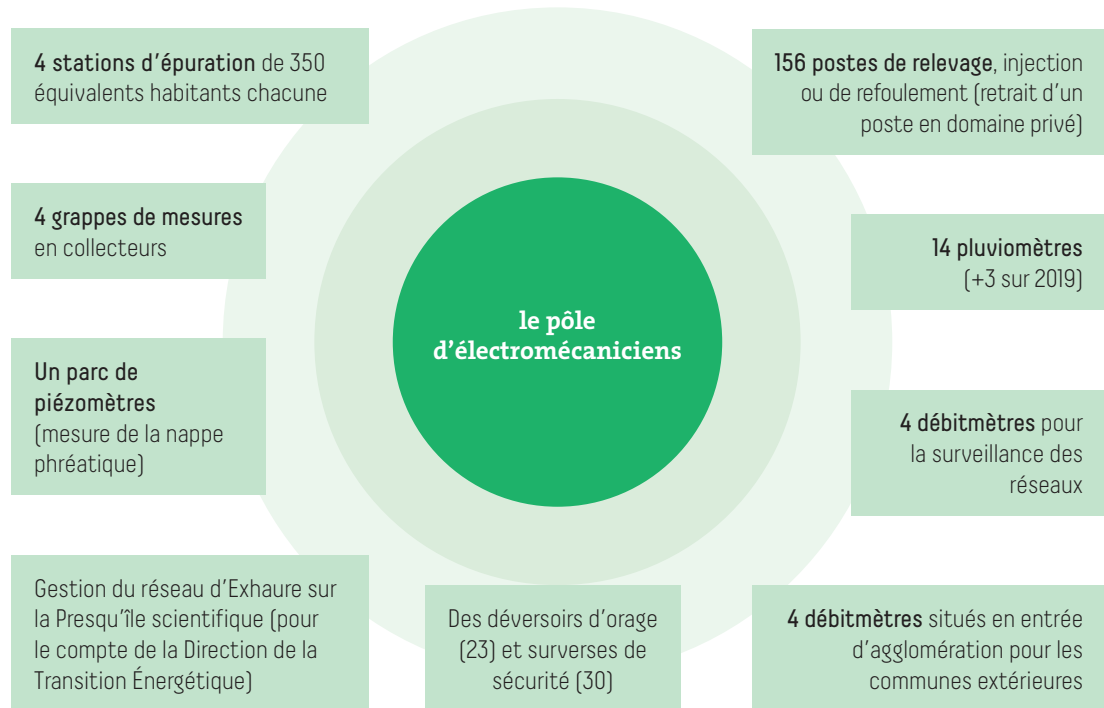
désagréments pour les usagers et les pollutions au milieu récepteur.

Depuis septembre 2020, les équipes d'exploitation travaillent à la mise en service opérationnelle d'un outil de gestion de la donnée qui permettra de simplifier le suivi quotidien du bon fonctionnement des ouvrages : cet outil est aujourd'hui opérationnel (Aquadvanced).

Refus de dégrillage 2022 :

Tous les dégrilleurs automatiques des stations sont fonctionnels et efficaces. Depuis 2012, le service de collecte et de traitement des déchets de la Métropole

assure l'enlèvement et le traitement en incinération en fonction des types de refus.



Les données de l'année 2022 sont :

Grenoble Fontenay 2 :

1 benne de 8 000 kg soit 8 tonnes (24 en 2021, 16 en 2020)

Saint Martin d'Hères – PERI :

1 benne de 2000 Kg (idem 2020 et 2021)

Total : 10 000 kg de refus de dégrillage pour 2022

Les améliorations technologiques du matériel de pompage expliquent cette évolution à la baisse puisque les équipes des régies ont supprimé des organes de dégrillage en amont de postes sensibles suite à modification des dispositifs de pompage.

On peut compléter ce chiffre par le tonnage de sable extrait des réseaux visitables :

133 tonnes en 2022 (163 tonnes en

2021 - 31,5 tonnes en 2020 – 134 tonnes en 2019).

Le creux de 2020 s'explique par l'arrêt de l'activité pendant la crise pandémique.

Ainsi que les matières extraites sur l'ensemble des réseaux non visitables :

1 149 tonnes en 2022 (1 426 tonnes en 2021 / 1 095 tonnes en 2020 / 1 338 tonnes en 2019)

Au cours de l'année 2022, 281 interventions en astreinte ont été effectuées par le pôle électromécanique (diminution continue ces dernières années : -13% / 2021 // -4% / 2020).

Ces baisses successives s'expliquent par les efforts effectués par la régie pour filtrer les alarmes et les temporiser lorsqu'elles ne sont pas prioritaires.

On peut noter l'année dernière une baisse, certes faible, mais remarquable malgré une forte augmentation des événements pluvieux puis une baisse importante de 13% en cette année 2022 particulièrement sèche.

En 2022, les secteurs d'astreinte électromécanique ont été réduits de 3 à 2 secteurs.

Depuis plusieurs années le nombre d'interventions en astreinte diminue régulièrement signe de l'amélioration du fonctionnement du parc de postes de relevage (renouvellement, travaux amélioratifs) et du processus de gestion des alarmes (temporisation aux heures ouvrées des alarmes non urgentes).

LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC SOUS GRENOBLE

Comme les années précédentes, quatre campagnes de relevés à l'aide de la sonde lumineuse ont été réalisées sur les 57 piézomètres par les équipes d'électromécaniciens en 2022 (février, mai, août et novembre).

Ces mesures permettent à un instant donné de connaître la profondeur de la nappe par rapport à un référentiel (N.G.F. : Niveau Général de France).

Les relevés successifs alimentent une base de données permettant une connaissance des variations du niveau du toit de la nappe phréatique sous Grenoble.

Certains collecteurs visitables du réseau unitaire grenoblois non étanches participent de

fait à la régulation du toit de la nappe. Cette situation génère, en contrepartie, une forte quantité d'eau claire parasite permanente (dilution des effluents) dans les réseaux.

La banque de données est enrichie par le suivi en temps réel (pas de temps de 90 minutes) de 6 piézomètres raccordés au système de télégestion. Ces informations permettent le calage de la modélisation de la nappe pour une meilleure connaissance du milieu hydraulique.

Depuis 2022, les données sont accessibles sur l'outil de gestion de la donnée Aquadvanced avec une visualisation cartographique des points de mesure.

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (TABLEAU EN ANNEXE)

La régie procède au traitement des demandes d'avis relatifs aux branchements d'assainissement prévus dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) effectuées par les communes ou la plateforme ADS de la Métropole.

La procédure mise en place comporte, outre l'émission de l'avis technique, la transmission au service d'urbanisme communal compétent de l'avis et du règlement intercommunal d'assainissement.

En 2022, la régie a émis 1 876 avis sur autorisations d'urbanisme transmises (Soit une baisse de -20% par rapport à 2021) qui se répartissent de la façon suivante :

- 868 avis sur permis de construire ;
- 779 avis sur déclarations de travaux ;
- 45 permis d'aménager ;
- 27 permis de démolir ;
- 157 avis sur certificats d'urbanisme ;
- 27 permis de démolir ;
- 157 avis sur certificats d'urbanisme.

L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX

En 2022, les prestataires ont réalisé l'auscultation télévisuelle de 18 km de réseaux (14,5 en 2021, 4 km en 2020 et 17 km en 2019).

Sur la même période, l'équipe de la régie assainissement a inspecté 14,5 km de réseaux (19,1 en 2021 / 17,5km en 2020).

La capacité interne de la régie sur cette activité atteint un très bon niveau, démontrant la bonne gestion des deniers publics, notamment en 2020 où l'on constate que les moyens humains de la régie ont suffi à

gérer les besoins réduits en période de crise pandémique.

Les objectifs du service à savoir... :

- Réduire le pourcentage global d'inspection TV sur le territoire métropolitain (objectif non intégré à la démarche qualité de 1,5% du linéaire total des réseaux : 1,6% depuis 2020.)
- Augmenter la part réalisée par l'équipe régie par rapport à la sous-traitante : 41% en 2019, 85% en 2020, 57% en 2021 et 45% en 2022.

...sont parfaitement remplis.

LES CAMPAGNES DE DÉRATISATION ET DÉMOUSTICATION

À titre préventif, deux campagnes annuelles sont programmées et réalisées par un prestataire en avril-mai et septembre-octobre.

Ces opérations consistent à suspendre au fil de l'eau des blocs raticides dans les regards d'accès aux réseaux.

24 510 regards ont ainsi été traités au cours des deux campagnes 2022 (+10% sur 2021 / +34% par rapport à 2020) sur l'ensemble des 49 communes membres.

Sur le plan curatif, les agents de la régie assainissement ont traité 1 342 demandes d'inter-

vention, ce qui représente une légère augmentation grâce au meilleur suivi préventif.

Depuis 2019, viennent s'ajouter des campagnes de démoustication des avaloirs du réseau pluvial intercommunal. 2 à 3 campagnes sont réalisées chaque année sur l'ensemble des communes de plaine auxquelles s'ajoutent des interventions ponctuelles à la demande.

En 2022, le nombre d'interventions s'élève à 39 000 soit +11% par rapport à l'année précédente.

LES DÉPENSES DE SOUS TRAITANCE

En 2022 la régie assainissement a investi en matière d'entretien ou de renouvellement :

- 1 618 600 € HT pour des petits travaux de réparation ou de modification d'ouvrages (Stable par rapport à 2021 : -3,5%),
- 18 700 € HT pour du matériel de mesure, matériel de transmission, sondes... (le double en 2021 : globalement assez fluctuant d'une année sur l'autre),
- 218 000 € HT pour l'entretien des avaloirs du réseau pluvial, (-8% : quelques difficultés de gestion et pilotage du marché),
- 130 000 € HT pour la dératisation et la démoustication (stable),
- 103 000 € HT pour les fontes de voirie et les produits de scellement (- 32%),
- 53 000 € HT en métallerie et serrurerie principalement sur les postes de relèvement (- 45 % assez fluctuant d'une année sur l'autre),
- 98 000 € HT en matériel électromécanique sur postes de relèvement (-22%),
- 50 000 € HT en inspection télévisée sous-traitée (- 18%).

LA SÉCURITÉ

Le métier d'égoutier présente de nombreux risques notamment liés au travail en milieu confiné mais également en surface du fait des modifications des conditions de circulation en milieu urbain.

Afin d'assurer la sécurité de chacun de ses agents, la régie assainissement a mis en place de nombreuses actions qui se déclinent en différents thèmes :

- Le livret d'accueil avec les consignes de travail en sécurité
- Les habilitations (électriques, conduite de grues auxiliaires, CATEC ...)
- Les contrats d'entretien des appareils participant à la sécurité
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Les actions d'amélioration
- Les fiches de procédure
- Les formations
- Les exercices d'évacuation en milieu confiné
- Les Visites managériales de Sécurité mis en œuvre en 2020

Depuis 2018, le management de la sécurité a été confié à un assistant de prévention pour la régie en la personne de son Directeur adjoint avec 5 relais d'assistants de prévention soit 1 par service.

Ces personnes se réunissent toutes les 6 à 8 semaines pour faire avancer les plans d'actions sécurité mis en œuvre.

En parallèle, chaque responsable de secteur organise une réunion mensuelle avec l'obligation de décliner un ¼ d'heure «sécurité» avec des sujets d'actualité ou une parole

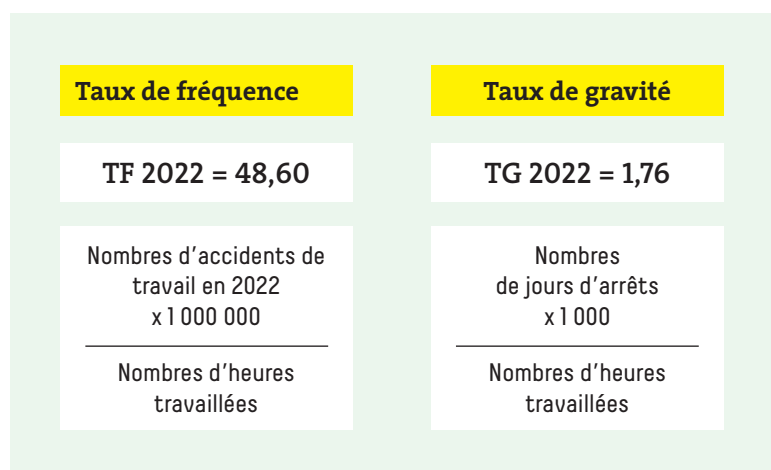
libre d'un agent qui a identifié dans le mois précédent une situation à risque («presqu'accident»).

Enfin, avec l'assistance du service prévention sécurité, la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été engagée sur les différents métiers de la régie assainissement. Cette démarche associe les relais assistance prévention mais aussi des agents d'exploitation. Elle a été menée à son terme pour Aquapole en 2018 et s'est achevée à la fin d'année 2021 pour les autres métiers de la régie assainissement.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL :

Au titre de 2022, 8 accidents du travail avec arrêt ont été recensés (plus 1 accident de trajet) et tous ont concerné des agents d'exploitation : réseaux, électromécaniciens et usine de dépollution d'Aquapole (soit 4 de plus que 2021 (il y en avait 10 en 2020) :

Ces accidents ont généré 290 jours d'arrêt (280 en 2021).



- Ces taux sont en forte augmentation par rapport à 2021 après une baisse sensible l'année précédente.
- Ces chiffres sont peu en rapport avec les efforts faits par l'équipe de la régie assainissement ainsi que des moyens mis en œuvre.
- Les chiffres élevés, même pour des activités à risque comme celles exercées démontrent la nécessité d'accroître les efforts de la régie sur l'animation de la sécurité au sein des équipes d'exploitation.
- L'accent sera mis en 2023 pour renforcer l'animation de la sécurité au sein des régies en espérant réduire de plus de la moitié les 2 taux.

PROJETS ET PERSPECTIVES

L'année a été marquée, à la suite de la crise sanitaire, par une crise de l'énergie et des matières premières qui a fortement impacté l'activité de la régie avec des augmentations de coûts, des difficultés pour trouver certains équipements et un fort risque de rupture de la continuité de service durant l'hiver suite au risque de coupure de l'alimentation électrique sur divers sites stratégiques.

L'autre évènement marquant a été la rupture de la vis N°2 du site de relevage de Fontenay II en juillet 2022 qui a fortement mobilisé les équipes de la régie et un certain nombre de sous-traitants et experts pour définir la bonne stratégie à mettre en œuvre pour la remise en service de l'ouvrage.

Grâce à l'apport de notre réseau national de collectivités en régie qui a mis en place une bonne méthodologie de réparation et sollicité les bons experts, l'impact environnemental a été limité au possible.

De manière plus détaillée, les objectifs 2022 présentés ci-dessous n'ont pas tous été atteints :

- Finalisation des évolutions organisationnelles de la régie assainissement (exploitation des réseaux) : dernière phase réalisée en juillet 2022 avec le changement des horaires de travail et la mise en place des journées continues. Il est maintenant nécessaire de stabiliser les équipes de chaque secteur.
- Renforcement du management de la sécurité au sein des équipes d'exploitation : notre animateur sécurité des régies eau et assainissement est en poste depuis début 2023. Il aura pour principale mission de faire vivre les divers Documents Uniques d'Évaluation des risques Professionnels des régies (DUERP).
- Poursuite de l'avancement du projet de construction d'un nouveau site d'exploitation rue Politzer à Echirolles : le projet piloté par le service construction de la Métropole progresse avec un choix de l'équipe d'architectes et de bureaux d'études en début d'année 2023.



- Utilisation renforcée par les managers de l'outil de gestion de la donnée technique Aquadvanced : l'outil est maintenant opérationnel et à la disposition de tous. Les managers doivent s'en emparer pour progresser dans la compréhension de leurs secteurs d'exploitation.
- Le projet de mise en place d'un outil d'ordonnancement des activités n'a pas pu démarrer en 2022. Il est prévu pour l'année 2023 avec le déploiement de l'outil CARL Source sur l'activité du secteur EIT.

- Le secteur 5 « Contrôle et expertise réseaux » est encore en sous-effectif ce qui ne lui a pas permis de déployer, autant que souhaité sur le territoire, les expertises dans le contrôle de conformité des branchements ou les tests à la fumée sur réseau public.
- La révision du cahier des prescriptions techniques de la régie assainissement est toujours en cours et n'a pas pu être validée en 2022. Il est prévu en 2023 avec intégration des éléments sur la gestion intégrée des eaux de pluie.
- La poursuite des études sur la création d'un dispositif de gestion des sous-produits de l'assainissement à Aquapole ainsi que le projet « temps de pluie », les études sont en cours avec le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2022 et l'avancement des études préliminaires.

PERSPECTIVES

Pour la régie assainissement les perspectives 2023 sont le déploiement des objectifs du mandat (décrits dans les notes d'enjeux), l'amélioration de l'organisation et les moyens du service pour optimiser la performance globale et poursuivre la politique métropolitaine d'investissement en matière de renouvellement et d'amélioration du patrimoine dans un contexte économique complexe.

De manière plus détaillée, les objectifs 2023 sont les suivants :

- Finaliser les procédures de planification de l'entretien préventif des réseaux d'assainissement,
- Optimiser nos moyens d'intervention sur le réseau en fonction de la baisse affichée du taux de curage préventif à réaliser,
- Améliorer notre intégration de la gestion à la source des eaux de pluie dans nos actions au quotidien avec la mise en place d'un indicateur de déconnexion (usage régulier de l'outil Aquadvanced pour améliorer nos compréhensions des fonctionnements hydrauliques des secteurs),
- Finaliser le règlement d'astreinte,
- Mise en œuvre d'un premier Diagnostic Permanent du système de collecte,
- Finaliser un nouveau règlement de service et un nouveau cahier des prescriptions techniques,
- Améliorer le projet de Centre Technique Assainissement sur Echirolles rue Politzer pour répondre aux exigences techniques des exploitants.



PARTIE 4

Maîtrise des rejets non domestiques

Les effluents non domestiques sont issus des activités professionnelles notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale et certains établissements de soins. Sont notamment assimilées à ces eaux, les eaux issues des aires de lavages, les eaux de piscines collectives et les eaux claires telles que les eaux de pompage dans la nappe, les eaux de refroidissement ou de chauffage.

Conformément au Code de la santé publique (article L.1331-10), tout déversement d'eaux usées autres que domestique dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par Grenoble-Alpes Métropole pour les communes du territoire ou le maître d'ouvrage du système de collecte concerné pour les communes extérieures et raccordées à Aquapole. Le règlement du service public d'assainissement collectif de la Métropole grenobloise précise les conditions techniques et financières d'acceptation de ces rejets au chapitre 11.

LA RÉGLEMENTATION

LES AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

Grenoble Alpes Métropole instruit les demandes d'autorisation de déversements des établissements.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif, un arrêté, assorti le cas échéant d'une convention spéciale de déversement, est établi entre la Grenoble Alpes Métropole et l'établissement afin de préciser les conditions d'acceptation techniques et financières de l'effluent.

En 2022, 118 établissements disposaient d'une autorisation et 16 étaient en cours de renouvellement ; sur l'ensemble, 52 sont recensés en autorisation spéciale.

Pour les autres établissements sans autorisation, ceux-ci sont passibles, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, d'une amende de 10 000 €.

DES CONDITIONS DE FACTURATION PARTICULIÈRES

Les établissements en autorisation spéciale disposent d'une redevance particulière avec une formule de calcul spécifique comprenant les conditions suivantes :

- une formule de calcul du volume rejeté (coefficient de rejet) spécifique à chaque site prenant en compte la différence entre la

consommation en eau potable et le volume d'eau rejeté au réseau comme par exemple l'utilisation d'eau de nappe rejetée au réseau d'assainissement, ou le volume d'eau potable intégré dans les produits finis ;

- un coefficient de pollution, lié à la charge de pollution rejetée au réseau et par conséquent traitée par la station d'épuration Aquapole, calculé en fonction des résultats de la surveillance effectuée sur les rejets des entreprises ;
- un coefficient de conformité, qui majore progressivement la redevance en cas de non-conformité des rejets ou de défauts administratifs répétés, qui peut entraîner, dans les cas les moins favorables, un doublement de la redevance au bout de 3 ans.

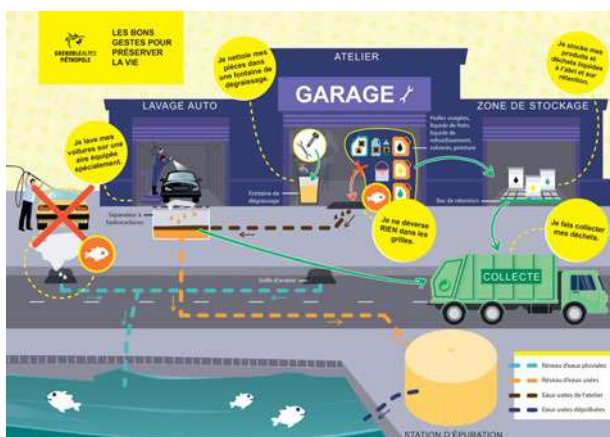
Afin d'appliquer ces coefficients particuliers sur la redevance assainissement, les entreprises en autorisation spéciale bénéficient d'une facturation distincte de la redevance assainissement et de leur facture en eau. Ces factures sont émises et recouvrées par la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes à partir des données transmises par les agents de la cellule rejets non domestiques de la régie assainissement.

En 2022 cette redevance s'est élevée à 3.058 millions d'euros HT (2,6 millions d'€ HT en 2021).

LES ACTIVITÉS ASSIMILÉES DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les activités professionnelles nécessitant une utilisation de l'eau assimilable à des fins domestiques ont un droit au raccordement. Il s'agit notamment des activités de commerce de détail, d'hébergement de personnes, de restauration, d'activités tertiaires ou relatives à l'hygiène ou à la santé (hors hôpitaux et assimilés).

Les conditions de raccordement des activités assimilées domestiques sont définies au chapitre 10 du règlement du service public d'assainissement collectif.



Tout établissement concerné doit respecter les prescriptions techniques particulières définies par Grenoble Alpes Métropole (notamment prétraitement adapté) et fait

l'objet d'un engagement de rejet d'eaux usées assimilées domestiques. En 2022, aucune entreprise n'a régularisé ce droit au raccordement.

LES AVIS ASSAINISSEMENT SUR DOSSIERS INDUSTRIELS

Grenoble-Alpes Métropole donne son avis lorsqu'elle est consultée sur les aspects réglementaires des demandes de permis

de construire déposées par des industriels : 70 avis ont été rendus en 2022 (nombre d'avis identique à 2021).

LES CHANTIERS DE RABATEMENT DE NAPPE PHRÉATIQUE

La Régie assainissement est en charge également du contrôle des déversements ponctuels des établissements ayant des rejets d'eau de rabattement de nappe phréatique.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à établir des autorisations temporaires qui précisent notamment :

- les prescriptions techniques du rejet d'eau issu de rabattement ;
- les conditions de facturation de ces eaux de nappe rejetées dans les réseaux pour compenser leurs frais de collecte et de traitement par la station Aquapole.

En 2022, 25 chantiers de pompage (28 en 2021) ont été suivis dont 9 ont fait l'objet de conventions temporaires

de déversement au réseau d'assainissement public.

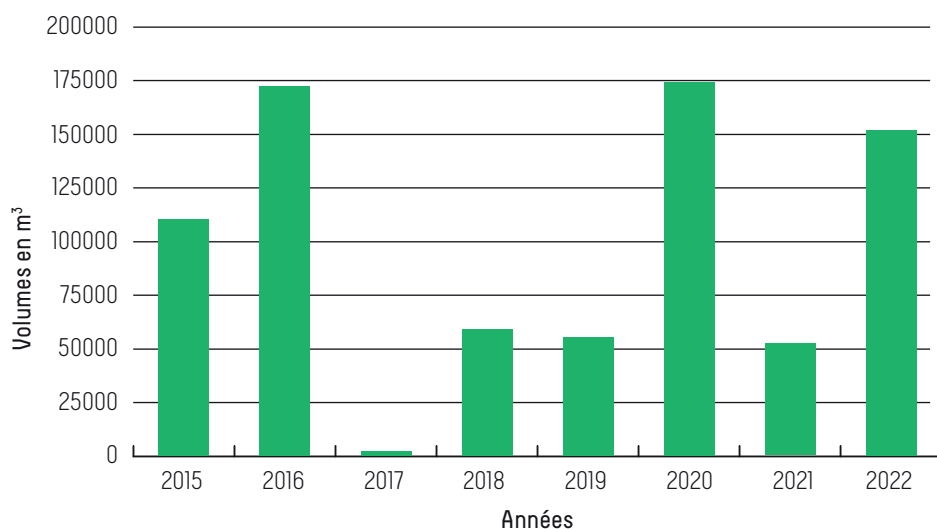
Un tarif différencié est appliqué aux chantiers de pompage autorisés, non conformes ou interdits. La somme perçue pour la participation des rejets temporaires dans le cadre de chantiers s'élève à 160 517 € HT en 2022 (le montant facturé par chantier variant de 419 € HT à 125 415 € HT). Ce montant était de 37 924 € HT en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par deux chantiers (un à Grenoble et un à Corenc) ayant eu des rejets

importants au réseau unitaire.

L'admission de ces rejets d'eaux claires qui mobilisent indûment la capacité hydraulique des installations est réalisée à titre dérogatoire sous réserve de limitation des débits admis (de l'ordre de 100 m³/h).

La figure ci-dessous schématise l'évolution des volumes d'eaux de rabattement de nappe phréatique rejetés au réseau public unitaire (avec un volume de 153 455 m³ pour l'année 2022).

Évolution des volumes de rabattement de nappe rejetés au réseau unitaire



SUIVI DES POLLUTIONS AU NIVEAU DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Grenoble-Alpes Métropole effectue un suivi des dysfonctionnements de réseaux liés aux rejets non domestiques, tels que :

- La présence d'hydrocarbures dans les réseaux collectant notamment les eaux pluviales ;
- Les rejets illicites de solvants, peinture et huile de coupe dans les réseaux ;
- L'obstruction de réseaux liée à la présence de graisses ou parfois de béton ;
- Les rejets d'eaux claires qui nuisent au fonctionnement des stations d'épuration.

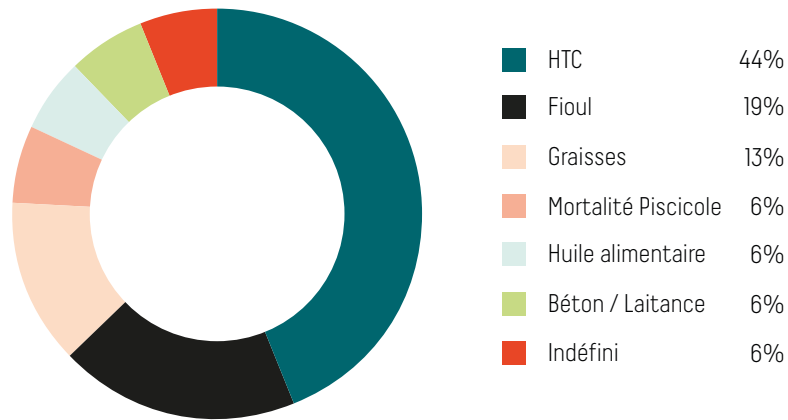
Peuvent également être traités par ce suivi de pollution, des rejets d'eaux usées au milieu naturel (en direct ou via les réseaux d'eaux pluviales) qui sont liés à des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement ou à des branchements non conformes mais aussi de déversement d'usagers domestiques.

En 2022, 16 pollutions ou dysfonctionnements ont fait l'objet d'un suivi particulier présentant les caractéristiques principales suivantes (16 pollutions recensées en 2021) :

- nature des réseaux : 44 % des pollutions concernaient les réseaux d'eaux usées et unitaires et 56% ont été identifiées sur les réseaux d'eaux pluviales ou ruisseaux ;
- identification du pollueur : dans 19 % des cas, l'origine de la pollution a pu être identifiée ;
- nature des dysfonctionnements : dans 44 % des cas, il s'agissait d'une pollution aux hydrocarbures.



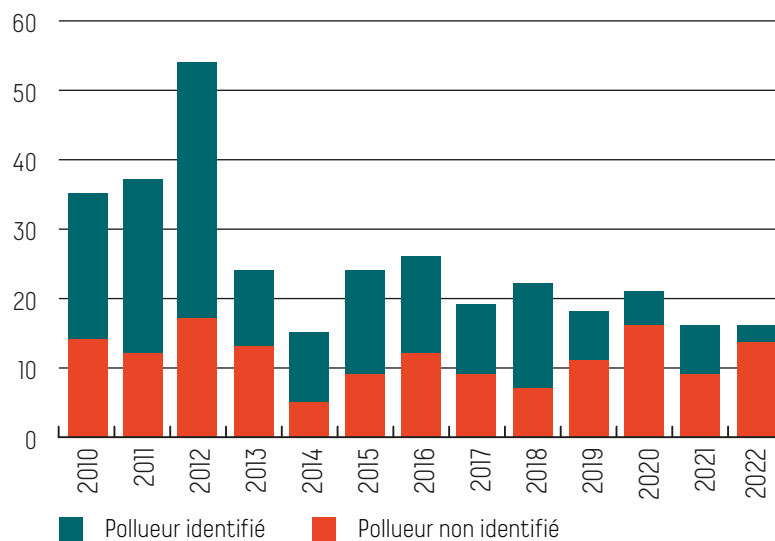
Répartition du nombre de pollutions par nature Année 2022



Les frais d'intervention afférents sont facturés aux pollueurs clairement identifiés : 5 309,8 € HT ont ainsi été refacturés pour les cas de pollution identifiée.

L'évolution du nombre d'interventions reste stable ces cinq dernières années comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution du nombre d'interventions pour pollution de 2010 à 2022



En 2022, le nombre de pollutions signalées au milieu naturel de La Petite Saône a baissé, par contre il y a eu plusieurs pollutions au fioul liées au remplissage ou au démantèlement de cuves.



PARTIE 5

L'unité de traitement des eaux usées Aquapole

FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

Aquapole est la principale station d'épuration métropolitaine qui traite les eaux usées d'une grande partie des communes métropolitaines ainsi que 14 communes extérieures. Cette usine est située sur la commune du Fontanil-Fornillon. Ce traitement des eaux usées a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles sont rejetées : l'Isère.

Les eaux usées arrivant en station sont traitées de plusieurs façons et subissent une série de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel :



- **Le pré-traitement** : cette étape englobe le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

Les eaux usées traversent une première grille qui permet d'éliminer les plus gros déchets : c'est le dégrillage ;

- Les sables et les graviers se déposent au fond de bassins conçus à cet effet et sont évacués : c'est le dessablage ;
- Les graisses remontent grâce à une injection d'air et sont collectées à la surface : c'est le déshuilage ;
- **La décantation avec traitement physico-chimique partiel** : cette étape permet, par décantation des eaux, la séparation des matières en suspension.
- **Le traitement biologique** : cette dernière étape consiste à faire consommer la pollution organique dissoute qui subsiste après décantation par des bactéries qui vont la transformer en pollution décantable pouvant être séparée de l'eau rejetée.

Depuis 2009, l'alimentation hydraulique des bassins biologiques C1 et C2 a été modifiée par mise en parallèle des deux batteries de biofiltres. Depuis cette date, les Biofors C1 et C2 assurent tous deux uniquement le traitement biologique de la pollution carbonée.

En 2015, a été mise en service une nouvelle unité de traitement biologique par biofiltration de façon à traiter l'azote (biofiltres N). La station est dotée d'une capacité hydraulique nominale pour traiter par voie biologique 4 m³/s afin de répondre aux exigences de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU).

La file boues traite deux types de boues : les boues primaires issues de la décantation et les boues biologiques issues du décolmatage des unités de biofiltration.

Dans un premier temps, les boues sont concentrées en différentes étapes pour atteindre une teneur en matière sèche de 60 g/l de boues. Dans une seconde étape, les boues sont méthanisées dans les digesteurs ce qui permet d'en réduire le volume et de produire du biogaz qui sera par la suite valorisé. Enfin, les boues digérées sont déshydratées par centrifugation pour atteindre environ 270 g/l puis incinérées dans le four d'Aquapole.

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DE LA STATION

Afin de garantir la conformité réglementaire de l'unité de traitement, Aquapole doit répondre à 2 volets de conformité ainsi qu'au respect du non dépassement d'un certain nombre de jours de non-conformité.

Les indicateurs de conformité sont les suivants :

La conformité en équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH, s'obtient auprès des services de la police de l'eau (DDT).

Pour l'année 2022, dans l'attente de la déclaration de conformité, le système, unité de traitement comprise, est déclaré conforme pour l'année 2022 en équipements et performances par la police de l'eau.

La conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures, dans le cadre de l'auto-surveillance, conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la police de l'eau. En l'espèce, cet indicateur est calculé par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejets du 22 décembre 2011 et l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015.



Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque station d'épuration de capacité > 2000 EH, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de jours conformes} \times 100}{\text{nombre de jours réalisés}}$$

Les indicateurs de la station de capacité > 2000 EH sont les suivants :

station d'épuration	Nombre de jours dans les limites de capacité de la station	Nombre de jours conformes	Nombre de jours non conformes	Conformité
Aquapole	359	349	10	97,2 %

LES FAITS MARQUANTS



L'année 2022 a été marquée par une pluviométrie en baisse de manière significative par rapport à 2021. Elle est passée ainsi de 1145 à 938 mm soit une baisse de 18% (la pluviométrie moyenne sur le territoire est de l'ordre de 860mm).

Ceci s'est traduit par une baisse de près de 10,7 millions de m³ à l'entrée d'Aquapole représentant -13% par rapport à 2021. L'année particulièrement sèche et la casse de la vis de relevage de Fontenay expliquent ce résultat.

Conséquence de cette année sèche, les performances globales sont en hausse par rapport à 2021 (cf détail en annexe) et respectent

des obligations réglementaires à savoir pas de rejet rédhitoire et un nombre de jours de non-conformité inférieur au seuil maximum (10 pour 25 autorisés).

Outre les opérations classiques d'entretien et de maintenance décrites en annexe, Aquapole a connu une casse sur une conduite interne des surverses épaisseurs des boues primaires ayant occasionné le by-pass des ouvrages de décantation pendant 30 h du 16 au 17 octobre 2022 afin de mettre en place une solution de pompage provisoire pour permettre d'effectuer les travaux de remplacement de la conduite. Cette dernière a

pu être remise en service le 28 novembre 2022.

Il est à noter que le suivi du milieu naturel réalisé pendant ce by-pass n'a pas montré une dégradation significative de la qualité de l'eau de l'Isère.

Aquapole a obtenu le renouvellement, en septembre 2022, de sa certification qualité ISO 9001 et 14001. Seuls trois points sensibles ont été relevés par l'auditeur qui a pu constater la bonne tenue générale du magasin et du laboratoire ainsi que l'implication du personnel à maintenir un standard qualité de haut niveau.

LES PERFORMANCES DE L'ANNÉE



La performance opérationnelle de l'usine d'Aquapole est évaluée par le prisme de nombreux indicateurs.

D'après les différents indicateurs de pollution utilisés, les rendements moyens sont : (Annexe p76) :

- Le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 90,4 %, en hausse de 3,2 points par rapport à l'année 2021.
- Le rendement moyen sur l'année pour la DB05 est de 90,0 %, en hausse de 2,2 points par rapport à l'année 2021.
- Le rendement moyen annuel pour la DCO est de 87,1 %, en hausse de 2,6 points par rapport à l'année 2021.
- Le rendement moyen annuel pour NTK est de 76,0 %, en baisse de 7,4 points par rapport à l'année 2021

Globalement, tous paramètres confondus (MES, DB05, DCO), l'efficacité d'épuration de la station entre les eaux brutes en entrée et les eaux rejetées à l'Isère est de l'ordre de 88,4 % pour l'année 2022, en hausse de 1,9 points (86,5%) par rapport à 2021.

La baisse des performances sur le paramètre NTK est directement liée à un colmatage important des biofiltres de nitrification entre les mois de mars et octobre 2022 provoquant la demande en lavage simultané des filtres et parfois l'arrêt de l'installation de nitrification compte tenu de l'insuffisance de filtres disponibles.

Le traitement des boues constitue également un indicateur de performance qui a permis une importante production de biogaz, une source d'énergie renouvelable contribuant à l'amélioration du bilan carbone du site. Cette production s'élève à plus de 3 998 236 Nm³ en 2022 (+0,9% par rapport à 2021), correspondant à 25,6 GWh d'énergie.

En 2022, 97% de cette ressource a ainsi été valorisée et exploitée en interne comme consommation directe ou en externe via la production de biométhane. Ce bilan est en hausse de 3,3 points par rapport à 2021.



PARTIE 6

Le service public d'assainissement non collectif

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Afin de se conformer à l'obligation réglementaire de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, la collectivité a créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC) par délibération du 16 décembre 2005.

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le pré-traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement » [article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs]. Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Ce type d'assainissement est reconnu par la directive européenne du 21 mai 1991 ainsi que par les Lois sur l'eau des 3 janvier 1992 et 30 décembre 2006 comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif dans les zones d'habitat dispersé. Bien conçu et correctement entretenu, il permet de protéger correctement le milieu naturel.

Les articles L.2224-7 à L.2224-11 du Code Général des Collectivités Terri-

toriales définissent les compétences des collectivités en matière d'assainissement non collectif. Par application de ces dispositions, elles ont ainsi l'obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :

- une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.
- la délimitation, sur leur territoire, des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le dernier règlement d'assainissement non collectif conforme aux évolutions réglementaires a été approuvé par le Conseil de communauté du 5 juillet 2013.

LA RÉGLEMENTATION ET LES MISSIONS DU SPANC

Deux arrêtés, pris en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, révisant la réglementation relative à l'assainissement non collectif sont parus au Journal officiel en 2012 modifiant ainsi les règles.

- L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 ;
- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif remplaçant l'arrêté du 7 septembre 2009.

Ces arrêtés reposent sur trois principes : mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation, réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement et s'appuyer sur les ventes de logements pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SPANC DE LA MÉTROPOLE

Pour les dispositifs d'assainissement neufs



- **Le contrôle de conception et d'implantation :** il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes de configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.
- **Le contrôle de bonne exécution :** il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement.

Pour les dispositifs d'assainissement existants

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement :**
Réalisé au minimum une fois tous les 10 ans par la Métropole, il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

- **Les diagnostics immobiliers lors des ventes :**
Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le vendeur d'un

bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC de la Métropole. Il est facturé 150 € HT au propriétaire.

Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, précise les travaux à réaliser.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L 271-4 du code de la construction).

Le règlement intercommunal d'assainissement non collectif ainsi que trois plaquettes d'information spécifiques sont disponibles auprès des services de la Métropole et sur son site Internet.

CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Métropole met à la disposition des usagers de l'agglomération un ensemble de fiches techniques nécessaires à la conception, la réalisation et à l'entretien des différents dispositifs d'assainissement autonome. Après une présentation des méthodes de prétraitement, ces fiches décrivent les dispositifs de traitement que sont les tranchées d'épandage et

le lit d'épandage à faible profondeur, le filtre à sable non drainé, le filtre à sable vertical drainé, le tertre d'infiltration non drainé et le lit filtrant drainé à massif zéolithe (contact Métropole : 04 76 59 40 17). Ces fiches sont disponibles sur le site de la Métropole : www.grenoblealpesmetropole.fr

LA TARIFICATION ET LES PERSPECTIVES

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit donc s'équilibrer en recettes et dépenses. Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent :

- le contrôle de l'ANC neuf (facturation directe Métro) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement facturé sur la base des m³ d'eau potable consommée (perception via la facture d'eau émise par le facturier de l'eau).

Par délibération du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2022, le montant des contrôles a été fixé forfaitairement de la façon suivante :

- coût du contrôle de conception-implantation : 150 € HT ;
- coût du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 € HT (300 € HT si les travaux ont été réalisés sans validation préalable du SPANC c'est-à-dire sans contrôle de conception – implantation préalable et 300 € HT si le contrôle est réalisé postérieurement aux travaux à l'initiative du SPANC qui n'aurait pas été prévenu de leur mise en œuvre) ;
- coût du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : 0,28 € HT par m³ d'eau potable consommée ;



- de façon à prendre en compte l'évolution réglementaire issue de la loi du Grenelle II, un tarif spécifique de 150 € HT a été instauré à compter du 1^{er} janvier 2011. Ce forfait est acquitté par le propriétaire à l'occasion du contrôle des installations existantes réalisés dans le cadre d'une vente immobilière avec production d'un rapport de visite par la Métropole.

FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2022

RECETTES	BP 2022	CA 2022
Facture contrôle d'installations neuves	4 000 €	9 000 €
Facture basée sur m ³ consommés	40 000 €	41 208 €
Factures lors d'une vente diagnostique obligatoire	5 000 €	10 050 €
RECETTES TOTALES	49 000 €	60 258 €

DEPENSES	CA 2022
Frais de personnel et charges adossées aux postes (deux postes de techniciens + un poste administratif)	140 742 €

LES AIDES FINANCIÈRES

Par délibération du 24 septembre 2021, la Métropole a adhéré au dispositif d'aide à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non-collectif mis en place par le Département de l'Isère. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif, afin d'accélérer la mise aux normes et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs.

Les aides sont attribuées selon les critères suivants :

- installation ANC en communes rurales classées en zonage d'assainissement non collectif ;
- installation classée non conforme et présentant un risque sanitaire ou environnemental (selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux missions de contrôle des installations) ;
- fourniture d'une étude de conception à la parcelle.

L'aide attribuée correspond à 25% du montant TTC des travaux réalisés (hors étude), dans la limite de 3 600 € par installation et de 80% d'aide publique globale. Le plafond peut être relevé à 10 000 € TTC maximum en cas de regroupement de 3 installations ou plus.

Les travaux s'inscrivent dans un programme coordonné piloté par le SPANC qui assure l'instruction, le suivi administratif et le mandatement des aides auprès des particuliers.

LES PERSPECTIVES 2023

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Poursuite des programmes d'aide à la réhabilitation.
- Campagnes de relance des usagers possédant des installations d'assainissement non collectif qui auraient dû faire l'objet d'une remise en conformité suite à une vente.
- Acquisition d'un outil métier pour le suivi des contrôles.
- Poursuite du travail interservice sur la thématique liée aux enjeux des installations d'assainissement non collectif vis-à-vis de la protection de la ressource.

A photograph of a worker in a white shirt and cap working in a flooded tunnel. The worker is standing in shallow water, looking towards a series of arched openings in the tunnel wall. The scene is dimly lit, with a bright light source visible in the upper left corner. The text 'PARTIE 7' is overlaid on the image.

PARTIE 7

Études et travaux

BILAN 2022

LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2022

Au sein du pôle études, planification et suivi des travaux des services mutualisés du département de l'eau et dans l'objectif de garantir une bonne gestion patrimoniale, treize personnes assurent la mise en œuvre des gros projets d'investissement pour les compétences eau potable, Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), assainissement eaux usées et eaux pluviales.

La conception et la réalisation des opérations d'investissement sont assurées grâce à des marchés faisant l'objet d'appels d'offres (maîtrise d'œuvre, SPS, épreuves préalables, topographie, travaux, etc.).

Suite à l'extension territoriale et au transfert de la compétence eau potable, les missions de la maîtrise d'ou-

vrage des travaux sur réseaux et ouvrages sont mutualisées pour les compétences eau potable et assainissement.

Les projets de gros investissements sur l'espace public sont réalisés en coordination avec les opérations d'urbanisme, de voirie ou de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le service Etude, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux a recours :

- à des accords-cadres à bons de commandes de maîtrise d'œuvre qui ont été renouvelés en 2019 pour une durée de 4 ans, comprenant 6 lots géographiques. La Métropole a également mis en place une convention de maîtrise d'œuvre avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes ;
- à des appels d'offres particuliers de maîtrise d'œuvre ou en groupement de commandes pour certaines opérations complexes ;
- à des accords-cadres à bons de commandes de levés topographiques et de récolement divisé en 3 lots attribués en 2021 et 2022 ;
- à des accords-cadres à bons de commandes de missions de coordination sécurité et protection de la santé, d'une durée de quatre ans, divisés en 3 lots attribués en 2021 ;
- à des accords-cadres à bons de commandes d'épreuves préalables à la réception des ouvrages (essais d'étanchéité, inspections télévisées, essais de compactage), d'une durée de 4 ans, divisés en 2 lots, attribués en 2020.

Afin d'accroître la réactivité du service Etude, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux dans la réalisation et l'engagement des travaux, l'accord cadre à bons de commande de travaux de renouvellement sur réseaux humides a été renouvelé en novembre 2020. Ce marché, d'une durée de 2 ans, se décompose en un total de six lots géographiques.

Ces marchés intègrent les travaux :

- de renouvellement et d'extension des ouvrages assainissement,
- de sécurisation, renouvellement des réseaux, amélioration et rénovation des ouvrages d'eau potable,
- de gros entretien-renouvellement d'urgence.

Environ 50 % de la programmation annuelle est réalisée avec ces marchés. Ils ont été prolongés courant 2022 en raison des impacts de la crise sanitaire COVID 19, du contexte géopolitique de guerre en Ukraine et des tensions sur les hausses de prix associées.

Les travaux de réhabilitation sans ouverture de tranchées nécessitant des techniques particulières (chemisage, tubage ...) ou les chantiers de dépose de matériaux contenant de l'amiante font l'objet de consultations spécifiques.

Enfin, selon les types de travaux, il peut être procédé à la réalisation de groupements de commandes avec d'autres concessionnaires de réseaux ou à des marchés spécifiques pour des opérations particulières.

LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RÉSEAUX EN 2022

Le budget prévisionnel 2022 prévoyait une enveloppe budgétaire totale de 11,6 M€ HT au sein du budget annexe consacrée aux opérations de :

- renouvellement des réseaux de collecte et transport assainissement ;
- extensions de réseaux d'assainissement pour raccorder des secteurs en assainissement collectif suite à l'adoption des zonages assainissement ;
- résorptions de points noirs d'exploitation et travaux urgents ;
- travaux d'accompagnement d'aménagement de surface (restructuration, déviation des réseaux assainissement...) ;
- de réorganisation et restructuration définies par le schéma directeur assainissement.
- de renouvellement des branchements assainissement ;
- de déconnexion des eaux pluviales raccordées aux réseaux unitaires.

A la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu en 2016 qui a recommandé d'augmenter le taux de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, l'enveloppe budgétaire d'investissement financée par le budget général de la Métropole a été augmentée chaque année depuis 2017 et a été portée à 6M€ TTC en 2022 (soit de +100% par rapport à 2015). Cette enveloppe permet également de prendre en charge les besoins de renouvellement en accompagnement des travaux sur les espaces publics (Cœurs de ville, déviations réseaux liées à l'extension ligne du tramway...) et les mises en conformité réglementaires (accompagnement de mise en séparatif des communes du sud grenoblois).

La délibération relative à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement et à l'adoption de la programmation de la phase travaux en date du 10 novembre 2017 priorise les actions de suppression de rejets directs et de limitation de la pollution déversée par temps de pluie au titre de la première phase de réalisation du schéma directeur. Il s'agit en particulier des mises en conformité réglementaires (suppression de rejets directs des communes du sud grenoblois).

La première phase de programmation consiste à combiner différentes actions sélectionnées en fonction de l'obligation réglementaire (mise en demeure) et du gain escompté rapporté à l'investissement consenti.

L'enveloppe de travaux spécifiques sur le budget « eaux usées » inscrite depuis 2015 pour répondre aux mises en demeure préfectorales des communes de l'ex SIADI a été intégrée à l'enveloppe schéma directeur.

La programmation 2022 prévoyait la réception de 45 chantiers assainissement eaux usées et de 12 chantiers eaux pluviales en études ou en travaux. Celle-ci a été fortement impactée par le contexte de crise pandémique COVID-19 puis les conséquences économiques de tension sur les prix et les approvisionnements dues à la relance économique après la crise du covid-19 puis à la guerre en Ukraine. Deux consultations ont dû être déclarées sans suite correspondant à 14% du programme d'investissement. Des discussions concernant les demandes indemnitaires, les difficultés de délais de rendus des prestations d'études et de disponibilité des équipes de maîtrise œuvre et travaux ont décalé des mises en chantier. Enfin, suite à des



mobilités, certains postes n'ont pas été pourvus en raison de très fortes difficultés de recrutement sur des postes de chargés de travaux réseaux humides.

Au total, plus de 14,0 kilomètres de réseaux assainissement eaux usées et eaux pluviales ont été renouvelés en 2022 sur l'ensemble des communes de la métropole contre 12,0 kms en 2021.

		2018	2019	2020	2021	2022
Eaux usées et unitaires	ml	9 252	14 853	9 207	9 087	10 160
	tx renouvelé	0,73%	1,17%	0,72%	0,71%	0,80%
Dont unitaire	ml	3 735	2 413	4 645	3 822	2 177
	tx renouvelé	1,06%	0,68%	1,31%	1,08%	0,61%
Dont eaux usées	ml	5 517	12 440	4 562	5 265	7 983
	tx renouvelé	0,60%	1,35%	0,50%	0,57%	0,87%
Eaux pluviales seules	ml	3 548	4 650	4 275	2 896	4 338
	tx renouvelé	0,44%	0,58%	0,54%	0,36%	0,54%
Eaux pluviales et unitaire	ml	7 283	7 063	8 920	6 718	6 515
	tx renouvelé	0,63%	0,61%	0,77%	0,58%	0,57%
Eaux usées - Unitaires - Pluviales	ml	12 800	19 503	13 482	11 983	14 498
	tx renouvelé	0,62%	0,94%	0,65%	0,58%	0,70%

Tableau des opérations réalisées par commune (en annexe)

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS 2022 SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le taux de renouvellement tous réseaux confondus (eaux usées, unitaires, pluviales) en 2022 est de **0,70%**.

Concernant les opérations assainissement, le bilan s'établit à :

- 75 opérations assainissement réceptionnées sur 15 communes.
- 28 opérations mutualisées réseaux humides (eau potable et assainissement).
- 421 branchements eaux usées/unitaires et 221 branchements eaux pluviales.
- 30 ouvrages eaux usées/unitaires et 46 eaux pluviales.

TAUX DE RENOUVELLEMENT SUR 5 ANS

		2017-2021	2018-2022
Eaux usées et unitaires	ml	11 106	10 738
	tx renouvelt	0,87%	0,84%
Dont unitaire	ml	4 076	3 358
	tx renouvelt	1,15%	0,95%
Dont eaux usées	ml	7 030	7 380
	tx renouvelt	0,76%	0,80%
Eaux pluviales seules	ml	3 570	3 973
	tx renouvelt	0,45%	0,50%
Eaux pluviales et unitaire	ml	7 646	7 332
	tx renouvelt	0,66%	0,64%
Eaux usées - Uni- taires - Pluviales	ml	14 675	14 712
	tx renouvelt	0,71%	0,71%

Le taux moyen sur 5 ans est de 0,71% en dessous de l'objectif de 1%. Selon les données de synthèse SISPEA sur les données annuelles sur le prix et la performance des services publics d'assainissement collectif de l'année d'exercice 2022, à l'échelle nationale, sur les 1844 collectivités ayant produit l'indicateur, le taux de renouvellement sur 5 ans des réseaux assainissement est de 0,66%. Pour les collectivités des communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, et syndicat de départements, il est de 0,41%. Pour les métropoles, il est de 0,50%.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P202.2B)

Il s'agit d'un indicateur réglementaire qui évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau de collecte et des branchements des eaux usées,
- l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées du service exigé par la réglementation au 31/12/2013.

À l'échelle intercommunale, l'indice calculé de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service, pour l'année 2022, n'est que de 56,30.

Pourtant, sur un total de plus de 2000 kms de réseaux, la couverture Système d'Information Géographique d'Assainissement (SIGA) est quasi-totale.

Si les « diamètres » (taux moyen de connaissance de 96.25 %) et « matériaux » (81,25%) sont globalement très bien renseignés à l'échelle de la Métropole, avec les levés réalisés ces dernières années, ce sont les « dates ou période de pose des réseaux » (difficiles à reconstituer) qui dégradent l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale.

Il s'agira donc d'un axe de travail dans les prochaines années de la cellule dédiée à la connaissance et à la gestion des patrimoines techniques.

LES PROJETS 2023



LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

La programmation des travaux est principalement réalisée à partir des besoins de renouvellement des réseaux humides, d'accompagnement d'opérations d'aménagement ou d'urbanisme et des besoins urgents révélés par le service exploitation grâce aux observations faites sur le terrain, aux points noirs répertoriés et aux vidéo-inspections menées.

Le budget prévisionnel 2023 prévoit une enveloppe budgétaire totale de 14.4 M€ TTC pour les travaux sur réseaux et ouvrages assainissement eaux usées (soit +500 k€ TTC par rapport au budget 2022) et 6 M€ TTC pour les réseaux et ouvrages eaux pluviales (cette enveloppe peut être augmentée en cours d'année en fonction du taux de réalisation du programme de travaux).

Les enveloppes d'investissement sont en augmentation en lien avec les orientations suivantes :

- Intégration de réseaux supplémentaires au domaine public suite au transfert de domanialité,
- Réhabilitations des collecteurs principaux de transport des eaux usées (Domène-Muriette-Gières, La Tronche-Meylan-Corenc, collecteurs visitables du cœur métropolitain ...),
- Poursuite et accélération de grands projets d'investissement structurants du schéma directeur d'assainissement : station épuration Notre Dame de Commiers, Centre Bourg Vizille et Vaulnaveys le Haut, déconnexion des eaux pluviales et création d'un intercepteur des eaux usées en rive gauche du Drac,
- Poursuite de l'accompagnement des opérations d'aménagement (déviation des réseaux en lien avec le programme d'aménagement du nœud du Rondeau notamment).

PROGRAMME 2023

Le programme 2023 comprend 154 opérations actives (études ou travaux) en eau et assainissement.

Le tableau ci-dessous présente le prévisionnel des opérations assainissement qui devront être réceptionnées en 2023 pour la réalisation de travaux de renouvellement sur 15,4 kms de réseaux tous linéaires confondus.

	Nombre opération	Longueur en ml
Eaux usées et unitaires	35	8 968
Eaux pluviales	22	6 477

Le tableau en annexe présente le programme travaux 2023 des opérations assainissement avec le pourcentage de réalisation prévisionnel.



PARTIE 8

Tarification, facturation et gestion financière

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT STABLE DEPUIS 2019,

LES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés ou raccordables sont assujettis aux redevances assainissement. Cependant, pour les usagers non-domestiques de l'eau, des conventions de déversement avec contrôle qualitatif des effluents sont conclues avec certains établissements industriels afin d'encadrer la gestion technique et financière de ces rejets qui doivent faire l'objet d'une autorisation réglementaire.

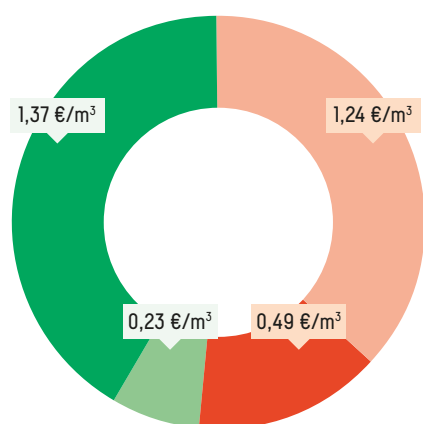
En application du règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal adopté en 2012, la signature de ces conventions, lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de rejet, permet l'application d'une tarification adaptée à la quantité et à la qualité des effluents déversés par l'établissement.

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT STABLE DEPUIS 2019

Deux modèles de la facture d'assainissement d'un usager d'une commune membre de la Métropole faisant apparaître le coût des redevances métropolitaines d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2022 et au 1er janvier 2023 sont présentes en annexe.

Le conseil métropolitain du 16 décembre 2022 a souhaité reconduire à l'identique le montant des redevances proportionnelle et fixe.

LE PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023 120M³ TTC



Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2023 de l'eau et de l'assainissement est de 3,35 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des collectivités desservant plus de 100 000 habitants est de 3,73 €/m³*.

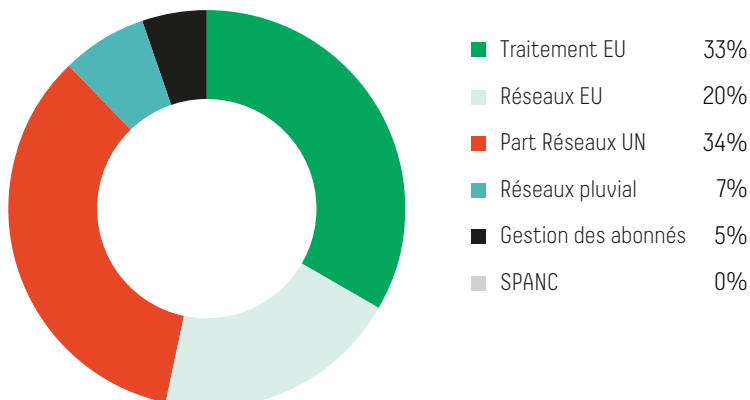
Une facture type 2023 est présentée en annexe au présent rapport.

■ Part Assainissement HT 120m³ ■ Prix moyen AEP* HT 120m³ ■ Part AERMC* HT ■ Part TVA

*Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.

...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie assainissement permet de décliner le budget 2022 par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



Financement du traitement des eaux usées (EU) : 33 %

Le tiers des dépenses sont affectées au traitement des eaux usées. Elles comprennent une forte part des dépenses à caractère général du budget et celles relevant de la station d'épuration Aquapole dont les dépenses d'exploitation ont fortement augmenté en 2022 du fait de la rénovation des armoires électriques du site et de la sécurisation du système de sécurité incendie.

Financement des réseaux d'assainissement : 34 %

Cette section finance l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux usées, à savoir les charges d'exploitation en hausse de 11 % par rapport à 2021, et les travaux, fortement pénalisés en 2021 du fait de la crise sanitaire, comme en 2020. En 2022, le taux de renouvellement des réseaux est de 0,72 %, stable par rapport à 2021 (0,73 %).

Financement des réseaux unitaires : 20 %

Troisième poste de dépenses, le financement des réseaux unitaires a lui aussi été affecté par les effets de la crise sanitaire.

Financement des réseaux d'eaux pluviales : 7 %

Cette part de financement concerne les frais de structure et de personnel relatifs aux réseaux d'eaux pluviales, les dépenses d'investissement figurent au budget général.

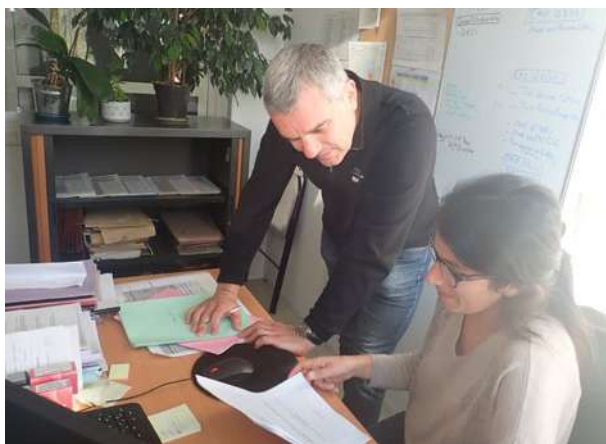
Gestion des abonnés: 5%

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'effet cumulé de la hausse des dépenses de fonctionnement et la stabilité des recettes de fonctionnement induit un abaissement de l'épargne de gestion de 1,93 M€ pour atteindre 17,52 M€

S'ajoutant à cela les remboursements anticipés d'emprunt, l'épargne nette est en baisse de 4 M€. Les 10 M€ d'épargne nette permettent cependant d'autofinancer 73,6% des dépenses d'équipement 2022.



En millions d'euros	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	37,62	35,84	37,18
Dépenses d'exploitation	18,17	23,53	19,66
EPARGNE DE GESTION	19,45	12,30	17,52
Solde des opérations financières et provisions	-0,95	-0,85	-0,79
EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)	18,50	11,45	16,73
Remboursement du capital de la dette et des avances	4,49	6,82	6,74
EPARGNE NETTE	14,01	4,63	9,99

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne nette permet d'auto-financer la majeure partie des dépenses d'équipement.

En 2022, la Régie assainissement a perçu 450 k€ de subventions de l'agence de l'Eau. C'est un niveau habituel de recettes selon les dispositions du 11e programme de l'Agence de l'EAU RMC, mais un

niveau bien inférieur aux recettes perçues en 2021 (1,2 M€). En 2022, la Régie assainissement a bénéficié du soutien ponctuel de l'Agence de l'Eau suite à l'appel à projet «Rebond eau biodiversité climat 2020-2021» qui permis le financement exceptionnel d'opérations non éligibles précédemment.

Une subvention de l'Etat a été perçues, pour 38 k€, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), pour les travaux de rénovation du système de sécurité incendie d'Aquapole sollicitée pour les aides « Rebond », et a vu ses délais d'instruction des dossiers rallongés.

En millions d'euros	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	10,9	21,5	13,6
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	15,3	5,2	10,5
Épargne nette	14	4,6	10
Cessions d'immobilisations	0,1	0	0
Subventions	1,2	0,5	0,5
Autres recettes de l'exercice	0	0	0
EMPRUNT	0	0	0

Comme en 2021, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

L'ENCOURS DE DETTE EN BAISSÉ

En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continue de baisser de 6,7 M€ en 2022 dont 3 M€ liés aux remboursements anticipés d'emprunts auprès de Crédit Agricole et de la Banque des Territoires. Il s'établit à 30,1 M€ en 2022 contre 36,8 M€ en 2021.

Depuis 2015, le taux moyen a bénéficié de taux monétaires très bas. Depuis juillet 2022 et les décisions de hausses de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en hausse à 2,25 % au 31 décembre 2022 contre 1,88 % au 31 décembre 2021.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 5 mois, à 9 ans et 7 mois.

Dexia Crédit Local et la Caisse d'Épargne représentent plus de 55 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.

Les derniers contrats de l'Agence de l'Eau se sont éteints en 2022

Seul un emprunt transféré du SACO est en Euribor à barrière sans levier, classé en 1B (0,3 %).

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2022 est de 2 années contre 2,4 années en 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette (en M€)	60,7	59,5	55,1	50,65	45,85	41,32	36,8	30,1
Épargne brute (en M€)	13,4	10,76	18,86	16,13	14,60	17,04	18,5	16,73
Durée d'extinction de la dette (en années)	4,5	5,5	2,9	3,1	3,1	2,4	2	1,8

LE TAUX D'IMPAYÉS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le taux d'impayés est en très légère hausse par rapport à 2021.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

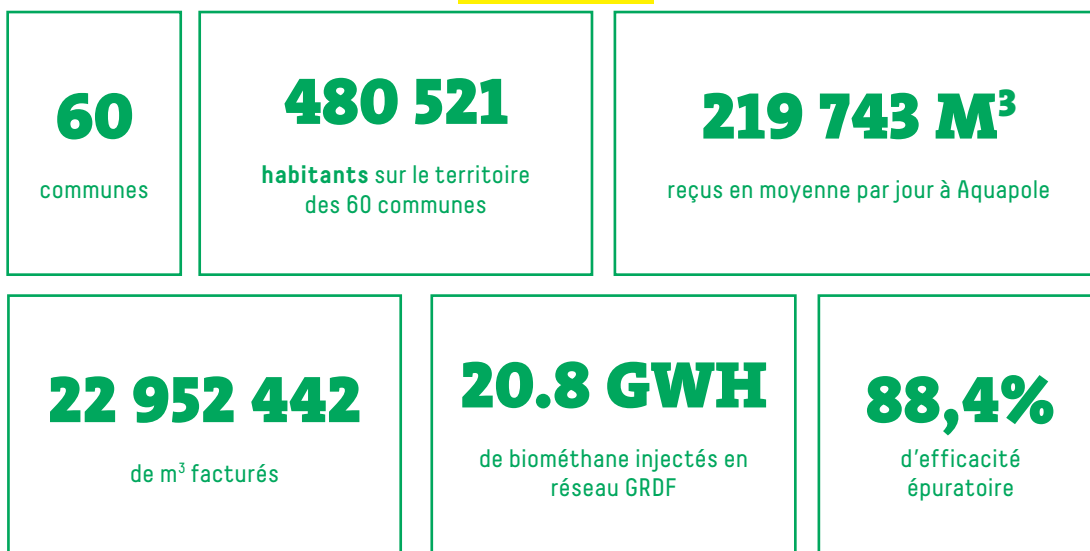
	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayé net	2,21	1,65	1,4	1,5
Taux d'impayé brut	3,05	3,02	2,5	2,7



PARTIE 9

**La régie
assainissement
en quelques
chiffres**

Chiffres clés



Données générales	2018	2019	2020	2021	2022
Réunions du conseil d'exploitation	8	7	7	5	8
Délibérations votées	40	20	20	17	16
Décisions	10	0	0	0	0
Marchés et avenants	125	142	130	185	82
Conventions et avenants	53	55	43	-	-
Avis donnés sur documents d'urbanisme	2 064	23 67	2 367	2 354	1 876
Demandes d'intervention hors astreintes	1 446	1 443	1 247	1 472	1 386
Courriers reçus : lettres, fiches de transmission, factures...	5 932	5 159	2 868	2 165	2 042
Courriers envoyés : hors fiches de transmission et télécopies (hors Watep)	1 668	1 342	1 164	2 098	2 282
Taux de réclamation	0.35%	0.12	0,12%	0.38%	0%
Factures émises : prestations de services	390	183	173	1 659	1 156

Exploitation des réseaux et ouvrages (hors Contrats d'affermage)	2018	2019	2020	2021	2022
Interventions d'astreinte (électromécanique)	525	439	338	325	281
Kilomètres de réseaux visités	8.9	1.45	1.68	7.1	5,1
Kilomètres de réseaux curés (curage mécanisé)	257	254	294	404	342
Inspections vidéos (réseau en km)	71	30	21	33	32
Interventions de gros entretien renouvellement (branchements, grilles, avaloirs, regards, tampons et trappons)	591	1 326	1 864	1 558	1 111

Investissements sur réseaux et ouvrages (hors station d'épuration)	2018	2019	2020	2021	2022
Kilomètres de réseaux réhabilités (Schéma directeur d'assainissement)	3.5	-	4.3	2.03	1.06
Kilomètres de réseaux renouvelés	13,93	-	13,5	9,96	14,10
Stations de relevage	1	1	1	1	1



PARTIE 10

Les annexes

ANNEXES

Sommaire

63 Présentation du service

63 ODJ des instances (conseil d'exploitation et comité des usagers)

65 L'exploitation des réseaux

65 Les déversoirs d'orage

66 Les demandes d'intervention

67 Les interventions courantes du service d'exploitation

68 Suivi des branchements neufs

69 Les stations de pompage

72 Les instructions de permis
de construire

73 Principes généraux de fonctionnement

74 Bilan annuel de pluviométrie

76 La station d'épuration Aquapole

76 Chaîne de traitement

77 Les indicateurs de pollution

79 Le traitement des boues

80 La production de biogaz

81 Les normes de rejets et les contrôles

82 Répartition des émissions de CO₂ par poste en 2022

84 Les opérations d'entretien et de renouvellement

85 Études et Travaux 2022 programme 2023

85 Opérations réalisées sur les réseaux communaux

93 Prévisionnel 2023 des opérations d'assainissement avec le pourcentage
de réalisation

103 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement

103 Bilan des marchés publics

104 Coût des redevances métropolitaines 2022 et 2023

106 Facture type

PRÉSENTATION DU SERVICE

ORDRES DU JOUR DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation. Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations.

A l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas présentées au Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 18 JANVIER 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Etude de satisfaction des services eau et assainissement par le cabinet TRYOM Retour sur la certification des régies eau et assainissement Bilan des contentieux eau et assainissement Bilan des intempéries du 29/12 avec impacts sur les compétences eau et assainissement
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Nomination du directeur du Département de l'eau et des régies de Grenoble Alpes Métropole Rapport d'orientation budgétaire eau
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 MARS 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2021 et programmation 2022 des travaux eau et assainissement Lancement d'un CAP Agent de la Qualité de l'eau en partenariat avec l'IMT de Grenoble Orientations et impacts de développement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 10 MAI 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du fonctionnement des petites steps Présentation des grands axes de la coopération décentralisée
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 28 JUIN 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Point sur le niveau des nappes Drac et Romanche et des sources de coteaux au 15 juin 2022
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 SEPTEMBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Captage Pré Rivoire sur la commune de la Tronche - Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 22 novembre 2017 Convention de partenariat et convention de mandat entre Grenoble-Alpes Métropole et Eaux de Grenoble Alpes relative au versement de l'allocation eau Résultats de l'étude Chlorates Perchlorates Suivi surfacique Etudes et nouveaux paramètres Directive Cadre Européenne Coopération décentralisée : retour suite aux remarques des instances Présentation du livre de l'eau de Grenoble-Alpes Métropole : L'eau en partage Actualités : point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 20 OCTOBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Point d'information sur l'avance de la démarche de révision des objectifs des masses d'eau souterraines (démarche objectifs moins stricts) (AERMC). Avancement de la révision des DUP sur les captages du Drac et de la Romanche. Carriers installés dans le lit du Drac à Champagnier : problématique et état des connaissances. Point sur les rejets de la plate-forme chimique de Jarrie (Arkéma) : suites étude « chlorate-perchlorate ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 8 NOVEMBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 DECEMBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Refonte de l'Organisation du Temps de Travail pour les salariés de droit privé des régies eau potable et assainissement. La Directive Eaux Résiduaires Urbaines – DERU Lettre de l'eau 2023
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

ORDRES DU JOUR (ODJ) DES COMITÉS DES USAGERS

COMITE DES USAGERS DU 27 JANVIER 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de satisfaction des services eau et assainissement par le cabinet TRYOM • Retour sur la certification des régies eau et assainissement • Bilan des contentieux eau et assainissement • Bilan des intempéries du 29/12 avec impacts sur les compétences eau et assainissement
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination du directeur du Département de l'eau et des régies de Grenoble Alpes Métropole
COMITE DES USAGERS DU 10 MARS 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan 2021 et programmation 2022 des travaux eau et assainissement • Présentation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) • Lancement d'un CAP Agent de la Qualité de l'eau en partenariat avec l'IMT de Grenoble • Orientations et impacts de développement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes sur le territoire de GAM
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2022 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
COMITE DES USAGERS DU 5 MAI 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives financières eau et assainissement • Autorisation donnée au Président de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre du dispositif métropolitain d'accès social à l'eau • Présentation du fonctionnement des petites steps • Proposition d'un cadre d'actions pour la coopération décentralisée en matière d'eau potable et d'assainissement
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes administratifs eau et assainissement
COMITE DES USAGERS DU 29 SEPTEMBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'étude Chlorates Perchlorates • Suivi surfacique • Etudes et nouveaux paramètres Directive Cadre Européenne • Coopération décentralisée : retour suite aux remarques des instances • Présentation du livre de l'eau de Grenoble-Alpes Métropole : L'eau en partage • Actualités : point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy
COMITE DES USAGERS DU 10 NOVEMBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération décentralisée : retour suite aux remarques des instances • Point sécheresse et phénomène de turbidité de l'eau sur les communes alimentées par la Dhuy • Campagne d'information sur les lingettes et mégots • Retour incident Aquapole et vis de Fontenay
COMITE DES USAGERS DU 1 DECEMBRE 2022	
INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • La Directive Eaux Résiduaires Urbaines – DERU • Lettre de l'eau 2023
DÉLIBÉRATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait du Rapport d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes eau et assainissement pour l'année 2023 • Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2023

L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

LES DÉVERSOIRS D'ORAGES (SUPÉRIEURS À 10 000 EQUIVALENT HABITANT)

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une marge d'incertitude importante.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les volumes et charges rejetés au milieu naturel pour l'année 2022, en valeur brute, sans prise en compte des situations inhabituelles.

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m ³)	MES (t)	DCO (t)	Nb jours	Volume (m ³)	MES (t)	DCO (t)
La Mogne	0	0	0	0	34	800 338	91.5	153.4
Jean Macé	0	0	0	0	23	136 288	15.0	25.3
Fontenay I	0	0	0	0	72	1 942 206	215.4	374.1
Croizat EPI	0	0	0	0	0	0	0	0
Bloch	0	0	0	0	3	238	0.02	0.04
PRP	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Isère		0	0	0		2 879 070	322	552.8
Vaillant Couturier	4	1 892	0.2	0,4	58	42 119	5.3	8.8
Les 2 Ponts	0	0	0	0	11	4 199	0.4	0.7
Pont de Claix, Mairie	0	0	0	0	5	2 383	0.2	0,4
Total Drac		1 892	0,2	0,4		48 701	6	9.9
Berliognières	0	0	0	0	13	1 687	0.2	0,3
Total Gresse		0	0	0		1 687	0,2	0,3
RDA	0	0	0	0	0	0	0	0
Total ruisseau Mandragon		0	0	0		0	0	0
Abattoirs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total étang EDF		0	0	0		0	0	0
Ricou	0	0	0	0	3	359	0.04	0.09
Total Chantourne La Tronche		0	0	0		359	0.04	0.09
Bayardière	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chantourne Domène		0	0	0		0	0	0
Rolandière	0	0	0	0	0	0	0	0
La Grande Saulne	0	0	0	0	17	69 906	3.2	4.9
Total Furon		0	0	0		69 906	3.2	4.9
Vizille Intermarché	0	0	0	0	0	0	0	0
Saut du Moine	0	0	0	0	5	352	0.06	0.09
Total Romanche		0	0	0		352	0.06	0.09
Villard Bonnot centre de tri*	1	17	0	0,01	3	168	0.05	0,2
Villard Bonnot Berlioz*	71	2 196	0.5	1.5	64	24 592	2	18
Villard Bonnot eaux claires*	2	33	0.01	0.02	7	777	0.07	0.6
Poste 2	0	0	0	0	10	747	0.2	0.7
Roseaux	7	12 120	3	9	22	8 968	1	7
Total chantourne Villard Bonnot		14 366	4	10		35 252	3	26
Rafour*	13	998	0,2	1	16	5 048	2	5
Total Chantourne de Crolles		998	0,2	1		5 048	2	5
TOTAL MILIEUX		17 256	4	12		3 040 375	337	599

LES DEMANDES D'INTERVENTION

On retrouve le détail des répartitions dans le tableau suivant.

Synthèse des interventions réalisées de 2019 à 2022 (hors interventions en astreinte)

	2019	2020	2021	2022
Origine des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Particuliers	76 %	82 %	79 %	80 %
Mairies	16 %	12 %	16 %	16 %
Interne	6 %	5 %	3 %	2 %
Autres (ex : syndics)	2 %	1 %	2 %	2 %
Délais d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Dans les 3 heures	63 %	64 %	62 %	54 %
Dans un délai compris entre 3 et 24 heures	24 %	19 %	25 %	30 %
Dans un délai > 24 h	13 %	17 %	13 %	16 %
Nature des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Obstructions diverses	50 %	56 %	58 %	53 %
Nuisances olfactives	6 %	5 %	6 %	6 %
Divers (bruits, pollutions, fuites, refoulement, affaissement voirie,...)	19 %	13 %	15 %	15 %
Dératisation	9 %	14 %	10 %	12 %
Débordements	7 %	3 %	2 %	3 %
Tampons-regards	9 %	9 %	9 %	11 %
Nature du réseau	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Réseaux eaux usées ou unitaire publics	41 %	54 %	44 %	42 %
Réseaux eaux pluviales publics	34 %	26 %	35 %	33 %
Réseaux EU, EP, unitaires privés	11 %	8 %	8 %	9 %
Réseaux communaux	2 %	1 %	2 %	1 %
Autres réseaux (ex : Electricité / Gaz / eau potable, télécommunication...)	12 %	11 %	11 %	15 %

Source : logiciel de demande d'intervention

Aujourd'hui, les interventions non urgentes sont à traiter sous 7 jours et non plus dans les 3 heures. Cette mesure a été prise pour éviter de désorganiser la journée de travail des équipes affectées au préventif.

Il est important de rappeler que les interventions qualifiées d'urgentes sont bien traitées à 99% en moins de 3 heures ce qui correspond à l'objectif de la démarche qualité (>95%).

LES INTERVENTIONS COURANTES DU SERVICE EXPLOITATION

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros-entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

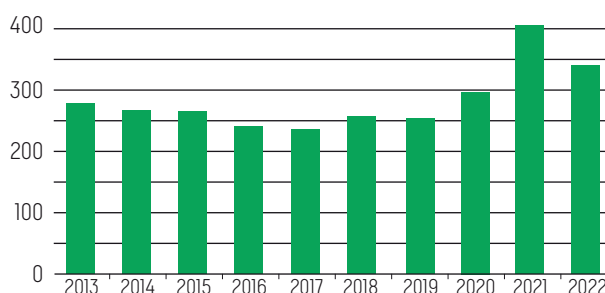
Synthèse des principales interventions réalisées en 2021 et 2022 par la régie assainissement

Prestations effectuées	2021			Variation 2021 / 2020	2022			Variation 2022 / 2021
	Régie	Sous traité	Total		Régie	Sous traité	Total	
Entretien courant								
Réseaux visités (ml)	7 109	0	7 109	+324%	5 138	0	5 138	-28%
Réseaux curés (ml)	405 668	0	405 668	+38%	338 347	4 500	342 847	-15.5%
Stations de pompage (nb)	786	0	786	+14%	815	0	815	+3.7%
Désobstruction réseaux publics (nb)	229	0	229	-52%	190	0	190	-17%
Désobstruction réseaux privés (nb)	13	0	13	-57%	0	0	0	-
Curage d'avaloirs et grilles (nb)	2 349	14 003	16 352	-19%	1 764	9 352	11 116	-32%
Désobstruction branchements publics (nb)	214	0	214	-4%	224	0	224	+4.7%
Désobstruction branchements privés (nb)	1	0	1	-1000%	2	0	2	+100%
Dératisation (nb)	1 000	22 292	23 292	+30%	1 342	7 545	8 887	-62%
Clapet-dessableur	334	3	337	+181%	354	14	368	+9.2%
Bac à graisses (nb)	165	0	165	+237%	206	0	206	+25%
Environnement pollution	11	0	11	+120%	17	0	17	+54%
inspection vidéo (ml)	19 081	14 520	33 601	+62%	13 739	17 948	31 687	-5.7%
Réparations								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	45	45	+5%	0	19	19	-58%
Branchements EU & EP (nb)	1	32	33	+18%	1	43	44	+33%
Renouvellement								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	443	443	+131%	0	393	393	-11%
Branchements EU & EP (nb)	0	19	19	-10%	0	14	14	-26%
Ouvrages (nb)	7	268	275	-32%	0	133	133	-52%
Trappons & tampons (y compris fourniture) (nb)	495	326	831	+8%	524	287	811	-2.4%

Source : base de données « exploitation » - Nb : nombre - ml : mètres linéaires - na : non applicable.

Évolution du linéaire de réseau curé 2013-2022

2013	2014	2015	2016	2017
278	267	265	240	236
2018	2019	2020	2021	2022
257	254	294	404	343



SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS

ANNÉE 2022		
secteurs/communes	BRCT réalisés en Régie	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sect 1	0	140
Bresson	0	0
Champagnier	0	9
Champ-sur-drac	0	7
Échiroles	0	14
Eybens	0	12
Jarrie	0	11
le Gua	0	10
le Pont-de-Claix	0	9
Miribel-Lanchâtre	0	0
Montchaboud	0	1
Notre-Dame-de-Commiers	0	0
Notre-Dame-de-Mésage	0	2
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	0	0
Saint-Georges-de-Commiers	0	14
Saint-Paul-de-Varces	0	10
Saint-Pierre-de-Mésage	0	1
Séchilienne	0	2
Varces-Allières-et-Risset	0	16
Vif	0	22
Vizille	0	0
Sect 2	0	76
Claix	0	7
Fontaine	0	1
Fontanil-Cornillon	0	10
Mont-Saint-Martin	0	0
Noyarey	0	8
Proveysieux	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	7
Saint-Égrève	0	13
Saint-Martin-le-Vinoux	0	4

ANNÉE 2022		
secteurs/communes	BRCT réalisés en Régie	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sarcenas	0	0
Sassenage	0	4
Seyssinet-pariset	0	5
Seyssins	0	13
Veurey-voiroize	0	4
Sect 3	0	30
Grenoble	0	30
Sect 4	0	116
Brié-et-Angonnes	0	6
Corenc	0	9
Domène	0	8
Gières	0	5
Herbeys	0	9
la Tronche	0	9
Meylan	0	5
le Sappey-en-Chartreuse	0	13
Murianette	0	5
Poisat	0	4
Saint-martin-d'hères	0	10
Vaulnaveys-le-bas	0	16
Vaulnaveys-le-haut	0	16
Venon	0	1
Metropole	0	362

LES STATIONS DE POMPAGE

Stations	Volume (m ³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Lombards Brie et Angonnes	250	114	0,456	79%
PR Mairie Brie et Angonnes	2 839	601	0,212	6%
PR Replat Brie et Angonnes	497	891	1,794	47%
PR Impasse du Drac Champ sur Drac	2 307	452	0,196	17%
PR Pont de la Madeleine Champ sur Drac	925	433	0,469	-13%
PR Romanche Champ sur Drac	2 383	595	0,250	1%
PR Iles Champagnier	61 643	4 308	0,070	7%
PR Deux Ponts Claix	2 166 252	134 412	0,062	-5%
PR ZAC Des Bauches	186 784	10 146	0,054	/
PR Bayardieres Domene	1 930 095	41 836	0,022	1%
PR Peupliers Domene	6 034	604	0,100	0%
PR Sports Domene	81 435	5 378	0,066	-5%
PR Bowling Echirolles	5 082	588	0,116	-4%
PR Comboire (EU) Echirolles	44 925	3 196	0,071	-20%
PR Couturier Echirolles	104 831	2 232	0,021	2%
PR Delaune Echirolles	4 872	496	0,102	13%
PR Dix neuf mars 62 Echirolles	310 287	10 209	0,033	-8%
PR Kimberley Echirolles	325 129	16 013	0,049	19%
PR Picasso Echirolles	1 259	444	0,353	-36%
PR Ravel Echirolles	4 436	523	0,118	3%
PR Rondeau	225 638	/	/	/
PR Bel Air Eybens	1 252	461	0,368	-57%
PR Ruies Eybens	94 173	2 159	0,023	-4%
PR Mermoz/ Packard Eybens	49 222	1 895	0,038	3%
PR Quesnay Eybens	25 463	1 216	0,048	-13%
PR Grand Veymond Fontaine	203 737	5 383	0,026	-8%
PR Abattoirs Fontanil	1 155 181	37 779	0,033	-3%
PR Chanceliere Fontanil	92 615	3 660	0,040	36%
PR Emery Fontanil	6 876	587	0,085	6%
PR Formule 1 Fontanil	3 445	631	0,183	-25%
PR Lanfrey Fontanil	3 413	469	0,137	27%
PR Mas Fontanil	3 255	1 831	0,563	9%
PR Mondragon Fontanil	382 509	10 292	0,027	-11%
PR Muriers Fontanil	9 234	1 097	0,119	-1%
PR Orangerie Fontanil	2 841	381	0,134	17%
PR RDA Fontanil	1 751 827	58 329	0,033	-9%
PR C D M Gieres	52 440	1 567	0,030	-50%
PR Etang Tremie Gieres	2 623	402	0,153	28%
PR Mayencin Gieres	54 814	5 240	0,096	-21%
PR Glairons Gieres	3 391	21 443	6,324	96%
PR Japin Gieres	13 237	1 284	0,097	-1%
PR PII Gieres	152 807	47 991	0,314	7%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR PI2 Gieres	76 548	5 429	0,071	-7%
PR PI3 Gieres	100 667	9 039	0,090	-218%
PR PRP Gieres	2 663 502	103 791	0,039	-4%
PR Berriat Grenoble	6908	4 541	0,657	1%
PR Boulodrome Grenoble	205 234	20 119	0,098	-30%
PR Fontenay 1	1 647 066	58 493	0,036	-82%
PR Fontenay 2	57 394 767	1 319 043	0,023	5%
PR Grand place Grenoble	327 951	20 674	0,063	46%
PR Jean Macé	18 150	25 319	1,395	28%
PR Jongking Grenoble	837	348	0,416	20%
PR Lamogne	187 650	25 215	0,134	-3%
PR Mutte Grenoble	4 853	784	0,162	40%
PR Sp 4 Grenoble	71 210	2 639	0,037	6%
PR Sp 5 Grenoble	45 345	4 864	0,107	3%
PR Sp 6 bis Grenoble	269 949	19 393	0,072	-39%
PR Sp 9 Grenoble	372 841	10 609	0,028	-1%
PR Villeneuve E Grenoble	174 264	5 386	0,031	2%
PR Voie sur berge Grenoble	5 535	99	0,018	4%
PR Z 121 Grenoble	475 941	/	/	/
PR Bibliotheque Jarrie	10 839	603	0,056	-50%
PR Louvaroux Jarrie	37 404	3 035	0,081	-43%
PR Manhes Jarrie	3 171	494	0,156	-393%
PR Pillet Jarrie	237 850	12 241	0,051	38%
PR Plâtre Jarrie	24 695	3 617	0,146	23%
PR Athanor La Tronche	7 841	/	/	/
PR Chantourne 1 La Tronche	41 544	2 721	0,065	6%
PR Chantourne 2 La Tronche	96 817	3 583	0,037	10%
PR Chantourne 3 La Tronche	35 662	2 631	0,074	3%
PR Chantourne 4 La Tronche	11 971	1 099	0,092	-4%
PR Charpenay La Tronche	1 930	409	0,212	12%
PR CHU Pluviale	23 280	/	/	/
PR CHU Usées	568 254	74 165	0,131	30%
PR Decathlon La Tronche	19 494	1 305	0,067	/
PR Renault La Tronche	43 303	2 110	0,049	-14%
PR Ricou (P) La Tronche	5 229	525	0,100	22%
PR Ricou (U) La Tronche	2 641 288	48 783	0,018	-9%
PR Sablons La Tronche	3 162 623	5 967	0,002	/
PR SPI0 La Tronche	319 221	18 347	0,057	2%
PR SPI1 La Tronche	88 994	2 802	0,031	6%
PR SPI2 La Tronche	5 239	475	0,091	-8%
PR Asptt Meylan	6 028	663	0,110	14%
PR Buclos Meylan	587 299	20 372	0,035	0%
PR C.n.e.t Meylan	174 656	9 870	0,057	0%
PR Carronnerie Meylan	60 303	2 824	0,047	-70%
PR Ile d'amour Meylan	2 440	464	0,190	-23%
PR Lecheres Meylan	/	37 670	/	/

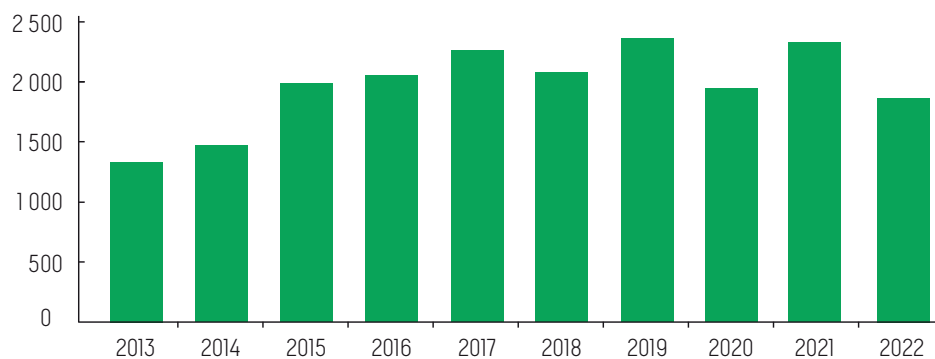
Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Barrieres Murianette	14 061	947	0,067	29%
PR Troussiers Notre dame de Mesage	978	249	0,254	-1%
PR Gymnase Noyarey	221 727	21 279	0,096	4%
PR Oves Noyarey	10 329	1 561	0,151	0%
PR Pra paris 1 Noyarey	40 524	3 176	0,078	23%
PR Pra paris 2 Noyarey	100 20	1 829	0,183	33%
PR Ruisset Noyarey	82 231	6 068	0,074	-18%
PR Ducrest Pont de Claix	26 753	2 329	0,087	-45%
PR La Paix Pont de Claix	111 912	6 548	0,059	-5%
PR Mon Logis Pont de Claix	3 608	642	0,178	-8%
PR Papeterie Pont de Claix	2 252	347	0,154	42%
PR Papin Pont de Claix	119 946	2 413	0,020	4%
PR Denteliere Sassenage	8 704	689	0,079	-11%
PR Ingenieries Sassenage	13 213	913	0,069	8%
PR François Blumet Sassenage	12 599	829	0,066	2%
PR Gingeoles Sassenage	1 821	480	0,264	1%
PR Grande saulne Sassenage	4 853 740	84 065	0,017	9%
PR Hameau du château Sassenage	49 176	3 079	0,063	8%
PR Messkirch Sassenage	5 715	703	0,123	-11%
PR Quai du Furon Sassenage	138	138	0,999	12%
PR Rollandiere Sassenage	/	115 429	/	/
PR Sables Sassenage	/	61 782	/	/
PR Luitel	/	/	/	/
PR Grand Serre Sechillienne	5 086	510	0,100	/
PR Berges	3 165 317	138 846	0,044	4%
PR Nalettes Seyssins	13 509	4 702	0,348	8%
PR Bonnais St Egreve	535 008	20 510	0,038	-1%
PR Chartreuse St Egreve	21 245	1 397	0,066	4%
PR Hopital St Egreve	271 788	5 947	0,022	1%
PR Muret (U) St Egreve	819	266	0,325	2%
PR Port St Egreve	8 194	579	0,071	16%
PR Predieu St Egreve	130 194	6 251	0,048	11%
PR Alloves St Martin D'heres	33 099	2476	0,075	/
PR Bloch St Martin D'heres	/	132 033	/	/
PR Carmagnole St Martin D'heres	57 484	2 571	0,045	-30%
PR Champ Roman St Martin D'heres	1 854	470	0,254	10%
PR G . Sand St Martin D'heres	68 429	3 307	0,048	23%
PR Luther King St Martin D'heres	72 621	2 420	0,033	17%
PR Péri St Martin D'heres	220 860	60 055	0,272	70%
PR Prevert St Martin D'heres	39 069	1 893	0,048	-3%
PR Quatre Seigneurs St Martin D'heres	4 564	1 122	0,246	2%
PR St Just St Martin D'heres	25 858	1 679	0,065	5%
PR Taillees St Martin D'heres	11 360	979	0,086	-15%
PR Gagneres St Martin le Vinoux	57 870	8 177	0,141	44%
PR Gare St Martin le Vinoux	11 903	532	0,045	-3%
PR Rosiers St Martin le Vinoux	57 239	2 995	0,052	1%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Ratier St Paul de Varcès	5 202	1 302	0,250	1%
PR Allée du stade Varcès	24 493	1 419	0,058	/
PR Berliognière Varcès	381 192	19 123	0,050	-29%
PR Fontagneux Varcès	8 711	4 189	0,481	7%
PR Impasse des Champs Varcès	982	366	0,373	5%
PR Taillefer Varcès	3 639	/	/	/
PR Actinord Veurey	16 464	4 781	0,290	-90%
PR Actisud Veurey	4 254	964	0,227	16%
PR Belvedere Veurey	385	298	0,775	7%
PR Cordees Veurey	7 565	820	0,108	1%
PR Cuche Veurey	7 964	670	0,084	27%
PR Dauphine Veurey	3 835	/	/	/
PR Rive Veurey	55 654	6 984	0,125	-1%
PR Vivier Veurey	156	229	1,469	-43%
PR Breuil Vif	31 162	1 907	0,061	-19%
PR Langevin Vizille	27 823	2 196	0,079	11%
PR Maniguet Vizille	3 296	/	/	/
PR Racca Vizille	275 750	11 119	0,040	6%
PR Terrasses Vizille	155 772	15 017	0,096	6%
Total	93 215 965	3 116 722	0,033	2%

	Bilan énergie 2022		
	Volume pompé total (m³)	Energie consommé (kwh)	Ratio global
Année 2021	109 786 915,97	3 601 990,53	0,033
Année 2022	93 215 964,75	3 116 721,52	0,033
Évolution (%)	-15,1	-13,5	1,9

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 314	1 459	1 946	2 009	2 211	2 064	2 367	1 919	2 354	1 876



PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EXPLOITATION DES RESEAUX

Les modalités organisationnelles

Dans le cadre de la création de la régie assainissement, un service exploitation des réseaux a été mis en place afin d'assurer la gestion des réseaux et ouvrages communaux transférés. Fin 2022, ce service comptait 70 agents (hors suivi administratif et responsable d'exploitation).

Outre le pôle « exploitation » situé au 24 bis Boulevard de la Chantourne à la Tronche, 4 sites d'exploitation « réseaux » sont implantés sur l'agglomération, à Pont de Claix (secteur 1), Fontaine (secteur 2 et 5), Echirolles (secteur 3) et Saint-Martin-d'Hères (secteur 4).

Depuis 2010, le service électromécanique, constitué de 13 agents (hors alternance), est installé à Eybens rue des Javaux. En 2020, il a été décidé de fusionner ce service avec le service GTC (gestion technique centralisée) de la régie eau potable. Ainsi a été créé le premier service mutualisé d'exploitation des régies eau et assainissement : le secteur EIT (Electromécanique et Informatique Technique) regroupant en son sein l'ensemble des compétences en électromécanique, supervision, télésurveillance, automatisme et communication des 2 régies (hors Aquapole).

Il est à rappeler l'évolution de l'organisation du service exploitation de la régie assainissement en 2019 avec l'officialisation des 4 secteurs d'exploitation territoriale, d'un secteur 5 regroupant, pour l'ensemble du territoire, les activités de contrôle des travaux extérieurs (Maîtrise d'ouvrage extérieure, branchements neufs, gestion des bons raccordements) et d'expertise et enquêtes réseau (enquêtes de raccordabilité, enquêtes notaires, tests à la fumée, inspection télévisée, vidéo périscope ...).

L'organisation en plusieurs secteurs sur le territoire est motivée par la volonté de réactivité et de proximité auprès des usagers du service public, grâce à des unités comprenant en moyenne une dizaine d'agents maintenant des liens étroits avec les communes.

Une carte de l'assainissement intercommunal, indiquant le découpage sectoriel du territoire ainsi que la localisation des différents sites d'exploitation est présentée en annexe

La continuité du service public

L'objectif principal du pôle exploitation est d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24.

Ses principales missions sont :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux et ouvrages annexes ;
- L'entretien des stations de pompage à l'aide des systèmes de télégestion et de télésurveillance (électromécanique) ;
- La coordination des travaux de réparation (réalisée en direct par la régie ou sous-traités dans le cadre de marchés) ;
- Le suivi et le contrôle des travaux notamment l'exécution des branchements de premier établissement débouchant sur le recouvrement de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Un système d'astreinte permet à l'ensemble des usagers de la Métropole de contacter la régie assainissement 24 heures sur 24 en cas de problème (ex : canalisation bouchée, débordement, ...).

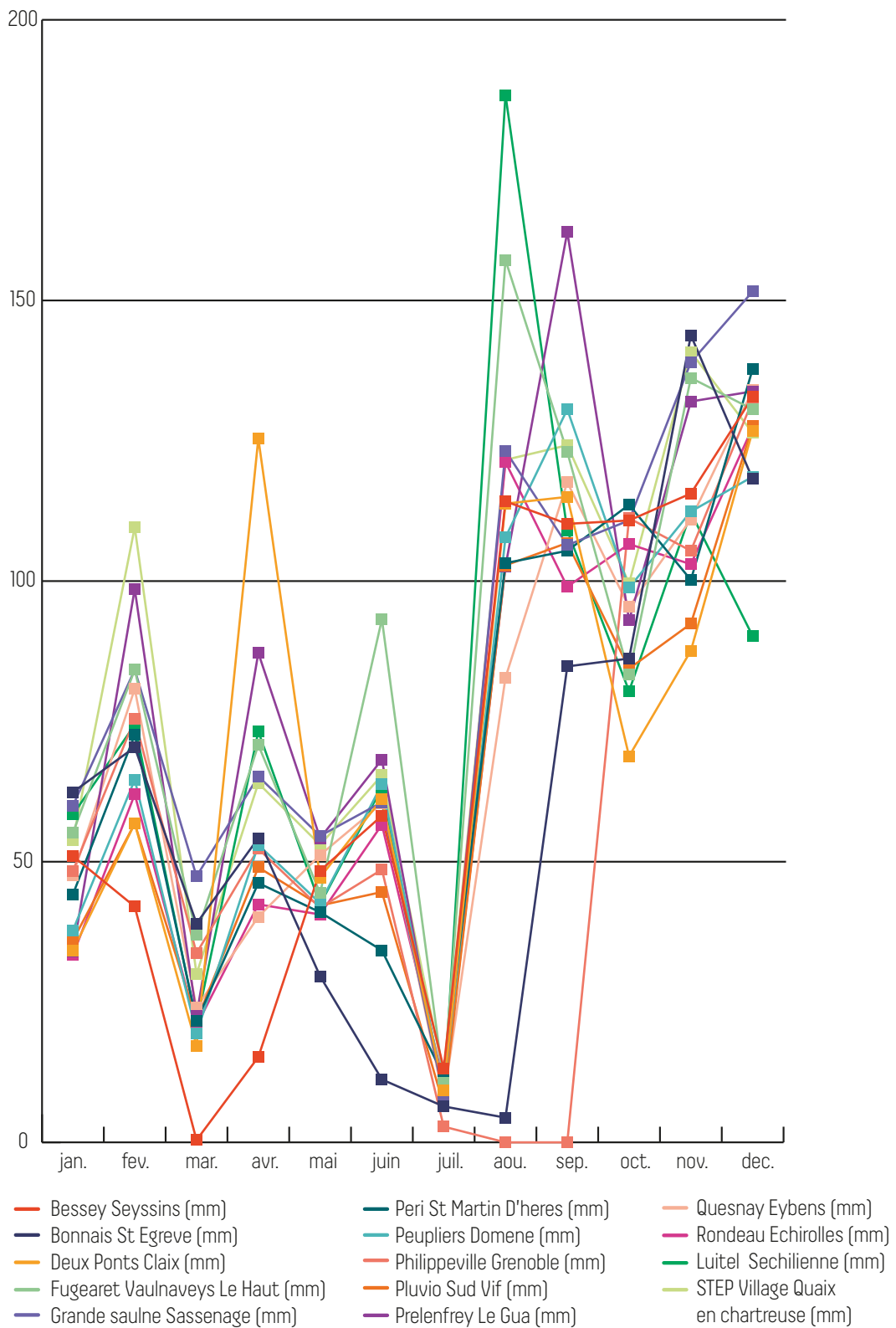
Ce service est accessible à toute heure au numéro de l'accueil de la régie assainissement (04 76 59 58 17), lequel, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, renvoie les appels au service de production d'eau potable (Rochefort) de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes qui, par contrat, assure la liaison avec les équipes d'astreinte de la régie assainissement. Cette organisation garantit un contact humain permanent entre les usagers et le personnel de Rochefort rompu à ce type de mission.

Les agents postés à Rochefort assurent également la retransmission des appels techniques en provenance des stations de pompage à destination des trois électromécaniciens d'astreinte en dehors des heures normales de travail du secteur EIT.

BILAN ANNUEL DE PLUVIOMÉTRIE

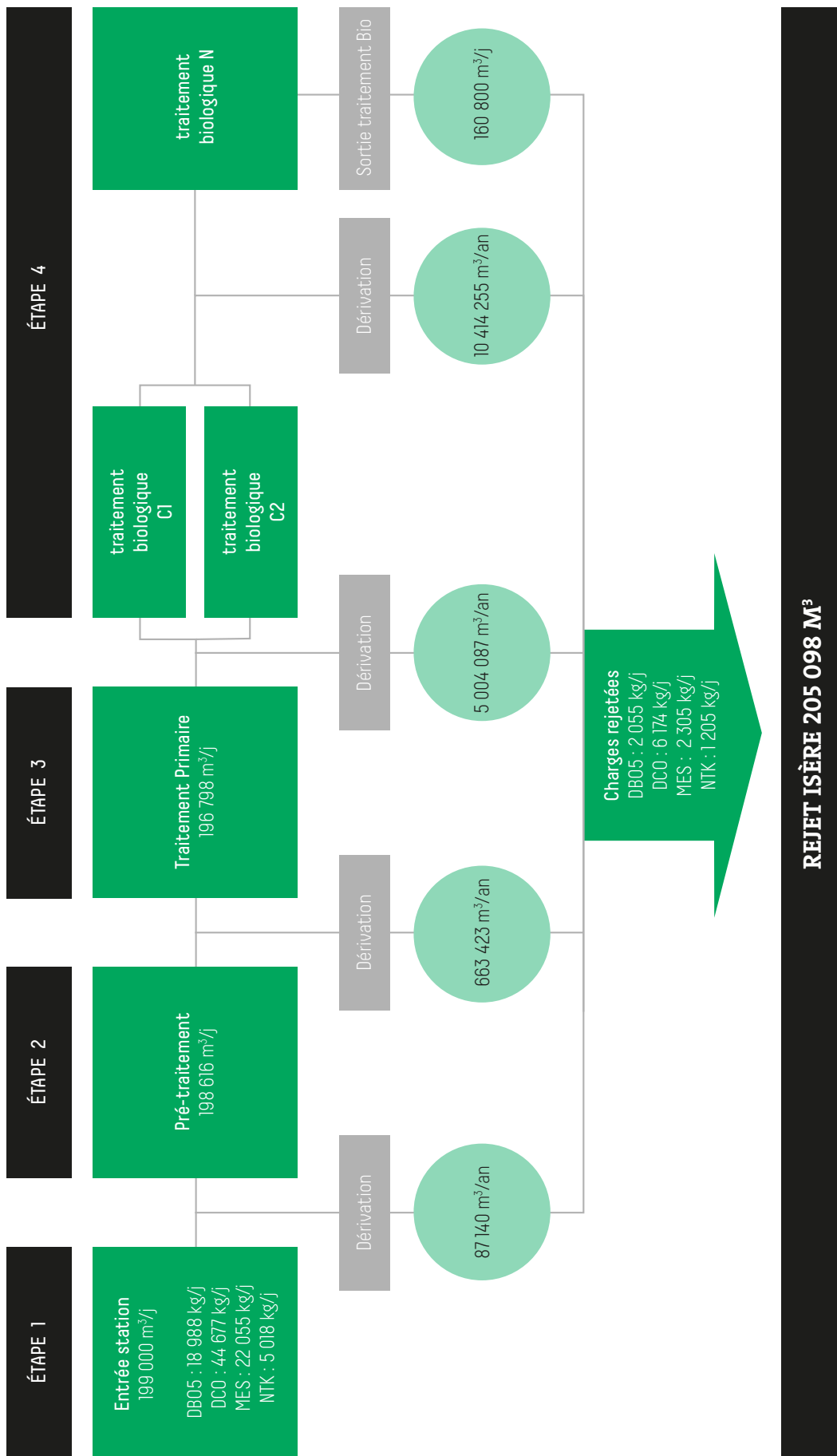
PÉRIODE DU 01/01/2022 AU 01/01/2023

Date	Bessey Seyssins (mm)	Bonnais St Egreve (mm)	Deux Ponts Claix (mm)	Fugearet Vaulnaveys Le Haut (mm)	Grande saulne Sasse-noge (mm)	Peri St Martin D'heres (mm)	Peupliers Domene (mm)	Philippeville Grenoble (mm)	Pluvio Sud Vif (mm)	Prelentrey Le Gua (mm)	Quesnay Eybens (mm)	Rondeau Echirolles (mm)	Luitel Sechillienne (mm)	STEP Village Quaix en chartreuse (mm)	MOYENNE
JANVIER	51,0	62,4	34,2	55,2	60,0	44,2	37,8	48,4	36,0	34,0	47,6	33,4	58,4	53,8	46,9
FÉVRIER	42,0	70,4	56,8	84,2	84,2	72,6	64,6	75,4	56,8	98,6	80,8	62,0	74,4	109,6	73,7
MARS	0,4	39,0	17,2	37,0	47,4	21,6	19,4	33,7	21,6	22,6	24,0	20,8	21,2	30,0	25,4
AVRIL	15,2	54,2	125,4	70,8	65,2	46,2	53,0	52,3	49,0	87,2	40,2	42,4	73,2	64,0	59,9
MAI	48,4	29,6	47,2	44,4	54,6	41,0	42,6	41,8	42,2	54,2	51,2	40,6	42,4	53,0	45,2
JUIN	58,2	11,2	61,2	93,2	60,6	34,2	63,8	48,6	44,6	68,2	60,4	56,6	63,2	65,4	56,4
JUILLET	13,2	6,4	9,2	10,6	8,2	11,8	9,2	2,8	6,6	7,6	7,6	10,6	7,8	12,0	8,8
AOUT	114,2	4,4	113,8	157,2	123,2	103,2	107,8	0,0	102,8	102,6	82,8	121,2	186,6	121,6	103,0
SEPTEMBRE	110,2	84,8	115,0	123,0	106,4	105,4	130,6	0,0	106,8	162,2	117,6	99,0	109,0	124,2	106,7
OCTOBRE	110,8	86,2	68,8	83,4	110,8	113,6	98,8	111,2	84,4	93,0	95,4	106,6	80,4	99,6	95,9
NOVEMBRE	115,6	143,8	87,6	136,2	139,0	100,2	112,4	105,4	92,4	132,0	111,0	103,0	112,2	140,8	116,5
DÉCEMBRE	132,8	118,2	126,8	130,6	151,6	137,8	118,6	132,2	127,6	133,8	134,0	127,4	90,2	126,4	127,7
TOTAL	812,0	710,6	863,2	1025,8	1011,2	831,8	858,6	651,9	770,8	996,0	852,6	823,6	919,0	1000,4	866,2



CHAÎNE DE TRAITEMENT AQUAPOLE PERIODE DE JANVIER À DECEMBRE 2022

(Débits moyens journaliers et charges journalières)



INDICATEURS DE POLLUTION

Afin d'apprécier la qualité des effluents en entrée et en sortie d'une station d'épuration et pour en mesurer l'efficacité, quatre indicateurs de pollution sont utilisés à Aquapole :

L'indicateur MEST

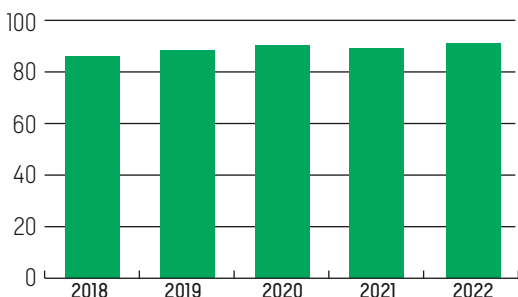
MEST : c'est l'ensemble des matières organiques ou minérales présentes sous forme de particules en suspension dans l'eau.

La concentration : pour l'année 2022, la concentration de MEST en eaux brutes est de 112 mg/l, en baisse de 10 % par rapport à 2021. L'année 2022 étant une année sèche les charges entrantes sont plus concentrées.

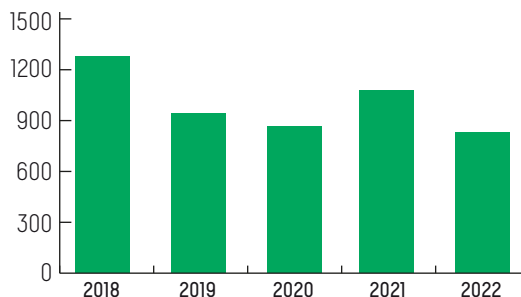
La charge moyenne journalière est de 22 055 kg en hausse de 4,5 % par rapport à l'année 2021.

Le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 90,4 %, en hausse de 3,2 points par rapport à l'année 2021.

Rendements épuratoires en MEST (en %)



Charges rejetées en MEST (Tonne/an)



L'indicateur DBO5

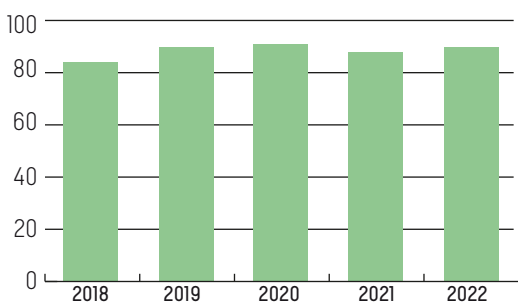
DBO5 : c'est la demande biochimique en oxygène en cinq jours qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie biologique de matières organiques.

La concentration : en 2022, la concentration moyenne de DBO5 en eaux brutes est de 96 mg/l, en hausse de 16 % par rapport à celle de 2021. (Idem remarque concentration MEST)

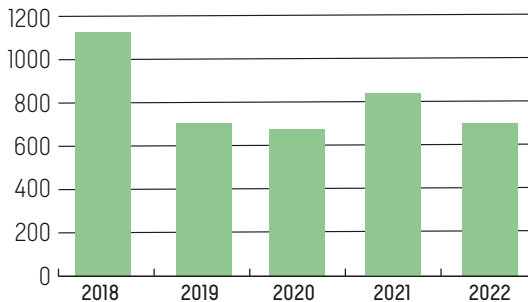
La charge journalière moyenne reçue est de 18 988 kg, stable par rapport à 2021.

Le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 90,0 %, en hausse de 2,2 points par rapport à 2021.

Rendements épuratoires en DBO5 (en %)



Charges rejetées en DBO5 (Tonne/an)



L'indicateur DCO

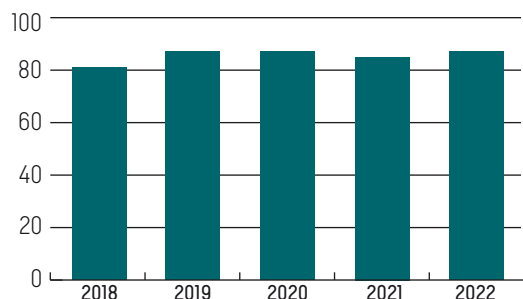
DCO : c'est la demande chimique en oxygène qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie chimique des matières organiques.

La concentration moyenne en DCO en eaux brutes pour l'année 2022 correspond à 226 mg/l en baisse de 12,4 % (Idem remarque concentration MEST).

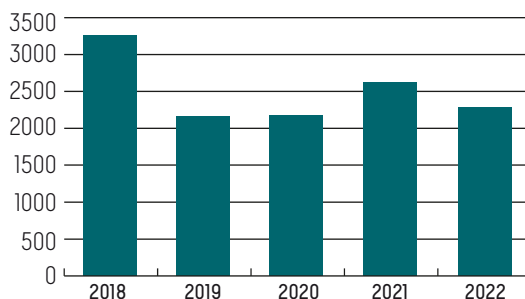
La charge journalière moyenne reçue est de 44 677 kg en baisse de 3,3 point par rapport à 2021.

Le rendement moyen annuel est de 87,1 %, en hausse de 2,6 points par rapport à 2021.

Rendements épuratoires en DCO (en %)



Charges rejetées en DCO (Tonne/an)



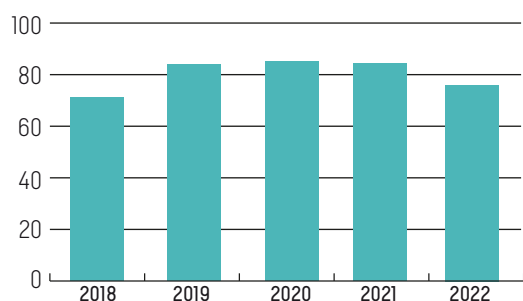
L'indicateur NTK

La concentration moyenne en NTK en eaux brutes pour l'année 2022 correspond à 25.2 mg/l.

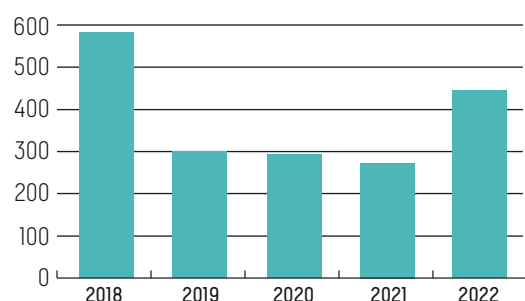
La charge moyenne journalière reçue en NTK pour l'année 2022 est de 5018 kg

Le rendement moyen annuel en NTK pour l'année 2022 est de 76%

Rendements épuratoires en NTK (en %)



Charges rejetées en NTK (Tonne/an)



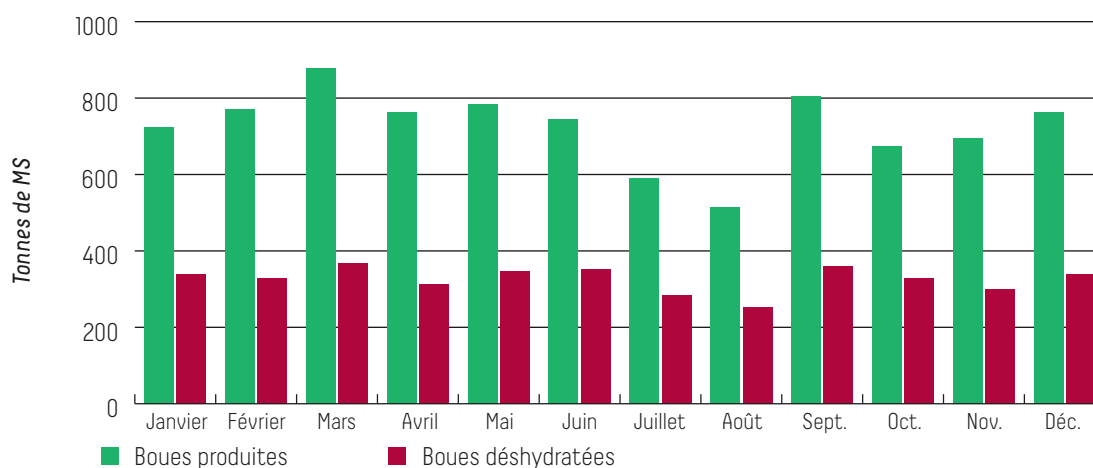
TRAITEMENT DES BOUES

Le traitement des boues fait l'objet d'une activité à la station Aquapole, elles subissent plusieurs phases. Ci-dessous un bilan de ces dernières :

La quantité de boues produites

La production de boues est passée de 8556 tonnes de matières sèches en 2021 à 8707 tonnes en 2022 (+1,8 %) La méthanisation des boues a permis de réduire de plus de 57 % les tonnages de boues à traiter (avec 3723 tonnes de MS en sortie de digesteurs).

EFFET DE LA DIGESTION SUR LA QUANTITÉ DE BOUES DÉSHYDRATÉES



L'incinération des boues sur le site d'Aquapole

La quantité de boues déshydratées et incinérées sur site a baissé de 5 % entre 2021 et 2022.

La totalité des boues produites ont été incinérées sur site (pas d'arrêt de fonctionnement du four).

Le traitement des fumées de l'incinérateur

En 2022, les rejets dans l'atmosphère de l'incinérateur des boues sont conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 pour l'ensemble des paramètres suivis en auto-surveillance (poussières, monoxyde de carbone, oxyde d'azote...).

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = 100%

Une filière d'évacuation est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'évacuation des cendres et des refib

En 2022, 932 tonnes de cendres ont été captées et valorisées auprès du cimentier local (VICAT) et 115 tonnes de cendres ont été évacuées vers un site de traitement de déchets industriels (société Resolest) suite à l'indisponibilité de VICAT.

Par ailleurs, 157 tonnes de résidus de fumées d'incinération des boues (refib), chiffre stable par rapport à 2021, ont été évacuées vers un site de traitement de déchets industriels (société Resolest).

LA PRODUCTION DE BIOGAZ

La méthanisation des boues, outre la baisse significative des boues à incinérer, permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.

La production de biogaz

Une partie de ce biogaz, une fois séché, est utilisé dans les installations d'Aquapole :

- Au niveau du four d'incinération (en remplacement du fuel précédemment utilisé);
- Au niveau d'une nouvelle chaudière destinée à chauffer les bâtiments et notamment les deux digesteurs de boues qui sont maintenus à 37°C.

Cette auto consommation a atteint 816 875 Nm³ en 2022 soit 20 % de la production totale. Consommation est stable par rapport à 2021.

L'injection de biométhane dans le réseau Grdf

Le biogaz produit sur Aquapole et non utilisé pour les besoins de l'usine est purifié pour être injecté dans le réseau Grdf.

L'unité construite et exploitée par Aquabiogaz, dans le cadre d'un contrat de concession passé avec Grenoble-Alpes Métropole, permet de traiter le biogaz et d'extraire le méthane. Une unité de traitement membranaire a ainsi été construite et mise en service en avril 2016.

Le biométhane, avant d'être injecté dans le réseau de Grdf à St Egrève, est contrôlé au niveau de sa composition et odorisé.

En 2022, 1 934 106 Nm³ de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 20,3 GWh. La production est en hausse de 9,3 % (1 768 073 Nm³ produits et injectés en 2021).

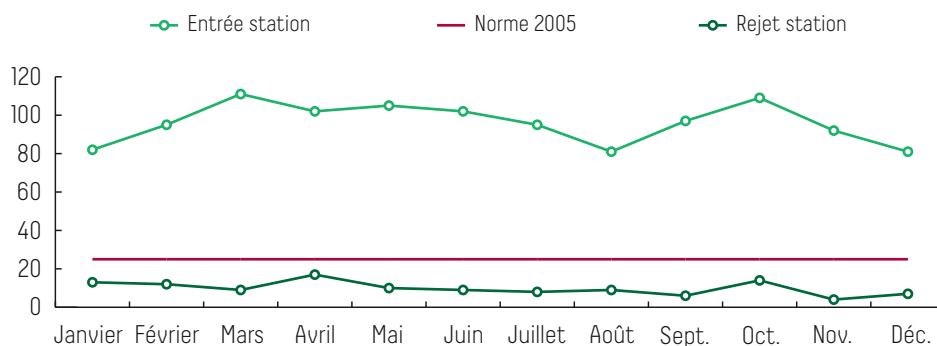
Quantité de biogaz non valorisé.

En 2022, 113 057 Nm³ de biogaz n'ont pas été valorisés. Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site. La quantité de biogaz non valorisé a très fortement baissé de plus de 50 % par rapport à 2021. La baisse significative du volume torché est essentiellement due à une amélioration des conditions de fonctionnement de l'installation de production de biométhane.

LES NORMES DE REJETS ET LES CONTRÔLES

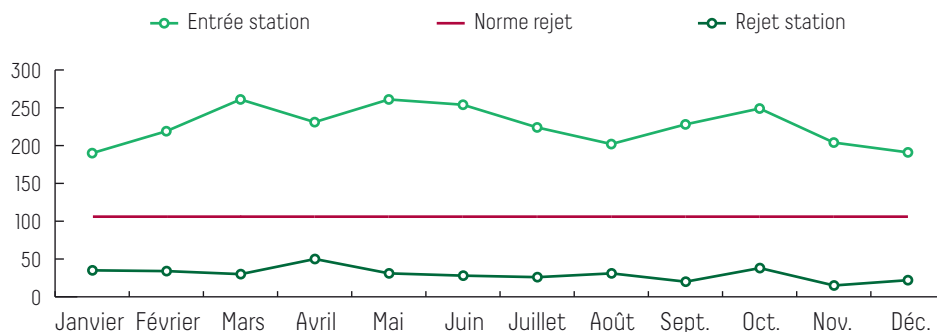
NORME DE REJET DBO₅

(concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2022



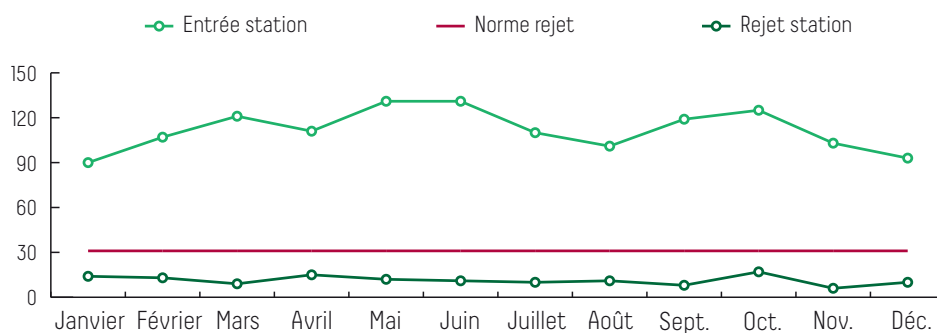
NORME DE REJET DCO

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2022



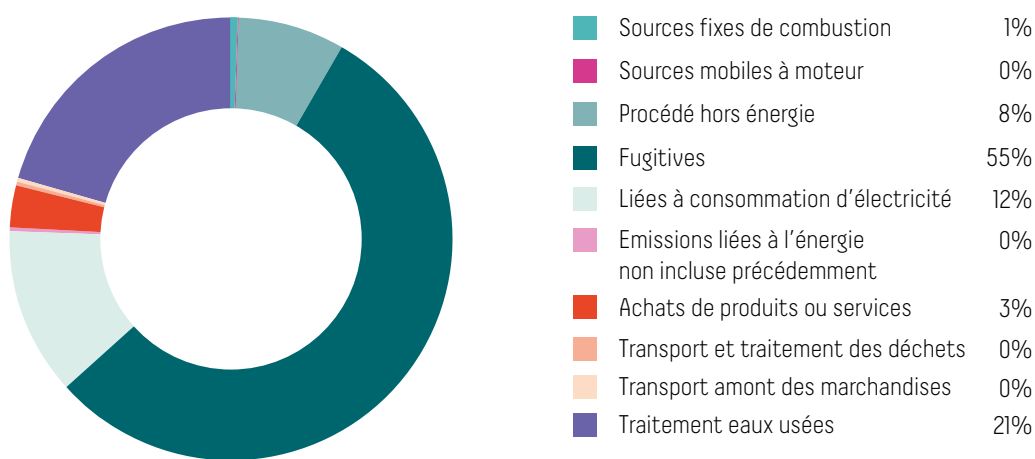
NORME DE REJET MEST

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2022



Répartition des émissions CO₂ par poste 2022

L'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité de traitement des eaux usées Aquapole a fait l'objet d'une évaluation, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, à partir du référentiel de l'ADEME et de l'ASTEE pour les services d'eau et d'assainissement, sur la base des facteurs d'émission liés aux consommations énergétiques, à la production et au transport des réactifs de traitement des effluents, des boues et de l'air (désodorisation chimique), au transport et au traitement des sous-produits d'épuration (refus de dégrillage, sables, graisses, cendres, refib,...). Cette évaluation distingue le carbone organique incinéré avec les boues ou généré par le brûlage de biogaz, considéré comme du cycle court de la biomasse. L'évaluation n'intègre pas à ce stade les GES émis lors de la construction des ouvrages, et dans une moindre mesure le traitement des refus de dégrillage ou sable, la mobilité des salariés...



L'évaluation conduit à un total d'émission annuelle de CO₂_{éq} par Aquapole s'élevant à 12 774 tonnes de CO₂_{éq} avec la répartition suivante :

- Les émissions directes fugitives avec notamment la production de protoxyde d'azote (ramenée en tCO₂) représentent près de 55 % des émissions totales du site. Soit 7000 tCO₂.
- Le traitement des eaux usées est le second poste d'émissions pour plus de 20% : 2 600 tCO₂.
- L'électricité est le troisième poste avec 12 % : 1 540 tCO₂
- L'incinération des déchets (boues et graisses) compte pour 8% des émissions.

Catégories d'émissions	Description des postes	2021 Révisé*		2022		Ecart 2021 / 2022
		tCO ₂	% total	tCO ₂	% total	tCO ₂
Emissions directes	Sources fixes de combustion	32	0%	91	1%	59
	Sources mobiles à moteur thermique	0	0%	15	0%	15
	Procédés Hors Energie, dont incinération	1023	8%	977	8%	-46
	Fugitives dont fuites en méthane et protoxyde d'azote	7071	54%	7033	55%	-38
Emissions indirectes associées à l'énergie	Liées à la consommation d'électricité	1710	13%	1540	12%	-170
Autres émissions indirectes	Traitement des eaux usées	2752	21%	2612	20%	-140
	Achats de produits ou services	412	3%	419	3%	7
	Transport et traitement des déchets	24	0%	28	0%	4
	Transport amont des marchandises	19	0%	28	0%	8
TOTAL		13043	100%	12774	100%	-269

Analyse des résultats :

Comme pour 2021, toute la production de boues a été valorisée sur site : méthanisée et le résidu incinéré avec récupération de chaleur.

En 2022, Aquapole a produit et injecté dans le réseau Grdf plus de 1 934 106 Nm³ de biométhane. Soit une augmentation de 9%. Cette production d'énergie permet ainsi d'éviter l'utilisation de gaz naturel d'origine fossile au sein du réseau de gaz de la métropole (4 400 tonnes de CO₂ évités). Cette production d'énergie renouvelable et locale correspond au besoin de 5 000 logements Basse Consommation (BBC, selon données GrDF) ou encore 80 bus roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) de la M'TAG (Transport de l'Agglomération Grenobloise).

Pour 2021*, les chiffres ont été réévalués différemment du précédent rapport annuel pour les raisons suivantes :

- Il n'était pas comptabilisé la quantité de protoxyde d'azote (N₂O) due à l'incinération des boues et des graisses (~1 000 tCO₂éq), ni le méthane fugitif de l'épuration biométhane, (~600 tCO₂éq)
- Le facteur d'émission de la production de protoxyde d'azote sur la nitrification a été significativement réévalué (coefficient multiplié par 22 : initialement de 0,073% à 1,65% (kgN-N₂O / kgNTK éliminé), selon le guide publié en décembre 2022 par l'ASTEE, basé sur les recommandations du GIEC). Soit près de 6 100 tCO₂éq.
- La valeur du facteur d'émission de l'électricité (initialement plus favorable vu le mix Energie renouvelable hydraulique convenu avec GreenAlp réévalué conformément au référentiel ADEME (coefficient multiplié par 9,3 ; de 6 à 56 gCO₂éq / kWh). Soit près de 1 600 tCO₂éq.

* <https://www.astee.org/publications/nouvelles-methodes-de-calcul-des-emissions-de-n2o/>

Ainsi, c'est près de 9 300 tCO₂éq supplémentaires qui n'étaient jusqu'à maintenant pas comptabilisées, principalement pour des raisons de changement de référentiels, liés à l'évolution des connaissances scientifiques.

Le bilan carbone d'AQUAPOLE est donc fortement modifié dans la période 2022-2023. La direction de l'assainissement a saisi cette évolution comme une opportunité de meilleure compréhension de ce bilan. Mais aussi du cycle couplé de l'azote et du carbone, dans les eaux traitées et les émissions gazeuses rejetées en vue d'optimiser l'exploitation sur l'objectif énergétique, climatique et toujours la conformité des rejets et le bon état du milieu aquatique.

Sur ces nouvelles bases scientifiques et des perspectives de refonte de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU), un plan d'actions volontaire, intégrant le suivi analytique et des évolutions de procédés, est en cours d'établissement pour optimiser les performances et faire d'Aquapole un site pilote pionnier des enjeux associés aux limites planétaires que sont le climat, le cycle géochimique de l'azote et bien sûr le cycle de l'eau.

LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

Les travaux de gros entretien et de renouvellement d'équipement sur la file eau et la file boues d'Aquapole (hors four) financés sur le compte d'investissement se sont élevés à 2 563 k€ HT en 2022 (+30 % par rapport à 2021). Cette hausse s'explique par la réalisation d'un projet structurant principal de rénovation des installations de ventilation des bâtiments C1 et C2.

Opérations courantes de maintenance et d'entretien

Les principales opérations de gros entretien et de renouvellement réalisées en 2022 sur Aquapole sont les suivantes :

- Général usine
- Remplacement d'une pompe du puits d'eaux industrielles

Relevage et Pré-traitement

- Nettoyage poste toutes eaux pieds de vis
- Débouchage à plusieurs reprises de la canalisation de transfert des graisses vers l'incinérateur

Décantation primaire (RPS)

- Pour 4 files de traitement nettoyage du canal d'alimentation, de la bêche de coagulation et des bâches des flocculateurs
- Nettoyage poste toutes eaux galerie RPS
- Réfection pales flocculateurs
 - N°6
 - N°7
 - N°8
 - N°12
- Révision d'une pompe boues fraîches.
- Réfection du portique local dégrilleur fin

Biofors C1

- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages constitutifs de l'Actidyn
- Vidange et nettoyage bêche eaux sales de lavage
- Réfection de la tuyauterie eau sale en sortie de la salle des pompes
- Révision des manchons sur les tuyauteries air process

Biofors C2

- Vidange et nettoyage de la bêche eaux sales de lavage
- Nettoyage de l'ensemble des ouvrages constitutifs du densadeg
- Remise en état de 2 Aquascree (tamiseur)
- Echange du filtre sur la ligne rinçage oxazur
- Echange des 8 vannes + actionneurs air de lavage

Biofors N

- Nettoyage des tranquillisateurs et des murs intérieurs de tous les filtres
- Echange de la vanne + actionneur vanne eau de lavage générale
- Révision pompe E de relevage coté C1

Traitement des boues

- Nettoyage des postes toutes eaux acide et basique
- Curage des canalisations d'alimentation des épaisseurs.
- Curage des canalisations d'alimentation et de sortie du digesteur 1.

- Révision du bras complet de raclage épaisseur n°2
- Réfection des tuyauteries évacuation centrats des 3 centrifugeuses déshydratation
- Révision de 2 centrifugeuses (roulements) déshydratation
- Echange vanne de réglage du niveau des boues entre les 2 digesteurs
- Réparation agitateur bêche a boues digérées
- Révision unité pompe à vide compresseur biogaz n°3
- Réfection de la tuyauterie sortie pompe extraction des boues digérées

Incinération des boues et traitement des fumées

- Révision ventilateur de fluidisation en stock
- Remplacement motoréducteur pignons et chaîne vis sous silo boue
- Révision sonde de poussière maître suite à détérioration mécanique
- Remplacement groupe motopompe de circulation n°2 (PV6300)
- Remplacement paliers et garnitures vis sous silo boue
- Remplacement du compensateur de dilatation textile de la boucle de réchauffage du filtre à manche
- Remplacement des joints graphite de la vanne du sas REFIBs
- Remplacement manchette souple d'accouplement du stand bicarbonate
- Remplacement des paliers du ventilateur de tirage en place
- Remplacement d'une tige vérin et de ses garnitures sur la pompe à boues
- Remplacement thyristor de régulation haute tension d'un champ électrofiltre
- Réparation temporaire du dilato métal sur la gaine de fluidisation en superposant un dilato textile par dessus.
- Remplacement de la vanne de transport des cendres par un modèle sans manchons pour une meilleure fiabilité
- Remplacement palier du broyeur de bicarbonate
- Remplacement roulement de l'inverseur de la pompe à boue MECBO
- Remplacement d'un capteur de sécurité CH4 HS
- Renouvellement tuyauterie PVC de la panoplie Alcali suite à des problèmes de désamorçage
- Remplacement de la batterie de chauffe du filtre à manche
- Remplacement pompe de pression n°2 eau surchauffée (PV4200)
- Maintenance préventive des analyseurs de fumées par le constructeur
- Maintenance préventive des compresseurs d'air comprimé

ÉTUDES ET TRAVAUX 2022 PROGRAMME 2023

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES RÉSEAUX PAR COMMUNES

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
CHAMPAGNIER	La Combette - Mise en sécurité du talweg et renouvellement pluvial	Mise en sécurité du talweg et renouvellement du réseau eaux pluviales		80		2		
CHAMPAGNIER	Maillage eau potable Carrefour chemin Sauzel / chemin de la côte	Réalisation d'un maillage sur conduite eau potable entre les communes de Jarrie et Champagnier						
CORENC	Travaux eau potable et eaux usées chemin de Batonnière	Extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement de deux habitations dans le PPR du captage de Pré Rivoire. Mutualisation avec la réalisation de deux maillages et des travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable.	92				2	
CORENC	Déconnexion et renouvellement et sécurisation eau potable et assainissement - Avenue des Ayguinards	Déconnexion du ruisseau de la Buisnière à Meylan et Corenc, suppression d'un dessableur, renouvellement et sécurisation eau potable et assainissement - Avenue des Ayguinards	104	170	2			
ECHIROLLES	rue Jean Moulin : renouvellement eau potable -assainissement - défense incendie	renouvellement des reseaux eau potable eaux usées et eaux pluviales - création d'un maillage eau potable entre Echirolles et Pont de Claix	320	285	9	9	21	25
ECHIROLLES	renouvellement eau potable rue fernand Pelloutier	renouvellement eau potable et création d'un maillage						
ECHIROLLES	Chemisage des réseaux assainissement eaux usées et eaux pluviales rues de la Paix et Maréchal Leclerc - Echirolles	Chemisage des réseaux eaux usées et eaux pluviales suite à mise en conformité des branchements eaux usées et eaux pluviales et agrandissement des regards	951	950				
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales sur l'avenue de la République - Echirolles	Renouvellement des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales (avec mise en place infiltration eaux pluviales de voirie sur site)	567	685			15	21

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
FONTAINE	Rue Paul Vallier : extension réseau assainissement et renouvellement eau potable	Extension de zonage eaux usées pour mise en conformité et renouvellement coordonné de la distribution eau potable	285				9	9
GIERES	Renouvellement d'exutoire à l'Isère - berge de l'Isère	Renouvellement de conduite effondrée sous la berge de l'Isère	36		1			
GIERES	Maillage du réseau eau potable entre le Murier et la Combe de Gieres	Maillage eau potable pour alimenter la Combe de Gieres afin de supprimer le réservoir et poste de surpression existants.						
GRENOBLE	Renouvellement assainissement et eau potable Bld de L'Esplanade	Renouvellement de certains tronçon d'assainissement et des branchements avant une opération de chemisage à venir. Renouvellement branchements eau potable+vannes	92				18	
GRENOBLE	Renouvellement assainissement et déconnexion pluviale rue Général Gallieni	Renouvellement collecteur et branchements assainissement eaux usées et déconnexion eaux pluviales	77	29		3	6	10
GRENOBLE	renouvellement branchements assainissement rue Tarillon	Renouvellement des branchements d'assainissement					7	
GRENOBLE	renouvellement du réseau d'assainissement rue Montaigne	Renouvellement du collecteur et branchements d'assainissement	60				6	
GRENOBLE	renouvellement assainissement rue Albert RECOURA	renouvellement assainissement unitaire	150				7	6
GRENOBLE	renouvellement assainissement rue Diderot (partie Nord)	renouvellement assainissement unitaire et eau potable	90				5	
GRENOBLE	renouvellement assainissement rue Anthoard	renouvellement assainissement	277				22	12
GRENOBLE	Renouvellement assainissement et eau potable rue de la Blanchisserie	renouvellement eau potable et assainissement	84				5	
GRENOBLE	Chemin de l'Eglise - renouvellement eau potable	renouvellement eau potable						
GRENOBLE	renouvellement assainissement rue de la Paix	renouvellement assainissement	95				9	3

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	remplacement de vannes eau potable Ø600 ET 1000 rues A. Camus, Reynier et Mangin	renouvellement de vannes eau potable Ø600 et Ø1000						
GRENOBLE	renouvellement eau potable rue Maupassant	Renouvellement eau potable						
GRENOBLE	Renouvellement assainissement - rue Denis Papin	Renouvellement du réseau assainissement unitaire	110				14	6
GRENOBLE	Sectorisation eau potable Cours Berriat	Pose débitmètre DN 200 N°59 Cours Berriat angle - rue Joseph Rey						
GRENOBLE	Réhabilitation collecteur assainissement bld de l'Esplanade	Réhabilitation par chemisage assainissement	462					
GRENOBLE	Renouvellement des branchements assainissement rue Auguste Gaché	Renouvellement des branchements d'assainissement					20	
GRENOBLE	Aménagement échangeur du Rondeau - Phase 4 rue Hilaire de Chardonnet	Déviation du réseau eau potable diamètre Ø 1000 mm et déviation réseau d'eau usées Ø 700 mm pour les besoins travaux aménagements de l'échangeur du Rondeau	50					
GRENOBLE	Renouvellement du réseau d'eau potable rue Saint Roch	Renouvellement du réseau distribution d'eau potable en fonte DN80 sur 148ml						
GRENOBLE	Renouvellement des branchements d'assainissement dans les rues Duployé, Le Brix, St-Exupery et Chatin - quartier Capuche	Renouvellements des branchements d'assainissement et déconnexion des eaux pluviales	45				56	14
GRENOBLE	Réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans les rues Duployé, Le Brix, St-Exupery et Chatin - quartier Capuche	Chemisage des collecteurs d'assainissement	614					

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements eaux usées et eau potable - Rue de Palanka	Renouvellement du réseau eau potable et de ses branchements avec renouvellement des branchements eaux usées et renouvellement de regards					18	
GRENOBLE	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Docteur Hermite	Renouvellement du réseau eau potable et des branchements avec mise en conformité lorsque nécessaire						
HERBEYS	Suppression d'un rejet au milieu naturel sur le chemin Drevet et le Vieux Chemin	Création d'un réseau d'eaux usées pour suppression d'un rejet au milieu naturel sur le chemin Drevet et le Vieux Chemin	738				3	
HERBEYS	Renouvellement des réseaux eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le chemin du Noyaret	renouvellement de l'eau potable en coordinatin avec opération assainissement eaux usées sur le chemin Drevet pour la suppression d'un rejet au milieu naturel.	695	110			22	5
LA TRONCHE	Renouvellement et sécurisation eau potable - Mise en séparatif chemin des résistants - impasse du Renevier	Renouvellement et sécurisation eau potable - Mise en séparatif assainissement chemin des résistants - impasse du renevier	506	422	9	6	28	16
LA TRONCHE	Renouvellement eau potable chemin du coteau	Renouvellement et renforcement de conduite eau potable						
LA TRONCHE	Route de Chartreuse - Renouvellement assainissement et eau potable phase 1	Reprise des réseaux eau potable et assainissement en accompagnement du projet route de chartreuse	85	85		5	5	
LE FONTANIL-CORNILLON	Rue de Louisiane maillage eau potable	Maillage eau potable entre Saint Egrève et le Fontanil dans le cadre du Grand bas service prévu au SDeau potable						
LE GUA	Route des grands Amieux - renouvellement distribution eau potable	renouvellement canalisation distribution en lien avec urbanisme diffus						

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
LE SAPPEY EN CHARTREUSE	Travaux eau potable route du Col de Porte, chemin du Mollard, chemin du Churut	Restructuration et renforcement du réseau d'eau potable de la commune du Sappey-en-Chartreuse préalablement à la suppression des sources de Colour et du réservoir du Churut afin d'alimenter l'ensemble de la commune par le réservoir du Mollard.						
NOTRE DAME DE COMMIERS	Entre Chemin du Drac et Chemin de la Rivoire -Travaux d'assainissement	Création d'un collecteur eaux usées de transit en amont de la future STEP	120		1			
NOTRE DAME DE MESSAGE	Montée Saint Sauveur -Route du Plan du Noyer - Travaux d'assainissement et d'eau potable	Mise en séparatif assainissement et renouvellement eau potable	465	184			14	6
NOTRE DAME DE MESSAGE	Chemin du Piallon - Travaux Zonage d'Assainissement	Extension du réseau d'eaux usées -Zonage d'Assainissement	176				8	
NOTRE DAME DE MESSAGE	Route du Montalay / Chemin des Vignes -Travaux d'eau pluviales	Renouvellement collecteur d'eaux pluviales - amélioration du fonctionnement du réseau suite à débordement		34				2
POISAT	Renouvellement du réseau eau potable rue Mendès France et rue Antoine	renouvellement eau potable et création d'un maillage						
PONT DE CLAIX	renouvellement Eaux usées rue du Péronnet	Renouvellement collecteur et branchements assainissement eaux usées et déconnexion eaux pluviales	185		6		6	
PONT DE CLAIX	dévoisement et renforcement de la conduite eau potable av. du Maquis de l'oisans	renouvellement et renforcement distribution eau potable en coordination ZAC						
PONT DE CLAIX	chemisage eaux pluviales avenue du Maquis de l'Oisans	chemisage du collecteur eaux pluviales (Ø 400-500-600) de l'Av du Maquis de l'oisans (ZAC des Papeteries)		825		15		

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
SECHILIENNE	Rues des Michalets et ALS - renouvellement du réseau eau potable mise en conformité des branchements et mise en séparatif du réseau assainissement	Renouvellement des réseaux eau potable, eaux pluviales, eaux usées et mise en conformité des branchements	700		4	6	40	40
SECHILIENNE	Réservoir des Mathieux : réhabilitation chambre de vannes et renouvellement réseau d'adduction	Renouvellement réseau adduction en PEHD Ø 90 m et chambre à vanne						
SEYSSINS	Rue de l'écureuil : renouvellement eau potable et branchements plomb	Renouvellement de la conduite de distribution eau potable avant GER voirie et mise en conformité des branchements (5 en plomb)						
SEYSSINS	Création d'un réseau d'eau potable dans la rue de la Source	Création d'un réseau d'eau potable dans la rue de la Source en fonte de Ø 100 mm sur 200 ml						
ST EGREVE	Réseau d'adduction de plaine rue de karben et san marino	Création de plusieurs tronçons de réseau d'adduction DN400 dans le cadre du SDeau potable						
ST GEORGES DE COMMIERS	Rue de la Mairie - Pôle Médical-Travaux d'eau et d'assainissement	renouvellement des des reseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de la conduite d'eau potable - Création d'une conduite d'adduction	10	69			1	
ST GEORGES DE COMMIERS	Rue de la Mairie - Pôle Médical -Travaux d'assainissement	Réhabilitation par l'intérieur par chemisage du réseau d'eau usées	85					
ST MARTIN D'HERES	Renouvellement eau potable rue Henry Revoy	Renouvellement du réseaux eau potable et mise en conformité des branchements						
ST MARTIN LE VINOUX	Renforcement distribution eau potable rue de la gare et maillage	Renforcement distribution et constitution d'un maillage avec le réseau de distribution de Saint Egrève avant opération d'aménagement de voirie						

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
ST MARTIN LE VINOUX	Renouvellement réseau distribution	Renouvellement réseau distribution en fonte Ø 150 mm sur 150ml et un Poteau d'incendie une ventouse et deux branchements						
ST PAUL DE VARCES	Travaux eau potable et eaux usées chemin des Mousses, chemin de Charrière Chaude, chemin du Sorbier, chemin du Col de l'Arc	Mise sous domaine public du réseau de distribution d'eau potable en sortie du réservoir des Mousses. Mutualisation avec les travaux d'extension du réseau d'eaux usées au carrefour entre le chemin des Mousses et le chemin de Charrière Chaude.	120				2	
VARCES ALLIERES ET RISSET	Travaux eau potable rue Pierre Termier	Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable de la rue Pierre Termier préalablement à des travaux de requalification de la voirie.						
VARCES ALLIERES ET RISSET	Travaux eaux usées et eaux pluviales ZAC Pré de l'Orme	Renouvellement du réseau d'assainissement de la ZA du Pré de l'Orme préalablement à des travaux de requalification de la voirie.	165	25			14	
VAULNAVEYS LE HAUT	Chemin de Mourachat- Renouvellement réseau eau potable	renouvellement distribution et suppression d'une canalisation publique traversant une parcelle privée						
VIF	Rue de la Colombe - création réseau eaux usées	Extension réseau assainissement	120				1	
VIZILLE	LA GAFFE Tranche 2 Bis - Av . P . ELUARD : Travaux d'assainissement et d'eau potable	renouvellement assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable	236	222			13	18
VIZILLE	Pont des Allas - déviation réseau pour travaux ouvrage art	Dévoisement réseau eau en encoorbellement pour travaux ouvrage art Pont Allas-chemin des murs						
VIZILLE	Dévoisement eau potable pont Eugène Pottier pour travaux ouvrage art	Dévoisement réseau eau en encoorbellement pour travaux ouvrage art Pont Eugène Pottier						

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m		Ouvrages		Branchements	
			E.U.	E.P.	E.U.	E.P.	E.U.	E.P.
VIZILLE	Place de la Libération- Place du Château - Rue du Général de Gaulle - Travaux d'assainissement et d'eau potable	Mise en séparatif assainissement pour récupération charge polluante et suppression rejet et renouvellement eau potable	163	141			15	18
VIZILLE	Chemin de Maniguet - renouvellement assainissement eaux usées	Renouvellement en urgence du réseau assainissement	155				2	2
CHAMP SUR DRAC	réhabilitation du réservoir AEP de Superchamp- la combe de Champ-	réhabilitation du réservoir par démolition/reconstruction cuve + remplacement canalisations/robinetterie/serrurerie CDV						
NOTRE DAME DE COMMIERS	réhabilitation du réservoir de Mont gelas - chemin des Gourgy	réhabilitation conduites et équipements/serrurerie CDV/cuves réservoir AEP + reprise départ distribution AEP						
VIZILLE	Rue du Général de Gaulle (entre la place H. BARBUSSE et Rue M. Thorez) - travaux d'assainissement et d'eau potable)	Création d'un réseau d'eaux usées gravitaire et d'un réseau d'eau usées en refoulement pour le station de pompage- reprise des branchement d'eau potable	286				1	
VIZILLE	Rue M. Thorez- travaux d'assainissement	Création d'un réseaux d'eaux usées gravitaire en aval de la station de pompage- reprise de grilles d'eau pluviale	118					4
VIZILLE	Place H. Barbusse	Création d'un réseau d'eaux usées avec reprise des branchements EU et EP	100				6	4

PRÉVISIONNEL 2023 DES OPÉRATIONS ASSAINISSEMENT AVEC LE POURCENTAGE DE RÉALISATION

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
BRESSON	rue de la Maritelle	90%	reconfiguration - restructuration	225	reconfiguration - restructuration	225	Réception 2023
BRIE ET ANGONNES	Pierre Grosse et le Coin	10%	extension réseau assainissement	765			Réception 2025
BRIE ET ANGONNES	CAVIN	5%	extension réseau assainissement	665			Réception 2025
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase I	80%	renouvellement réseau et branchements	800	renouvellement réseau et branchements	200	Réception 2024
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase II	5%	renouvellement réseau et branchements	550	renouvellement réseau et branchements	550	Réception 2025
CHAMP SUR DRAC	Avenue du Pavillon / Madeleine	90%	extension réseau assainissement	110			Réception 2023
CLAIX	collecteur intercommunal eaux usées	75%	reconfiguration - restructuration	460			Réception 2024
CLAIX	Secteur de la rue des Martyrs et le chemin du Fournel	55%	extension réseau assainissement	800			Réception 2023
CORENC	Av Cèdre/Acacias/Lt Potier/Partie Ste Thérèse	60%	reconfiguration - restructuration	700	reconfiguration - restructuration	590	Réception 2023
CORENC	Chemin de Rochasson - ruisseau du Cizerin	15%	récupération charge polluante suppression rejet	150	reconfiguration - restructuration		Réception 2025
DOMENE-MURIANETTE-GIERES	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement	35%	réhabilitation	4 800			Réception 2025
DOMENE	Rue Malvaisin	95%	Deconnexion réseau assainissement EU	120	Deconnexion réseau assainissement EU	120	Réception 2023
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert domanialité : phase 1 - rue Baudelaire, partie nord rue Apollinaire, J. Curie entre carrefours Wallon et République (zone Est de la rue Wallon), Romain Rolland entre carrefours J. Curie et F. Couperin et rue Baudelaire (partie Nord)	39%	renouvellement réseau et branchements	1 296	renouvellement réseau et branchements	588	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ECHIROLLES	Travaux Déviation réseaux Aménagement échangeur RONDEAU - Phase 4 : station refoulement, raccordement réseaux adduction et assainissement	30%	reconfiguration - restructuration	70	reconfiguration - restructuration	70	Réception 2024
ECHIROLLES	Travaux Déviation réseaux Aménagement échangeur RONDEAU - Phase 3 : déviation réseaux rue du Tremblay	98%	reconfiguration - restructuration	140	reconfiguration - restructuration	140	Réception 2023
ECHIROLLES	Aménagement échangeur RONDEAU : création galerie technique Co- MOA DREAL	20%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2024
ECHIROLLES	Réaménagement Gare Echirolles - rue de Provence - bretelle Etats Généraux	14%	reconfiguration - restructuration	270	reconfiguration - restructuration	270	Réception 2025
EYBENS	Rue Victor Hugo amont et Lamartine	75%	réhabilitation	436	réhabilitation	436	Réception 2023
EYBENS	Chemin Bel Air - Edouard Manet	30%	renouvellement réseau et branchements	130	Renouvellement	130	Réception 2023
FONTAINE	Intercepteur assainissement Grande Saulne et raccordements antennes secondaires	3%	reconfiguration - restructuration	1 850			Réception 2026
FONTAINE	Doyen Gosse Sud	45%	Deconnexion réseau unitaire	600	Deconnexion réseau unitaire	545	Réception 2024
FONTAINE	Accompagnement travaux ZA-ZI Vouillands : Phase IA Travaux AEP et travaux eaux pluviales en tranchées - Rue René Camphin / Rue Pierre Sémard / Rue Mocquet / Rue Sampaix	70%	renouvellement des branchements		réparation	35	Réception 2024
FONTAINE	Accompagnement travaux ZA-ZI Vouillands : Phase IB Travaux branchement et réhabilitation eaux usées - Rue René Camphin / Rue Pierre Sémard / Rue Mocquet / Rue Sampaix	75%	réhabilitation et renouvellements des branchements	1 800	réhabilitation et renouvellements des branchements	2 000	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
FONTAINE	Accompagnement travaux ZA-ZI Vouillands : Phase 2 A Travaux en tranchées eau potable et réparation assainissement -Rue Timbaud / Lenoir / déportée / Abbé Vincent	75%	réparation	100	réparation	130	Réception 2024
FONTAINE	Accompagnement travaux ZA-ZI Vouillands : Phase 2 B réhabilitation assainissement -Rue Timbaud / Lenoir / déportée / Abbé Vincent	10%	réhabilitation et renouvellements des branchements	805	réhabilitation et renouvellements des branchements	820	Réception 2024
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole en lien avec convention co MOA CCLG	20%	extension réseau assainissement	2 900	renouvellement réseau et branchements	300	Réception 2025
GIERES	Rue de la Condamine	50%	Renouvellement	100			Réception 2024
GRENOBLE	Quartier Capuche : Rues Saint Exupéry - Lebrix - Duploye -Chatin	5%	renouvellement réseau et branchements	530	renouvellement réseau et branchements	530	Réception 2023
GRENOBLE	Av Jeanne d'Arc : réhabilitation collecteur visitable par intérieur	35%	réhabilitation	500		625	Réception 2024
GRENOBLE	Rue Diderot Nord - Aménagement de voirie A480 / Presqu'île	50%	renouvellement réseau et branchements	380	renouvellement réseau et branchements	380	Réception 2023
GRENOBLE	Rue Diderot Sud - restructuration collecteur et renouvellement	15%	reconfiguration - restructuration	220	reconfiguration - restructuration	220	Réception 2025
GRENOBLE	Rue Lebrix- Chatin	10%	réhabilitation	175	réhabilitation	175	Réception 2023
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat - phase 2- tranchées : Papin - Dormoy (en partie) - Drevet - Perthes	30%	renouvellement réseau et branchements	412	renouvellement réseau et branchements	412	Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat -phase 3 : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie)	50%	renouvellement réseau et branchements	210	renouvellement réseau et branchements	210	Réception 2025
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat - Phase 1 : Rue Sully - Buffon - Tournelles	20%	renouvellement réseau et branchements	330	renouvellement réseau et branchements	330	Réception 2023
GRENOBLE	Quartier de l'île Verte - Phase 2 : Magnanerie - Ravier -Piquet - Poilus - Vendre	95%	réhabilitation et renouvellements des branchements	279	renouvellement réseau et branchements	279	Réception 2023
GRENOBLE	Quartier de l'île Verte : Phase3 - Poilus - Ravier-Piquet - Vendre - Magnenerie - Menon Est - Tarillon	60%	réhabilitation	865	renouvellement réseau et branchements	865	Réception 2024
GRENOBLE	Rue GENERAL FERIE	74%	renouvellement des branchements				Réception 2024
GRENOBLE	Diagnostic réseaux visitables assainissement	20%	renouvellement réseau		réhabilitation		Réception 2025
GRENOBLE	Rue Blanchard/ Marchand	60%	réhabilitation	280	réhabilitation	280	Réception 2023
GRENOBLE	Rue de la Blanchisserie et Washington	60%	réhabilitation et renouvellements des branchements	829	réhabilitation et renouvellements des branchements	829	Réception 2023
GRENOBLE	Rue Etienne Marcel - Gabriel Peri - Colbert : réhabilitation visitable collecteur assainissement	40%	réhabilitation et renouvellements des branchements	240	renouvellement réseau et branchements	240	Réception 2024
GRENOBLE	Rue LEO LAGRANGE	3%	renouvellement des branchements				Réception 2024
GRENOBLE	rue Auguste Gaché : distribution eau et branchement assainissement	10%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2023
GRENOBLE	rue Auguste Gaché : réhabilitation visitable	5%	réhabilitation	110	réhabilitation	110	Réception 2025
GRENOBLE	rue Bayard et rue Domnique Villars : réhabilitation collecteur visitable	15%	réhabilitation	400	réhabilitation	400	Réception 2025
GRENOBLE	Rue de Palanka	20%	renouvellement des branchements				Réception 2023

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GRENOBLE	Renouvellement réseau visitable Rue St Joseph	2%	réhabilitation et renouvellements des branchements	280	réhabilitation et renouvellements des branchements	280	Réception 2026
GRENOBLE	Coordi GER et projet aménagement Av Jean Perrot	50%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2024
GRENOBLE	Rue Sidi Brahim réhabilitation collecteur	95%	réhabilitation et renouvellements des branchements	362	Renouvellement	362	Réception 2023
GRENOBLE	Rue Sidi Brahim - branchements	95%	réhabilitation et renouvellements des branchements	362	Renouvellement		Réception 2023
JARRIE	Optimisation eau potable Route de Vizille (RD 1085) - Quartier de la Gare Jarrie - Pont de la Madeleine Champ Sur Drac (phase I) - distribution	80%	renouvellement des branchements				Réception 2023
JARRIE	Chemin du Prieuré	15%	réparation	100	Renouvellement	600	Réception 2025
LA TRONCHE	Boulevard Chantourne chemisage	50%	réhabilitation	350			Réception 2024
LA TRONCHE	Route de chartreuse : phase I et phase II	70%	reconfiguration - restructuration	790	mise en séparatif	790	Réception 2024
LA TRONCHE-MEYLAN-CORENC	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement La Tronche -Meylan- Corenc : tranche 1 bld Chantourne	70%	réhabilitation	1 070			Réception 2024
LA TRONCHE	Déplacement/Abandon station relèvement quai Ferrini	67%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2024
LE FONTANIL-CORNILLON	Constitution d'une interconnexion entre les réseaux de distribution de GAM et CAPV dans le cadre de la sécurisation CAPV rive droite avec renouvellement des réseau eu et assainissement rue du Mas	40%		590			Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
LA TRONCHE-MEYLAN-CORENC	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement Meylan-Corenc- La Tronche: TRANCHE 2	25%	réhabilitation	2 800	réhabilitation	700	Réception 2024
MEYLAN	Seterées du dessous / Presles	90%	réparation et renouvellement	200			Réception 2023
LA TRONCHE-MEYLAN-CORENC	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement La Tronche -Meylan-Corenc : TRANCHE 3	50%	réhabilitation	1 000	réhabilitation	1 000	Réception 2024
MEYLAN	Champ de la cour	90%	réhabilitation	190	Deconnexion réseau assainissement EU	190	Réception 2023
MIRIBEL-LANCHATRE	Mise en conformité station de traitement des eaux usées	5%	création ouvrage				Réception 2025
NOTRE DAME DE COMMIERS	"Déconnexion eau de bassins et d'une source du réseau assainissement alimentant la STEP - chemin Pauttas tranche 1 "	5%	Deconnexion réseau unitaire	250			Réception 2025
NOTRE DAME DE COMMIERS	"Création STEP filtres plantés de roseaux "	73%	Traitement eau usées (STEP)	50			Réception 2024
NOTRE DAME DE COMMIERS	Déconnexion eau de bassins et d'une source du réseau assainissement alimentant la STEP et renouvellement eau potable - chemin Pauttas : Tranche 2	2%	mise en séparatif	200			Réception 2025
NOTRE DAME DE MESSAGE	Le Haut-le Piallon	90%	extension réseau assainissement	200			Réception 2023
NOTRE DAME DE MESSAGE	Route de la Commanderie	5%			Renouvellement	370	Réception 2024
NOTRE DAME DE MESSAGE	Digue de la Romanche le long du SIADI	50%	réparation	100			Réception 2024
QUAIX EN CHARTREUSE	Route de Sarcenas - extension zonage assainissement et renouvellement eau potable	90%	extension réseau assainissement	140			Réception 2023

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
SASSENAGE	PUP Glériates	100%	reconfiguration - restructuration	105	reconfiguration - restructuration	156	Réception 2023
SASSENAGE	Avenue de la Falaise	79%	réhabilitation et renouvellements des branchements	640	réhabilitation et renouvellements des branchements	769	Réception 2024
SASSENAGE	Rue de la Maladière	85%	réhabilitation	300			Réception 2024
SASSENAGE	Déviations réseaux station métrocable	10%	reconfiguration - restructuration	100	reconfiguration - restructuration	100	Réception 2024
SEYSSINS	Interception des réseaux eaux usées de Seyssins, rue de la Liberté, pasteur et Allobroges	5%	reconfiguration - restructuration	380			Réception 2025
ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE	Champ la cour	97%	récupération charge polluante suppression rejet	100			Réception 2023
ST EGREVE	Création d'un grand bas service d'alimentation de St Egrève et Fontanil Cornillon : accompagnement travaux distribution AEP et assainissement	70%	réparation		réparation		Réception 2024
ST EGREVE	Avenue de la Monta	50%	renouvellement réseau	100			Réception 2024
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	50%	renouvellement réseau et branchements				Réception 2024
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	50%	reconfiguration - restructuration	1 250	reconfiguration - restructuration	400	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST MARTIN D'HERES	renouvellement et restructuration réseaux assainissement Quartier Mogne-Cachin (Rues Paul Strauss, résistants, Siegfried, Lémire)	10%	reconfiguration - restructuration	1 300	reconfiguration - restructuration	700	Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Sand - Beal : Déconnexion / réduction Eaux Claires	85%	reconfiguration - restructuration	900	Deconnexion réseau unitaire	900	Réception 2024
ST MARTIN D'HERES	Ouvrage déversement Vanne Mogne/ZUP Isère	15%	reconfiguration - restructuration				Réception 2024
ST MARTIN D'HERES	Marcel Cachin - traversée rocade sud	5%	renouvellement réseau et branchements				Réception 2026
ST MARTIN D'HERES	Dulcie September : réorganisation -déconnexion EP	100%	Deconnexion réseau unitaire				Réception 2023
ST MARTIN D'HERES	Poste de Relevage Bloch	95%	rénovation ouvrage				Réception 2023
ST MARTIN LE VINOUX	Renouvellement assainissement Rue de Gargotier	100%	renouvellement réseau et branchements	105			Réception 2023
ST PAUL DE VARCES	Chemin de Charrière Chaude en lien avec intention travaux aménagement	70%	reconfiguration - restructuration				Réception 2023
ST PIERRE DE MESSAGE	Reprise du profil en long du collecteur de transfert et amélioration des conditions hydrauliques - Ilots RD101A	60%	reconfiguration - restructuration	200			Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Rue du ruisselet et allée des rosiers	60%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Reconfiguration et restructuration réseaux entre route Conex et RD101A	60%	reconfiguration - restructuration	100			Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Renouvellement-sécurisation Route du Connex - Rue des Durands	60%	reconfiguration - restructuration				Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	Réhabilitation réseaux assainissement ZAC du Pré de l'Orme en lien avec programme ZA ZI	20%	réhabilitation	545	réhabilitation	420	Réception 2023
VARCES ALLIERES ET RISSET	Sécurisation distribution eau potable Route du lavanchon	50%	renouvellement réseau et branchements	120			Réception 2023

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
VAULNAVEYS LE HAUT	Centre Bourg - Avenue d'Uriage - tranche 1 : récupération charge polluante et renouvellement distribution eau potable	65%	reconfiguration - restructuration	650	Deconnexion réseau assainissement EU	650	Réception 2023
VAULNAVEYS LE HAUT	Chemin de la Faurie : renouvellement eau potable et déconnexion Eaux claires parasites	100%	Deconnexion réseau assainissement EU	165	Deconnexion réseau assainissement EU	165	Réception 2023
VAULNAVEYS LE HAUT	Secteur de la Faurie : déconnexion Eaux claires parasites	10%	Deconnexion réseau assainissement EU	800			Réception 2025
VIF	Préservation de la ressource en eau (rochefort) : Mise séparatif secteur Puits Buffet	60%	reconfiguration - restructuration	885	renouvellement réseau et branchements	825	Réception 2024
VIZILLE	Aménagement du Cœur de Bourg -Général de Gaulle	10%	mise en séparatif	425	reconfiguration - restructuration		Réception 2025
VIZILLE	Rue du Grimpillon	98%	reconfiguration - restructuration	260	renouvellement réseau et branchements	90	Réception 2023
St pierre de mesage	Reprise du profil en long du collecteur de transfert et amélioration des conditions hydrauliques - Ilots RD101A	80%	reconfiguration - restructuration	200	-	-	Réception 2023
St pierre de mesage	Rue du ruisselet et allée des rosiers	70%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2023
St pierre de mesage	Reconfiguration et restructuration réseaux entre route Conex et RD101A	80%	reconfiguration- restructuration	100	-	-	Réception 2023
St Pierre de Mesage	Renouvellement- sécurisation Route du Connex - Rue des Durands	10%	reconfiguration- restructuration	-	-	-	Réception 2024
Varcès Allières et Risset	Réhabilitation réseaux assainissement ZAC du Pré de l'Orme en lien avec programme ZA ZI	90%	réhabilitation	545	réhabilitation	420	Réception 2022

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2023	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
Varces Allières et Risset	Maillage AEP et Station Berlognières	80%	reconfiguration-restructuration	-	-	-	Réception 2023
Vaulnaveys le haut	Centre Bourg - Avenue d'Uriage : récupération charge polluante et renouvellement distribution eau potable	35%	reconfiguration-restructuration	650	Deconnexion réseau assainissement EU	650	Réception 2023
Venon	Chemin du Reyné	25%	extension réseau assainissement	400	-	-	Réception 2023
Veurey-Voroize	Fonctionnement des postes de pompage sur les communes de Veurey-Voroize et Noyarey	50%	reconfiguration-restructuration	-	-	-	Réception 2023
Vif	Préservation de la ressource en eau (rochefort) : Mise séparatif secteur Puits Buffet	28%	reconfiguration-restructuration	2300	réhabilitation	-	Réception 2024
Vizille	Aménagement du Cœur de Bourg -Général de Gaulle	15%	mise en séparatif	425	reconfiguration - restructuration	-	Réception 2024
Vizille	Quartier Gafffe T3 - extension chemin Drevet-Peyron	100%	extension réseau assainissement	250	-	-	Réception 2022
Vizille	Quartier La Gaffe Tranche 2 bis : Eluard	30%	renouvellement réseau et branchements	250	renouvellement réseau et branchements	250	Réception 2022
Vizille	Aménagement du Cœur de bourg -Gal de Gaulle : tranche 1 - place du château	100%	mise en séparatif	150	-	-	Réception 2022
Vizille	Rue du Grimpillon	80%	reconfiguration - restructuration	200	renouvellement réseau et branchements	200	Réception 2023

TARIFICATION, FACTURATION ET GESTION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique.

	2022	2021	2020	2019
Nombre ACBC renouvelés	85	75	69	93
Nombre ACBC (lots) lancés	27	31	27	82
Nombre marchés (lots) lancés	64	58	34	
Nombre avenants passés	18	21	42	14
Nombre de marchés soumis en CAO	54	35	32	37
Nombre d'avenants soumis en CAO	5	5	7	2
Nombre de protocoles transactionnels	2	2	1	1
Nombres de délibérations rédigées	9	13	13	15
Nombre de dossiers rapportés au Président	66	98	63	84

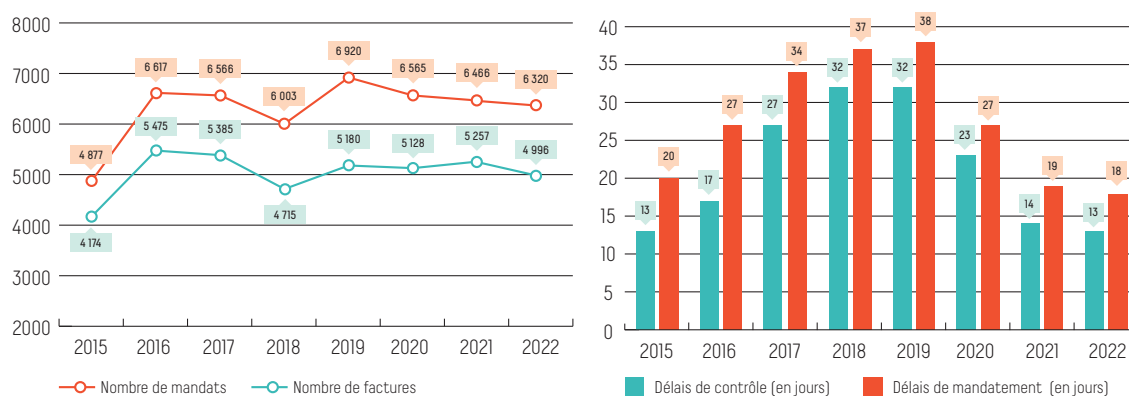
Exécutions des marchés

La reprise en régie de la station d'épuration d'Aquapole, le transfert des compétences eau potable, DECI et GE-MAPI ont doublé le nombre de factures à traiter. L'écart entre le nombre de factures et le nombre de mandats s'explique par le traitement en multi-budgets de cer-

taines factures (Eau, Assainissement, Eau pluviale).

Le nombre de factures traitées est relativement stable.

Pour rappel, le délai réglementaire de paiement des factures est de 30 jours.



La Régie se fixe un objectif de mandatement de 20 jours maximum comprenant le délai de contrôle fixé à 14 jours maximum. Les 10 jours restant sont réservés au traitement par la Trésorerie Publique

Ces objectifs sont atteints depuis 2021 et continuent de progresser. Depuis 2020, on observe une nette amélioration des résultats par rapport à la période 2017-2019 tandis que le volume de factures s'est

maintenu. La dématérialisation de la chaîne de traitement et de visa des factures, une stabilisation et une montée en compétences de l'équipe ont contribué à l'amélioration des indicateurs.

COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2022

Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index
-------------	--------------	--------------	--------------

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
-----	------------------	-------------------------	--------------------------	----------------	----------	---------------------

Distribution de l'eau

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

Collecte et traitement des eaux usées

Redevance communale : 0,00 Depuis le 1/1/00*

Redevances communautaires :

	Qté m ³	Prix unitaire € HT/m ³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro du 01/01/2022 au 31/12/2022	120	1,1829	141,95			10,00%	156,14
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70

Sous-total redevances communautaires	163,84
---	---------------

Organismes publics :

Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

Net à payer

COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2023

Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

	N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index
--	-------------	--------------	--------------	--------------

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
-----	------------------	-------------------------	--------------------------	----------------	----------	---------------------

Distribution de l'eau

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

Collecte et traitement des eaux usées

Redevance communale : 0,00 Depuis le 1/1/00*

Redevances communautaires :

	Qté m ³	Prix unitaire € HT/m ³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro* du 01/01/2022 au 31/12/2022	120	1,1829	141,95			10,00%	156,14
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70

Sous-total redevances communautaires	163,84
--------------------------------------	--------

Organismes publics :

Redevances Agence de l'Eau
ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

Net à payer

FACTURE TYPE



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 104407823 DU 11 février 2022
CONTRAT 0611087

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
www.grenoblealpesmetropole.fr

04 57 04 07 77

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h
Vendredi 8h30-12h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNE TYPE
75 AVENUE ARISTIDE BRIAND
38220 VIZILLE

Adresse du point de livraison
ABONNE TYPE
75 AVENUE ARISTIDE BRIAND
38220 VIZILLE

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2022 au 31/12/2022

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,80 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,22 €

MONTANT NET A PAYER 403,22 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,31 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,40 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR6022455343
RUM : TIP00158100000006110870104407823

ABONNE TYPE
75 AVENUE ARISTIDE BRIAND
38220 VIZILLE

Montant : 403,22 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

005006110872 ABONNE TYPE

001581004105 79000000006110870104407823905151 40322



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE

Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés diés professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR6022455343
RUM : TIP00158100000006213560105110060

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 403,23 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

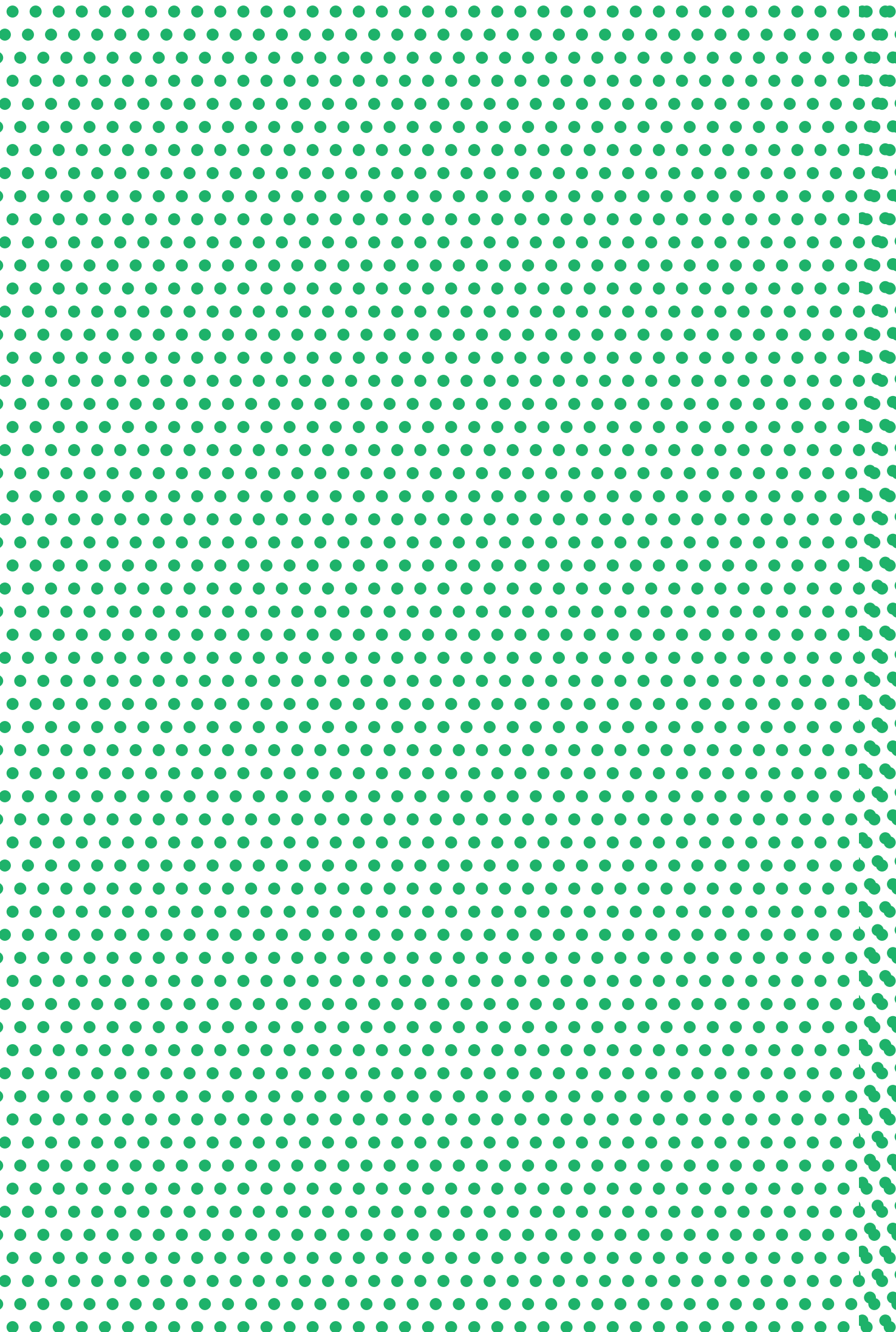
Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

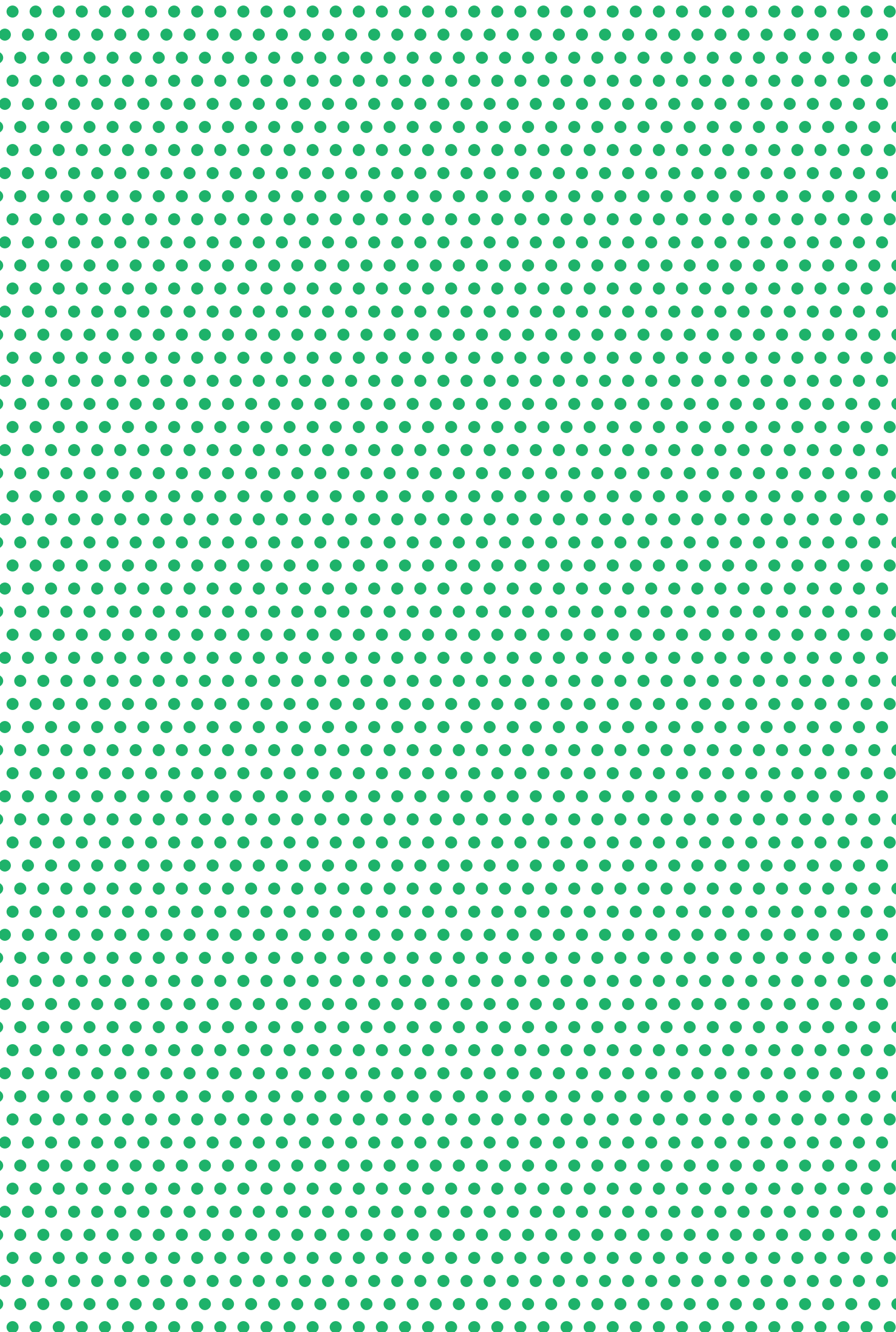
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 18000000006213560105110060906151 40323





Pour en savoir +

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le FORUM
3 rue Malakoff - CS 50053
38031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

mai 2022

Conception : Grenoble-Alpes Métropole

Réalisation graphique : Studio La-Mine

Photos : © Grenoble-Alpes Métropole

Document imprimé sur papier 100% recyclé

